

CAP//PREVOYANCE



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016

Afin de simplifier la rédaction et faciliter la lecture de ce rapport d'activité, les principes suivants ont été adoptés :

- « CAP Prévoyance » pour désigner la « Fondation de prévoyance intercommunale de droit public de la Ville de Genève, des Services industriels de Genève et des communes genevoises affiliées, ainsi que d'autres employeurs affiliés conventionnellement ».
- CPI « Ville de Genève et communes » pour désigner la Caisse regroupant les membres assurés de la Ville de Genève, des communes genevoises et autres employeurs et employeuses affilié-e-s conventionnellement.
- CPI « SIG » pour désigner la Caisse regroupant les membres assurés des Services industriels de Genève.
- « CPI » pour désigner les caisses de prévoyance internes.

SOMMAIRE

Message du Conseil de Fondation.....	4
--------------------------------------	----------

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016

Chiffres clés au 31 décembre 2016.....	8
Administration.....	10
Gestion de la fortune.....	12
Prévoyance professionnelle / activité assurance.....	20

COMPTES 2016

Bilan au 31 décembre 2016.....	28
Compte d'exploitation au 31 décembre 2016.....	30

ANNEXE AUX COMPTES 2016

1. Bases et organisation.....	34
2. Membres actifs et pensionnés.....	39
3. Plan de prévoyance : nature et application.....	40
4. Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence.....	42
5. Couverture des risques / règles techniques / degrés de couverture.....	44
6. Explications relatives aux placements et aux résultats nets des placements.....	47
7. Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation.....	61
8. Demandes de l'autorité de surveillance.....	65
9. Autres informations relatives à la situation financière.....	65
10. Événements postérieurs à la date du bilan.....	65

APPENDICES

Appendice 1 Répartition par gestionnaire de placements mobiliers /.....	68
Liste des gérant-e-s et agréments.....	71
Appendice 2 Détail des valeurs immobilières.....	72
Appendice 3 Liste des régies.....	75
Appendice 4 Organigramme.....	76

ATTESTATION DE L'EXPERT ET RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

Attestations de l'expert en prévoyance professionnelle.....	78
Rapport de l'organe de révision.....	80

MESSAGE DU CONSEIL DE FONDATION

2016, une année... déconcertante

Toujours marquée par la guerre en Syrie, l'exode de milliers de réfugiés et des attentats meurtriers, l'année 2016 a renforcé les réactions protectionnistes dans de nombreux pays, confrontés à une situation interne parfois difficile.

C'est dans ce contexte que l'année 2016 a aussi été marquée par le vote du Brexit. Ce « non » à l'Union Européenne par le Royaume-Uni annonce une nouvelle configuration de l'Europe que les marchés économiques devront appréhender. Enfin, 2016 a été rythmée par la campagne présidentielle américaine et l'élection « surprenante » de Donald Trump. Malgré ces événements, parfois déconcertants, les marchés financiers se sont montrés étonnamment résilients et ont clôturé l'année 2016 en positif.

Plus particulièrement, les marchés des actions ont montré une grande capacité d'adaptation aux actualités et le marché de la dette des Etats a connu une sensible remontée des taux d'emprunts. Ce constat indique l'entrée dans une phase de remontée des taux des obligations souveraines et reflète en partie des anticipations d'un regain d'inflation à venir.

Une performance très satisfaisante

Dans cet environnement, CAP Prévoyance a clôturé l'année 2016 avec une performance nette consolidée de 3.89 %, respectivement 3.94 % pour la CPI « Ville de Genève et communes » et 3.82 % pour la CPI « SIG ». Ce sont de bons résultats en regard des indices de référence. Hormis pour les liquidités, toutes les classes d'actifs des stratégies de placement ont connu des résultats positifs.

Grâce à cette bonne performance, les degrés de couverture s'établissent au 31 décembre 2016 à 81.86 % pour la CPI « Ville de Genève et communes » et à 114.15 % pour la CPI « SIG ». Ces degrés de couverture, déterminés sur des engagements de prévoyance tenant compte de provisions techniques, respectent pleinement les exigences légales et confirment le bon équilibre des CPI de CAP Prévoyance.

Rester vigilant

Ces bons résultats ne doivent cependant pas faire oublier que l'année 2017 s'ouvre sur de nombreuses incertitudes liées en particulier à l'orientation que prendra la politique économique aux Etats-Unis, aux élections qui se tiendront dans plusieurs pays de la zone euro ainsi qu'aux négociations concernant la sortie du Royaume-Uni de l'Union Européenne.

Ces imprévisibilités sont sources d'inquiétudes et impliquent davantage encore de diligence. Ce contexte conduit à privilégier le développement de stratégies de placement diversifiées, pour une meilleure répartition des risques.

CAP Prévoyance reste donc vigilante et, en lien avec les travaux pour l'abaissement des taux d'intérêts techniques qui devraient aboutir en 2017, le Conseil de Fondation a décidé d'anticiper les études relatives aux stratégies de placement, normalement prévues pour 2018, et de les mener en 2017.

Ces études ont pour objectif de déterminer la répartition adéquate des investissements pour chacune des CPI afin que ces dernières puissent faire face à leurs engagements respectifs de prévoyance, compte tenu de leurs évolutions propres et des espérances de rendement qui peuvent être attendues.

Lors de ces études, le Conseil de Fondation poursuivra également ses réflexions en matière d'investissements responsables et durables, auxquels il attache une attention particulière. Ce volet des investissements étant régulièrement sujet à questionnement, vous trouverez dans le présent rapport un point de situation sur ce qui est déjà réalisé dans ce domaine par CAP Prévoyance.

Suivi des changements législatifs

En matière de prévoyance professionnelle, les nouvelles dispositions sur le droit du divorce ont nécessité une adaptation des règlements de prévoyance afin d'être conforme au nouveau droit fédéral à compter du 1^{er} janvier 2017. Ces modifications ont fait l'objet d'une information spécifique aux membres assurés en novembre 2016.

Par ailleurs, le projet de réforme Prévoyance vieillesse 2020 a également retenu toute l'attention des instances et reste suivi de près. Ce projet porte sur une approche globale de la prévoyance vieillesse et concerne tant l'AVS que la prévoyance professionnelle. Il a pour objectif de faire face au vieillissement de la population et d'assurer le financement à long terme du système en équilibrant durablement les recettes et les dépenses afin que les générations futures bénéficient, elles aussi, de ces assurances sociales. Adopté le 17 mars 2017, le projet issu des débats est désormais dans sa phase de délai référendaire jusqu'au 6 juillet 2017. En cas de référendum, la votation aura lieu le 24 septembre 2017. CAP Prévoyance ne manquera pas de communiquer prochainement sur ce sujet spécifique.

Remerciements

Enfin, en conclusion de ce message, il convient de remercier les membres du Conseil de Fondation et des Comités de gestion, ainsi que les collaborateurs et collaboratrices qui, tout au long de l'année, s'impliquent dans leur mission avec le souci de préserver les intérêts de CAP Prévoyance.

La prévoyance professionnelle a pour défi de devoir s'adapter à un environnement économique et social qui évolue de plus en plus rapidement alors qu'elle-même doit être gardienne de valeurs sur le long terme afin de garantir l'assurance pour les différentes générations. C'est un défi important que doivent relever les instances. Nous vous invitons à découvrir avec le présent rapport les résultats détaillés – consolidés et distincts par CPI –, de l'exercice 2016.

Nous vous souhaitons une bonne lecture.

Au nom du Conseil de Fondation



Marcel GOEHRING
Président



Norma MAGRI
Directrice

Genève, le 23 juin 2017

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016

CHIFFRES CLÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2016

CPI « Ville de Genève et communes »	Consolidé CAP Prévoyance	CPI « SIG »
BILAN		
2 525.37 (CHF mios)	4 132.76 (CHF mios)	1 607.29 (CHF mios)
ENGAGEMENTS DE PRÉVOYANCE		
3 054.06 (CHF mios)	4 453.72 (CHF mios)	1 399.65 (CHF mios)
RÉSERVE DE FLUCTUATION DE VALEURS		
56.67 (CHF mios)	254.67 (CHF mios)	198.01 (CHF mios)
COTISATIONS ET PRESTATIONS D'ENTRÉE ENCAISSÉES		
133.21 (CHF mios)	176.09 (CHF mios)	42.89 (CHF mios)
PRESTATIONS ET VERSEMENTS ANTICIPÉS VERSÉS		
137.24 (CHF mios)	204.32 (CHF mios)	67.08 (CHF mios)

CPI « Ville de Genève et communes »	Consolidé CAP Prévoyance	CPI « SIG »
RENDEMENT GLOBAL DU PATRIMOINE		
3.94 %	3.89 %	3.82 %
DEGRÉ DE COUVERTURE		
81.86 %	92.01 %	114.15 %
NOMBRE DE MEMBRES ACTIFS		
6 129	7 794	1 665
NOMBRE DE MEMBRES PENSIONNÉS		
3 410	4 693	1 283
RAPPORT DÉMOGRAPHIQUE MEMBRES ASSURÉS / PENSIONNÉS		
1.80	1.66	1.30
FRAIS D'ADMINISTRATION PAR MEMBRE ASSURÉ / PENSIONNÉ		
189.39		

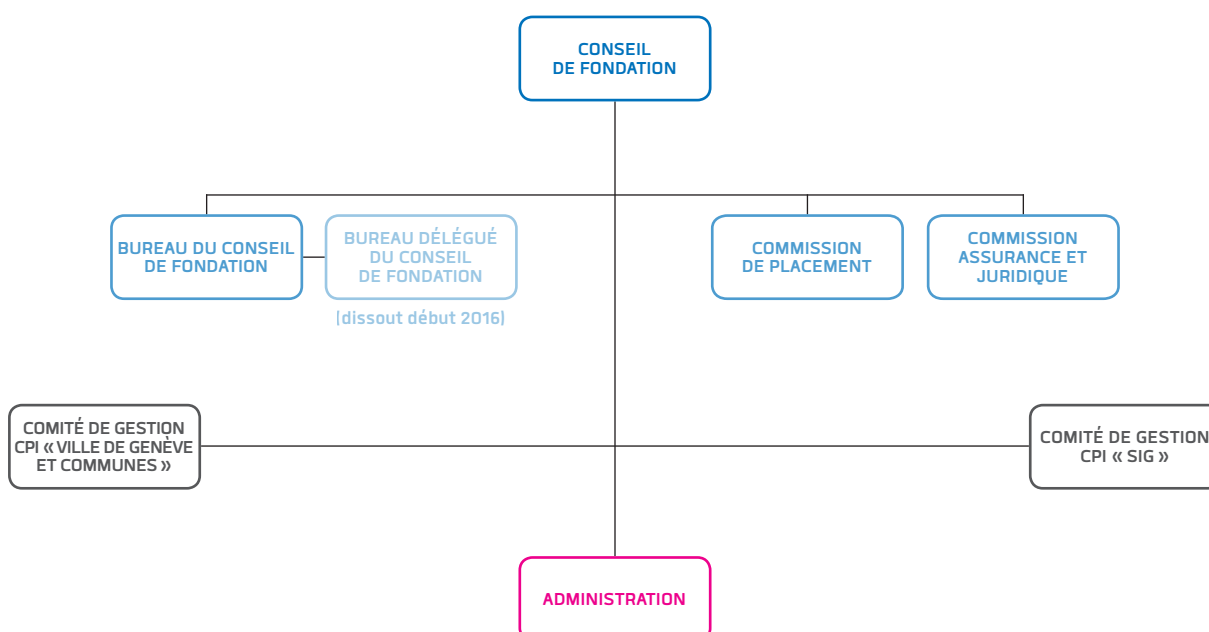
ADMINISTRATION

CAP PRÉVOYANCE

La « Fondation de prévoyance intercommunale de droit public de la Ville de Genève, des Services industriels de Genève et des communes genevoises affiliées ainsi que d'autres employeurs affiliés conventionnellement », désignée CAP Prévoyance, gère deux caisses de prévoyance internes (CPI), l'une pour le personnel de la Ville de Genève et des autres communes genevoises ainsi que d'autres employeurs et employeuses affilié-e-s conventionnellement – CPI « Ville de Genève et communes » –, l'autre pour le personnel des Services industriels de Genève – CPI « SIG ».

La CPI « Ville de Genève et communes » applique un système de financement en capitalisation partielle et est au bénéfice d'une garantie des communes. La CPI « SIG » applique un système de financement en capitalisation complète, avec une dette d'assainissement à charge des SIG qui doit être amortie sur 7 annuités (2014-2020) selon des modalités réglées par convention.

STRUCTURE DE CAP PRÉVOYANCE



- Le **Conseil de Fondation** est l'organe suprême qui définit l'orientation et la conduite stratégique de CAP Prévoyance.
- Le **Bureau** et les **Commissions** instruisent les questions qui relèvent de leurs compétences.
- Les **Comités de gestion** représentent les CPI dans les limites définies par les statuts.
- L'**Administration** est en charge de la gestion opérationnelle de CAP Prévoyance et fait le lien entre les diverses instances.

Le Règlement d'organisation précise les rôles et les compétences de chaque organe.

Les instances de CAP Prévoyance se réunissent aussi souvent que nécessaire. En 2016, elles se sont réunies 32 fois :

- 5 séances pour le Conseil de Fondation ;
- 7 séances pour le Bureau ;
- 1 séance pour le Bureau délégué ;
- 6 séances pour la Commission assurance et juridique ;
- 9 séances pour la Commission de placement ;
- 2 séances pour le Comité de gestion de la CPI « Ville de Genève et communes » ;
- 2 séances pour le Comité de gestion de la CPI « SIG ».

Début 2016, le Conseil de Fondation a estimé que la préparation de l'ordre du jour du Conseil de Fondation, mission du Bureau délégué, pouvait avoir lieu au sein même du Bureau sans qu'une délégation de ses membres soit nécessaire. En conséquence, le Bureau délégué ne s'est réuni qu'une seule fois et a été dissout.

La représentation est paritaire au sein des diverses instances. Les membres retraités sont représentés (voix consultative) au sein du Conseil de Fondation ainsi que des Comités de gestion des CPI.

Les représentant-e-s ont été désigné-e-s ou élu-e-s, conformément aux statuts de CAP Prévoyance, de la manière suivante :

- pour les membres actifs : par une procédure d'élection ;
- pour les employeurs et employeuses : par le Conseil administratif pour la Ville de Genève, l'assemblée générale de l'Association des communes genevoises pour les communes et le Conseil d'administration pour les Services industriels de Genève ;
- pour les membres retraités : par l'URCAP (Union des retraités).

La liste des représentant-e-s au sein des différentes instances figure au point 1.D de l'annexe aux comptes.

GESTION DE LA FORTUNE

CONTEXTE GÉNÉRAL

Malgré un contexte géopolitique et économique difficile et de nombreuses incertitudes, l'évolution des marchés financiers et les résultats 2016 ont finalement été bons.

La Banque nationale suisse (BNS) a conservé sa politique de lutte contre le franc fort avec le maintien de taux négatifs, -0.75 %, pour les placements en liquidités. Les taux des emprunts de la Confédération ont continué d'évoluer en terrain négatif atteignant, pour les emprunts à 10 ans, un taux de -0.2 % à fin décembre. Enfin, l'évolution annuelle de l'indice des prix à la consommation à Genève a été de 0 % en 2016.

Dans ce contexte, les liquidités et les actions suisses ont connu des performances négatives, avec pour ces dernières une baisse de -1.41 % pour l'ensemble de l'indice SPI. Toutefois, les actions suisses de petites et moyennes capitalisations ont enregistré une évolution positive de +9.0 %.

Toutes les autres classes d'actifs ont connu des hausses de marché avec des performances positives, s'élevant à +9.2 % pour les actions étrangères, +12.9 % pour les actions des pays émergents, +1.5 % pour les obligations en francs suisses et +3.2 % pour les obligations en devises étrangères calculés en francs suisses.

Pour leur part, les devises ont évolué de manière contrastée par rapport au franc suisse, en hausse pour le dollar et le yen, respectivement de +1.5 % et de +4.7 %, mais avec une baisse marquée de l'euro -1.4 % et de la livre sterling -14.9 %, suite au vote du Brexit. Au niveau des matières premières, le pétrole a connu un fort rebond avec une hausse annuelle de +47 %.

Enfin, le marché immobilier géré en direct en Suisse a continué de bénéficier de taux hypothécaires bas, suscitant toujours autant d'intérêt comme alternative aux placements monétaires et obligataires dont les taux sont restés très faibles, voire peu attrayants.

RENDEMENT GLOBAL

Le rendement de la fortune en 2016 s'est élevé à :

- +3.89 % de manière consolidée pour CAP Prévoyance
- +3.94 % pour la CPI « Ville de Genève et communes »
indice stratégique +4.2 %
- +3.82 % pour la CPI « SIG »
indice stratégique +4.1 %

La différence de rendement entre les deux CPI est faible, malgré des stratégies sensiblement différentes. Les effets

des intérêts de la dette d'assainissement des SIG, qui ont été supérieurs aux performances obtenues par les obligations suisses détenues par la CPI « Ville de Genève et communes », ont été compensés par la proportion inférieure des immeubles détenus en direct par la CPI « SIG ».

Le rendement global des CPI est meilleur que les indices Pictet LPP25 (+2.6 %) et LPP40 (+3.4 %).

Les deux CPI ont réalisé des performances relativement proches de leurs indices stratégiques respectifs. Les rendements globaux ont été pénalisés par les résultats inférieurs aux attentes dans les compartiments des actions des pays émergents et de la gestion diversifiée.

STRATÉGIES ET RÉGLEMENT DE PLACEMENT

Chaque CPI dispose de sa propre stratégie de placement, élaborée sur la base d'une étude ALM (congruence actifs/passifs) réalisée par un consultant spécialisé. Ce dernier s'est appuyé sur les données et projections des engagements de prévoyance établies par l'expert en prévoyance professionnelle ainsi que sur des hypothèses de risques et de rendements des classes d'actifs analysées et discutées au sein des instances.

Ces deux stratégies de placement sont décrites en annexe du Règlement de placement. Ce dernier définit les principes d'investissements en matière de gestion mobilière et immobilière, dont la Charte pour l'investissement responsable et les dispositions en matière d'exercice des droits d'actionnaire.

Les deux stratégies de placement laissent une place importante aux valeurs réelles que sont les immeubles et les actions, valeurs nécessaires sur le long terme pour satisfaire les besoins de rendement des CPI. Elles sont également basées sur un élargissement des univers de placement, tant au niveau géographique qu'au niveau des capitalisations boursières. Enfin, elles sont assorties d'une gestion de risque afin de réduire l'ampleur des fluctuations des marchés financiers, surtout en période de baisse, et particulièrement en matière d'investissements en devises.

Fin 2016, le Conseil de Fondation a décidé de planifier des études ALM pour 2017, afin de déterminer des stratégies de placement tenant compte des travaux en cours liés à l'abaissement du taux d'intérêt technique et de la réalité financière.

ALLOCATION DES ACTIFS

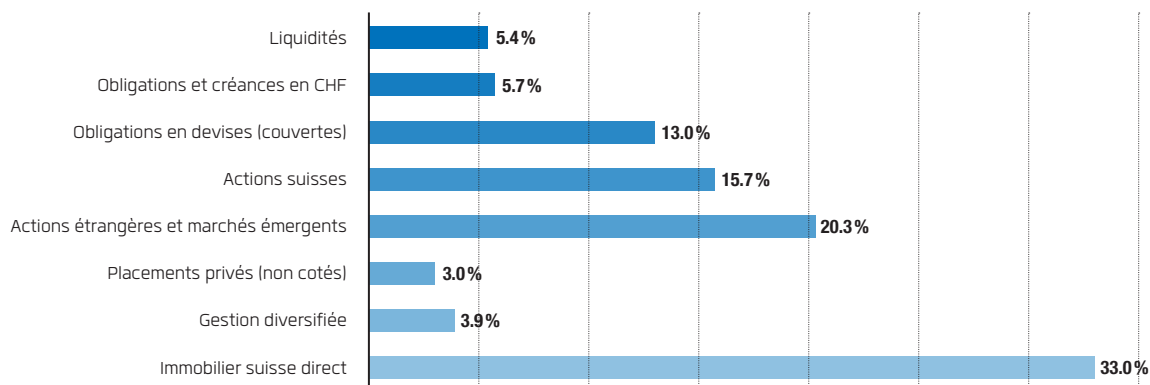
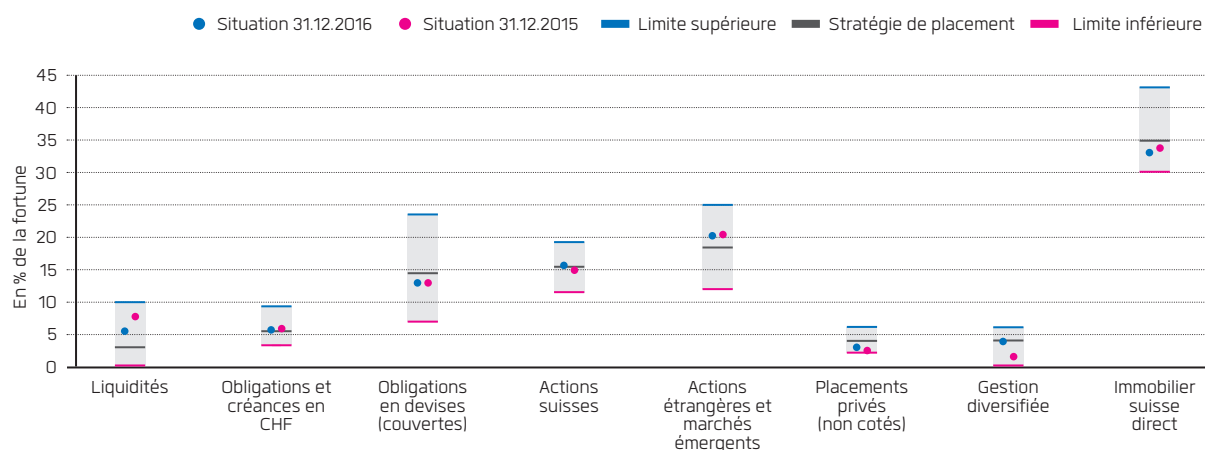
A fin 2016, la plupart des classes d'actifs se situaient dans les limites définies par les stratégies de placement et deux dépassements mineurs de limites stratégiques étaient constatés :

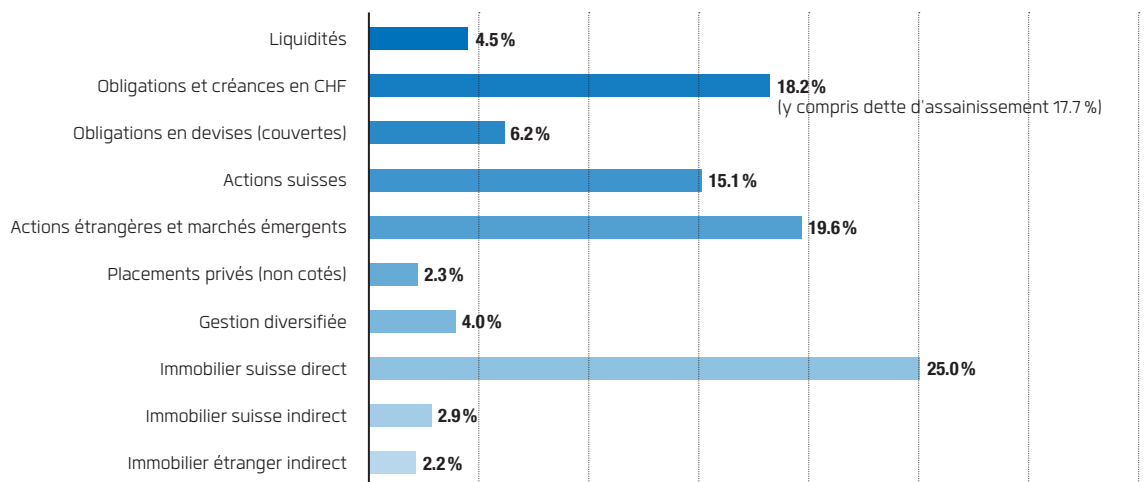
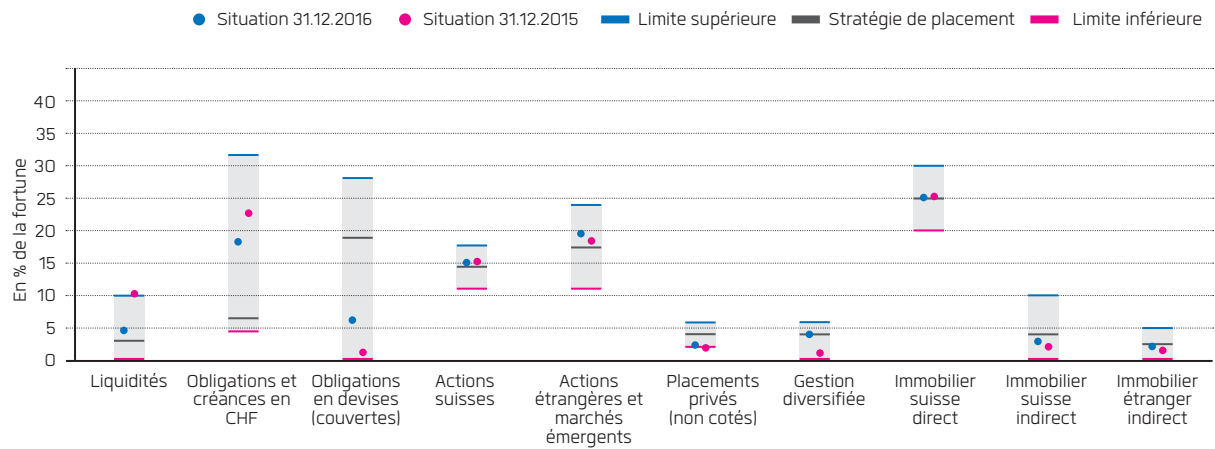
- les liquidités ont été maintenues dans les CPI à un niveau élevé et dépassaient le point neutre de la stratégie ;
- la pondération des immeubles se situait en dessous des points neutres ;
- les obligations et créances en CHF étaient proches de la stratégie ;
- les obligations en devises se situaient en dessous de la position neutre :

- les placements privés (non cotés) se situaient en dessous de la position neutre ;
- les actions étaient en dessus de la position neutre, toutefois très proches des limites supérieures des stratégies de placement ;
- Pour la CPI « Ville de Genève et communes », la proportion globale des obligations se situait légèrement en dessous de la limite inférieure de la stratégie, 18.7 % contre un minimum stratégique de 19 % ;
- Pour la CPI « SIG », la proportion globale des actions était légèrement dépassée 34.7 % contre un maximum stratégique de 34.5 %.

Répartition de la fortune au 31 décembre 2016

CPI « Ville de Genève et communes »

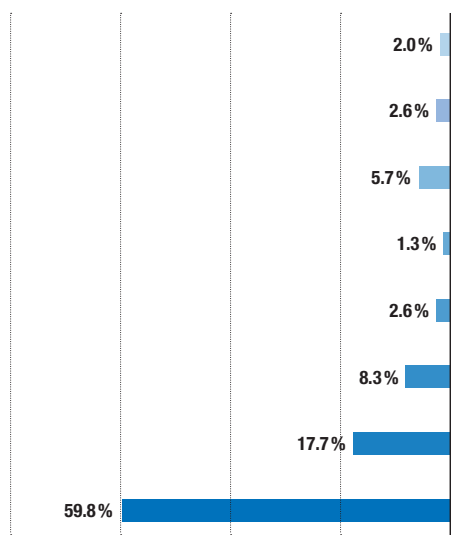




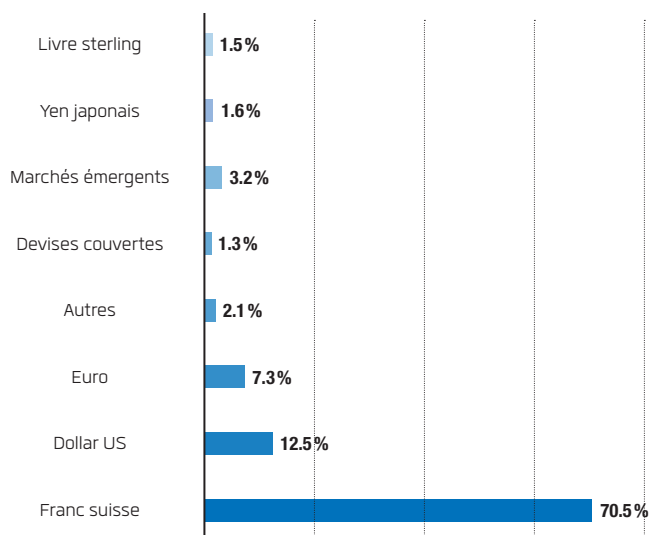
Répartition monétaire au 31 décembre 2016

CPI « Ville de Genève et communes »

AVANT GESTION DU RISQUE DE CHANGE

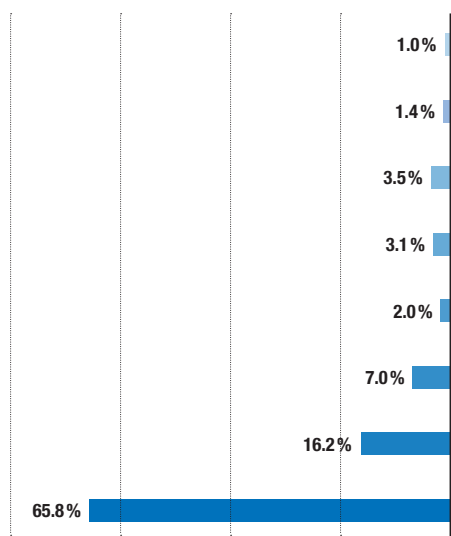


APRÈS GESTION DU RISQUE DE CHANGE

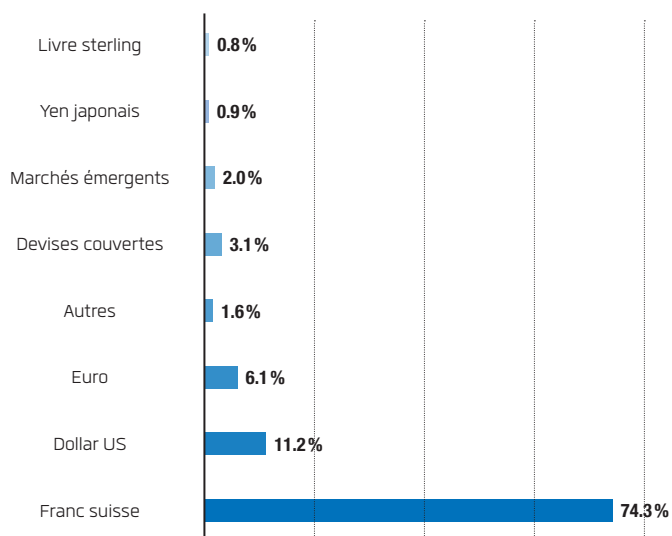


CPI « SIG »

AVANT GESTION DU RISQUE DE CHANGE



APRÈS GESTION DU RISQUE DE CHANGE



GESTION MOBILIÈRE

Performance

Au 31 décembre 2016, la performance nette du portefeuille des valeurs mobilières s'établit comme suit :

- +3.63 % de manière consolidée pour CAP Prévoyance
- +3.84 % pour la CPI « Ville de Genève et communes »
- +3.64 % pour la CPI « SIG »

La performance est calculée en tenant compte de l'écart en pourcent entre la valeur boursière du portefeuille au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2016 ainsi que des nouveaux investissements effectués, toutes valeurs et tous gestionnaires confondus. Les éléments suivants expliquent notamment ces performances :

Liquidités

Impactés par les taux négatifs, les placements en liquidités ont enregistré une performance de -0.16 %. CAP Prévoyance a bénéficié d'accords avec ses mandataires qui ont permis d'atténuer l'effet des taux négatifs à -0.75 % fixés par la Banque nationale suisse (BNS).

Obligations et créances

La performance des obligations en francs suisses a progressé de +0.98 %, soit une évolution inférieure à celle de l'indice de référence concerné (+1.96 %). Ce retard s'explique essentiellement par la durée d'un portefeuille qui était inférieure à celle de l'indice au début de l'année. Cet écart de durée a été corrigé.

La part obligataire pour la CPI « SIG » était constituée en 2016 principalement par la dette d'assainissement et, pour une plus faible part, en obligations en devises.

Ainsi, en tenant compte des hypothèques et de la dette d'assainissement des SIG, les résultats nets du compartiment obligations en francs suisses se présentent comme suit :

- +1.02 % pour la CPI « Ville de Genève et communes »
- +3.43 % pour la CPI « SIG »

En ce qui concerne les obligations en devises, grâce à bonne diversification et à un fort rebond de cette classe d'actif en fin d'année, les résultats ont été très positifs :

- +3.76 % pour la CPI « Ville de Genève et communes », en dessus de l'indice de référence concerné (+3.23 %)
- +3.19 % pour la CPI « SIG », étant précisé que la CPI « SIG » a augmenté son investissement dans cette classe d'actifs en cours d'année, ce qui explique la différence avec l'indice.

Actions

Les actions suisses ont globalement engendré de bons résultats, avec des rendements en dessus de l'indice de référence, (en baisse de -1.41 %), respectivement de :

- +1.36 % pour la CPI « Ville de Genève et communes »
- +0.89 % pour la CPI « SIG ».

Ce bon résultat a été obtenu grâce aux investissements dans les actions suisses de petites et moyennes capitalisations.

Quant aux actions étrangères et marchés émergents, leur rendement s'établissait en-deçà de l'indice de référence consolidé de +10.03%.

- +7.69% pour la CPI « Ville de Genève et communes »
- +7.60% pour la CPI « SIG ».

Ce décalage provient des résultats inférieurs à l'indice de référence dans la catégorie des actions des pays émergents.

Autres placements

La gestion diversifiée a obtenu une performance de +0.87% contre un indice de référence de +3.40%, alors que les placements en private equity ont obtenu une performance de +8.11%, en ligne avec les attentes. Les résultats ont été de :

- +4.00 % (BM : +5.56 %) pour la CPI « Ville de Genève et communes »
- +3.49 % (BM : +5.25 %) pour la CPI « SIG ».

Devises

Depuis 2015, CAP Prévoyance a décidé d'étendre les programmes de gestion active des devises à l'ensemble des classes d'actifs et des portefeuilles concernés. En 2016, ces programmes ont été globalement positifs dans un contexte où les principales devises concernées, le dollar américain et l'euro, ont finalement peu évolué par rapport au franc suisse.

Immobilier indirect

Seule la CPI « SIG » investit dans cette classe d'actif depuis 2014, et les résultats obtenus en 2016, de +3.66 %, ont été conformes aux attentes.

INVESTISSEMENT RESPONSABLE

Charte d'investissement responsable

En sa qualité d'institution de prévoyance de droit public, CAP Prévoyance est sensible aux questions de bonne gouvernance et aux enjeux liés à l'environnement et au développement durable.

Dans ce cadre, les instances ont décidé d'investir de manière responsable, avec une vision à long terme, en intégrant des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise (critères dits «ESG») dans la gestion du patrimoine, afin de contribuer à une économie durable susceptible d'accroître la valeur du capital, sur une base de risque ajusté.

Cette décision a été formalisée dans une Charte relative aux principes d'investissements responsables qui fait partie intégrante du Règlement de placement de CAP Prévoyance.

Dans les grandes lignes, cette Charte préconise les éléments suivants :

- l'intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la gestion des actifs mobiliers et immobiliers ;
- l'exercice des droits de vote et le dialogue actionnarial ;
- l'exclusion des sociétés actives dans l'armement et la pornographie ;
- l'absence d'investissements dans les matières premières et les hedge funds.

L'application de cette Charte s'inscrit dans une logique financière saine et rigoureuse, afin de ne pas pénaliser les intérêts financiers de CAP Prévoyance à long terme, c'est-à-dire la rentabilité de ses placements. Les gérant-e-s externes mandaté-e-s doivent être en mesure d'offrir des solutions compatibles avec la Charte. A défaut, ils ou elles sont écarté-e-s.

L'intégration des critères « ESG » dans la gestion des placements mobiliers, en collaboration avec les gérant-e-s concerné-e-s, a d'ores et déjà permis à CAP Prévoyance de se désengager progressivement des secteurs sensibles, tout en favorisant des investissements dans des entreprises qualifiées de « best-in-class ». Ainsi, de manière consolidée, les portefeuilles de CAP Prévoyance présentent déjà un impact carbone plus favorable que les indices de référence concernés.

A noter finalement que, comme précurseuse dans le domaine des investissements socialement responsables et dans l'intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise dans la gestion de ses placements, CAP Prévoyance a récemment été citée comme exemple (étude de cas) dans le récent « Guide de l'investissement durable » édité en novembre 2016 par « Swiss Sustainable Finance » (SSF). Ce guide est disponible sur le site internet du SSF.

A l'occasion des études relatives aux stratégies de placement futures, un état des lieux des démarches entreprises et la mise à jour de la Charte d'investissement responsable sera réalisé.

Exercice des droits d'actionnaire

Depuis 2001 déjà, CAP Prévoyance exerce le plus largement possible ses droits d'actionnaire. Membre de la Fondation Ethos, CAP Prévoyance exerce directement ses droits d'actionnaire par le biais d'un mandat avec la Fondation Ethos, en suivant ses directives, et en collaboration avec le dépositaire global des titres. Dans le cas où l'exercice direct des droits de vote n'est pas possible, des solutions sont trouvées avec les gérant-e-s concerné-e-s afin de s'assurer que les droits de vote sont exercés.

A noter que près de 65 % de l'activité de l'exercice des droits de vote concernent des sociétés suisses et européennes. Ainsi, les droits de vote ont été effectués en 2016 de la manière suivante :

Actions suisses

- 221 assemblées générales ordinaires ou extraordinaires ;
- 4 015 résolutions soumises au vote ;
- 15.6 % des résolutions ont fait l'objet d'un refus. Cela concernait principalement des questions relatives à la politique de rémunération des entreprises concernées.

Le rapport annuel détaillé sur l'exercice des droits de vote concernant les sociétés suisses (rapport CAP Prévoyance/Ethos 2016) est disponible sur le site internet de CAP Prévoyance.

Actions étrangères

- plus de 313 assemblées générales ordinaires ou extraordinaires ;
- près de 6 000 résolutions soumises au vote ;
- en moyenne, la proportion de résolutions ayant fait l'objet d'un refus est de l'ordre de 27 % en Europe, 32 % en Amérique du Nord et de 27 % en Asie. Cela concernait principalement des questions relatives à la gouvernance et à la politique de rémunération des entreprises concernées.

Engagement actif

En complément de l'exercice des droits de vote, CAP Prévoyance a décidé en 2009 de rejoindre l'« Ethos Engagement Pool Suisse » qui regroupe plus de 130 caisses de pensions suisses, pour un total de plus de CHF 180 milliards de fortune. L'« Ethos Engagement Pool Suisse » permet de participer de manière active, conjointement avec d'autres entités institutionnelles, au développement du tissu économique suisse par le biais d'un dialogue avec les instances dirigeantes des sociétés cotées. Les thèmes abordés en 2016 ont principalement concerné la gouvernance des entreprises, la transparence des rémunérations des instances dirigeantes, la responsabilité environnementale et sociale, ainsi que la chaîne des fournisseurs et fournisseuses des sociétés industrielles.

En 2016, en collaboration avec 5 autres caisses de pension, CAP prévoyance a fait partie des membres fondateurs de l'« Ethos Engagement Pool International » qui vise les sociétés cotées hors de Suisse.

Dans ce cas, le dialogue est notamment engagé sous la forme de participations à des initiatives internationales d'engagement collectif. Ainsi, les membres du pool profitent d'un réseau international avec lesquels Ethos collabore étroitement depuis de nombreuses années.

A ce jour, ce pool regroupe une dizaine de caisses de pension, pour un total de plus de CHF 17 milliards de fortune, et a d'ores et déjà rejoint des initiatives et interpellé des entreprises concernant des questions liées à l'impact carbone et aux énergies fossiles. Dès 2018, il est prévu que l'« Ethos Engagement Pool International » propose aux membres d'engager directement le dialogue avec quelques sociétés européennes ciblées.

Immobilier direct

CAP Prévoyance a investi une part importante de sa fortune en immobilier direct à Genève, soit plus de CHF 1.2 milliard, et met en œuvre pour ce patrimoine une juste utilisation des ressources et des énergies. Ainsi, CAP Prévoyance, précurseuse dans la mise en place de réseaux de chauffage à distance, remplace progressivement les chaudières à mazout par des solutions au gaz naturel et pose des installations solaires en toitures, lorsque cela est possible. Elle met également en application des programmes appelés « Eco 21 » depuis plusieurs années afin de réduire progressivement les consommations électriques dans les parties communes des immeubles. Enfin, dans le cadre de ses projets de rénovation, la recherche de solutions et de matériaux durables est systématiquement privilégiée.

GESTION IMMOBILIÈRE

Parc immobilier au 31 décembre 2016

Chaque CPI dispose d'une quote-part du parc immobilier de CAP Prévoyance, composé de :

Immeubles (allées)	197
Appartements	3 651
Places de parking et garages	3 042
Arcades	13 102 m ²
Bureaux – locaux artisanaux	16 360 m ²
Dépôts	8 188 m ²

Revenu d'exploitation des immeubles

Recettes

• Loyers encaissés	CHF 73 879 258.–
• Subventions reçues	CHF 459 212.–
• Variation de l'ajustement de valeur sur loyers à encaisser	CHF -7 622.–
	CHF 74 330 848.–

Charges

• Intérêts hypothécaires	CHF 522 500.–
• Charges d'exploitation courantes et entretien	CHF 23 163 473.–
	CHF 23 685 973.–

Revenu net **CHF 50 644 875.–**

Les charges d'exploitation courantes et d'entretien sont ventilées comme suit :



Frais de conciergerie
CHF 3 480 073.–



Eau et électricité
CHF 2 842 498.–



Assurances
CHF 609 667.–



Impôts
CHF 2 002 033.–



Entretien des logements et des immeubles
CHF 8 764 620.–



Frais de gestion
CHF 5 464 582.–

Travaux à plus-values et « Gros Travaux »

Le coût global des travaux comptabilisés en 2016 s'établit à CHF 16.813 mios, soit CHF 13.788 mios portés en plus-values et CHF 3.025 mios en « Gros Travaux » (cf. appendice 2).

Rendement des immeubles

Le revenu d'exploitation net (avant coût des réparations prélevé sur le compte « Gros Travaux »), et déduction faite des dettes hypothécaires, représente un taux de rendement calculé sur la valeur économique figurant au bilan de 4.10 %.

Acquisitions et constructions

CAP Prévoyance n'a procédé à aucune acquisition en 2016.

Construction de deux immeubles rue Camille-Martin 2A-2B

La construction de ces deux immeubles, comportant 22 logements au total, s'est terminée en fin d'année 2015. Le coût final de l'opération est de CHF 8.327 mios, ce qui est légèrement inférieur au crédit de construction (-0.47%). La mise en exploitation des immeubles s'est quant à elle terminée en mars 2016 et permet de générer un revenu supplémentaire brut annuel de CHF 528 660.–. Grâce à la réussite de la commercialisation et à la maîtrise des coûts, le rendement brut final est conforme au plan financier.

Etudes en cours

Chemin Frank-Thomas 20-22 / avenue de Rosemont 1-3-3A

Un projet de plan localisé de quartier, initié par la Ville de Genève, et qui englobe les parcelles sur lesquelles se situent ces immeubles, est en cours d'instruction.

Ce projet prévoit la réalisation, sur la parcelle de CAP Prévoyance, d'un nouvel immeuble offrant 79 logements, dont une proportion de logements à loyers contrôlés. Ce projet implique la démolition des immeubles actuels comptant 59 logements.

Il n'est pas encore possible de présenter un calendrier, les procédures administratives étant longues, notamment en raison du traitement des oppositions.

Evolution des locations

Malgré le fait que la majorité des biens ait enregistré une augmentation des loyers encaissés par rapport à 2015, cela n'a pas été suffisant pour compenser les diminutions. Par rapport à l'exercice précédent, le montant total des loyers encaissés a diminué de -0.39 %, soit de CHF -288 614.-. En considérant uniquement les immeubles présentant des loyers encaissés inférieurs à l'année passée, 77 % de la diminution se concentre sur 4 immeubles sortis du régime HLM et sur les bureaux sis rue de Lyon 93, 97 et 111.

Au niveau des appartements, en tenant compte des 757 demandes de location enregistrées, 252 logements ont été attribués en 2016, sur la base des loyers cibles moyens par pièce validés en début d'année. Concernant les immeubles HLM sortis du régime dernièrement, les diminutions des loyers encaissés s'expliquent essentiellement par la différence importante entre les taux d'intérêts hypothécaires actuels, historiquement très bas, et les taux d'intérêts appliqués lors de la construction de ces immeubles.

En ce qui concerne les affectations commerciales en général, 22 locaux commerciaux ainsi que 257 places de parking ou garages ont été attribués. La diminution de l'état locatif des bureaux sis rue de Lyon 93, 97 et 111 illustre la situation tendue qui se prolonge pour cette affectation, avec des taux de vacance à la hausse, particulièrement pour les surfaces ne correspondant plus entièrement aux standards actuels.

Cela étant, la large majorité de la fortune immobilière provenant des immeubles d'habitation, la situation locative peut de manière générale être qualifiée de très bonne.

Manque à gagner sur l'état locatif

Pour l'ensemble du parc et toutes affectations confondues, le manque à gagner représente 3.1% de l'état locatif. 20 % des vacants concernent l'affectation logements, 21 % supplémentaires se concentrent sur l'affectation parking, les 59 % restants concernent les affectations commerciales.

Le nombre d'appartements vacants s'est maintenu à un faible niveau. En déduisant les vacants induits par les périodes de travaux d'entretien courant, le manque à gagner qui en résulte s'élève à CHF 134 244.-, soit 0.23 % de l'état locatif relatif aux logements (2015 = 0.24 %).

La relocation de certains logements du secteur subventionné reste difficile. Ainsi, la perte locative induite par la vacance de 4 logements HLM représente près de 32 % du manque à gagner de l'affectation appartements (40 % en 2015 pour 5 logements).

En ce qui concerne les locaux commerciaux, le manque à gagner s'établit à CHF 1395 188.- soit 13.1% de l'état locatif commercial (2015 = 8.4 %). Les vacants commerciaux sont répartis entre les affectations bureaux (76 %), les arcades (23 %) et les dépôts (1 %). Par rapport à 2015, cette augmentation des vacants était attendue, compte tenu de départs annoncés par certains locataires des immeubles administratifs et artisanaux du complexe Charmilles, immeubles dans lesquels se concentrent quasiment la totalité des vacants avec affectation bureau de tout le parc. A relever cependant que plus de 2 000 m² ont été reloués dans ces bâtiments fin 2016.

PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE / ACTIVITÉ ASSURANCE

ADAPTATION DES PENSIONS À L'ÉVOLUTION DES PRIX

Les Comités de gestion des CPI et le Conseil de Fondation se prononcent, chaque année, sur l'adaptation des pensions à l'évolution des prix, en fonction des possibilités financières des CPI. Les règlements de prévoyance de chaque CPI précisent les éléments qui doivent notamment être pris en compte pour cette décision.

En décembre 2016, les Comités de gestion des CPI et le Conseil de Fondation ont donc examiné ces éléments. Ils ont relevé que l'évolution de l'indice genevois des prix à la consommation de novembre 2015 à novembre 2016 était négative (-0.3%). En conséquence, les Comités de gestion et le Conseil de Fondation ont constaté qu'aucune indexation des rentes n'était possible en 2017. Cette décision a été communiquée aux membres pensionnés.

SITUATION ACTUARIELLE / BILAN TECHNIQUE

Au 31 décembre 2016, la situation actuarielle de chaque CPI a été déterminée selon les bases techniques VZ 2010 aux taux d'intérêts techniques différenciés de 4% pour les capitaux de prévoyance des membres actifs, et de 3.5% pour les capitaux de prévoyance des membres pensionnés.

Une provision pour adaptation des bases techniques, destinée notamment à prendre en compte l'accroissement de l'espérance de vie, est augmentée chaque année de 0.5% des prestations de libre passage nettes, et de 0.5% des valeurs actuelles des rentes en cours.

Une provision pour taux d'intérêts techniques différenciés, destinée à prendre en charge le coût futur des mises à la retraite des membres actifs, est également alimentée chaque année. Elle correspond à la différence entre les capitaux de prévoyance des membres actifs déterminés avec un taux d'intérêt technique de 3.5% par rapport aux mêmes capitaux de prévoyance déterminés, avec un taux d'intérêt technique de 4%.

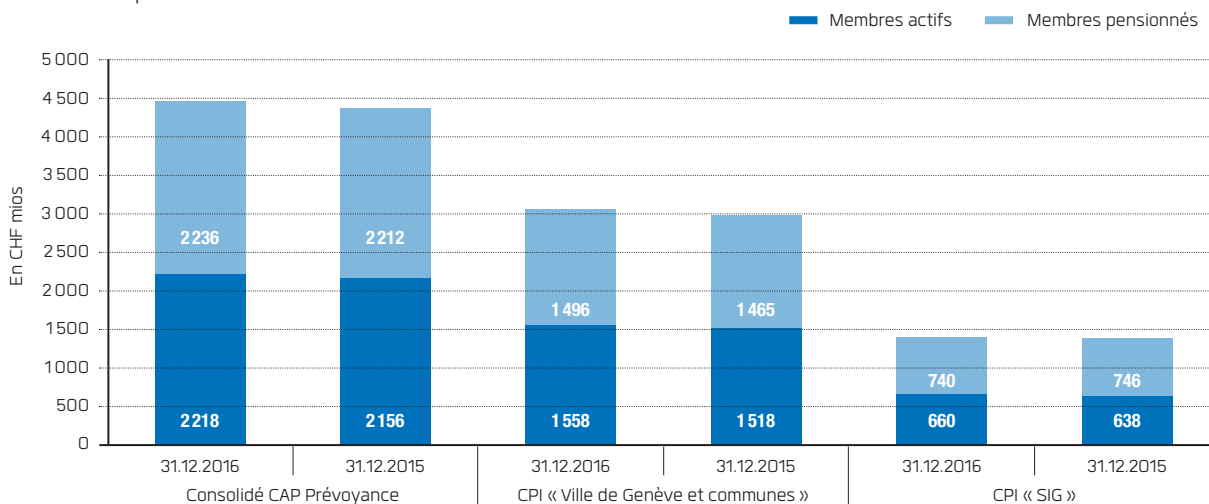
Enfin, considérant les recommandations de l'expert en prévoyance professionnelle visant à abaisser les taux d'intérêts techniques des CPI à 3%, et les travaux y relatifs en cours, les Comités de gestion ont décidé d'attribuer un montant de respectivement CHF 112.76 mios pour la CPI « Ville de Genève et communes » et CHF 45.56 mios pour la CPI « SIG » à la provision pour événements spéciaux. Le Conseil de Fondation a approuvé ces décisions.

Ces attributions compensent intégralement le coût d'un abaissement du taux d'intérêt technique à 3%, compte tenu de l'effectif des membres actifs et pensionnés au 31 décembre 2016, et permettent de poursuivre sereinement les travaux en cours, l'objectif étant de procéder aux changements techniques pour le 1^{er} janvier 2018.

Engagements de prévoyance

Les engagements de prévoyance ont évolué de :

- +1.96% de manière consolidée pour CAP Prévoyance
- +2.35% pour la CPI « Ville de Genève et communes »
- +1.12% pour la CPI « SIG »



Fortune de prévoyance en valeur de liquidation (art. 44 OPP 2)

La fortune de prévoyance a évolué de :

- +3.16 % de manière consolidée pour CAP Prévoyance
- +3.76 % pour la CPI « Ville de Genève et communes »
- +2.24 % pour la CPI « SIG »

	Consolidé CAP Prévoyance		CPI « Ville de Genève et communes »		CPI « SIG »	
	31.12.2016	31.12.2015	31.12.2016	31.12.2015	31.12.2016	31.12.2015
Total de l'actif (y compris CHF 100 000.- de capital propre dans le total consolidé)	4 132 763 824.79	4 006 946 086.69	2 525 371 502.59	2 434 567 980.70	1 607 292 322.20	1 572 278 105.99
Dettes -	33 301 199.39	33 127 560.71	24 145 276.93	23 978 031.89	9 155 922.46	9 149 528.82
Compte de régulation passif -	1 783 364.98	1 624 716.23	1 308 929.47	1 172 610.11	474 435.51	452 106.12
Provisions non techniques -	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Total de la fortune en valeur de liquidation =	4 097 679 260.42	3 972 193 809.75	2 499 917 296.19	2 409 417 338.70	1 597 661 964.23	1 562 676 471.05

Degrés de couverture

CAP Prévoyance calcule plusieurs degrés de couverture, à savoir un degré de couverture consolidé et des degrés de couverture distincts, propres à chaque CPI, en fonction de leur système de financement (capitalisation partielle ou complète).

Au 31 décembre 2016, les degrés de couverture sont les suivants :

- 92.01 % de manière consolidée pour CAP Prévoyance
(90.94 % fin 2015)
- 81.86 % pour la CPI « Ville de Genève et communes »
(80.75 % fin 2015)
- 114.15 % pour la CPI « SIG »
(112.90 % fin 2015)

Pour la CPI « Ville de Genève et communes », qui applique le système de la capitalisation partielle, trois degrés de couverture sont déterminés, à savoir :

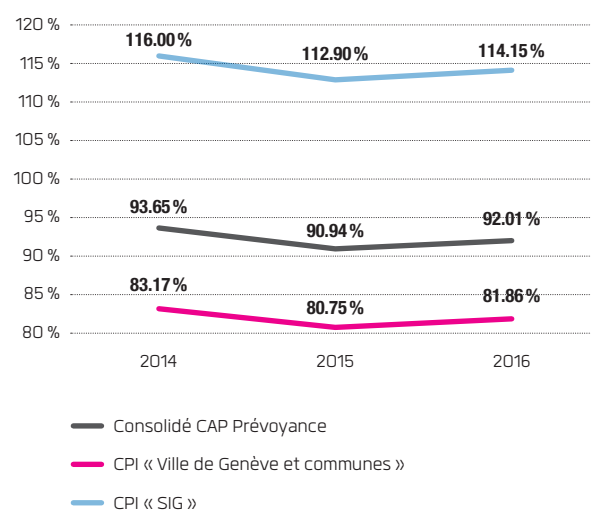
- un degré de couverture global (membres actifs et pensionnés) correspondant au rapport entre la fortune de prévoyance en valeur de liquidation et le total des engagements de prévoyance, avec un objectif réglementaire fixé à 80 % pour 2052. Le degré de couverture global ne doit pas se situer en dessous du degré de couverture initial de 68 % (81.86 % fin 2016) ;
- un degré de couverture spécifique aux membres pensionnés correspondant à la capitalisation intégrale des engagements de prévoyance des membres pensionnés. Il ne doit pas se situer en dessous de 100 %, ce qui est le cas fin 2016 ;
- un degré de couverture spécifique aux membres actifs, correspondant au rapport entre le solde disponible de la fortune de prévoyance en valeur de liquidation après capitalisation à 100 % des engagements de prévoyance

des membres pensionnés, et les engagements de prévoyance des membres actifs. Le degré de couverture des membres actifs ne doit pas se situer en dessous du degré de couverture initial de 30 % (59.4 % fin 2016).

Pour la CPI « SIG », qui est en capitalisation complète, un seul degré de couverture est déterminé. Il correspond au rapport entre la fortune de prévoyance en valeur de liquidation et le total des engagements de prévoyance. Il ne doit pas se situer en dessous de 100 % (114.15 % fin 2016).

L'amélioration des degrés de couverture s'explique par une fortune de prévoyance en valeur de liquidation qui a augmenté de manière plus importante que le total des engagements de prévoyance des deux CPI.

Le contrôle des engagements actuariels, effectué par l'expert en prévoyance professionnelle, confirme l'exactitude de la situation présentée ci-avant.



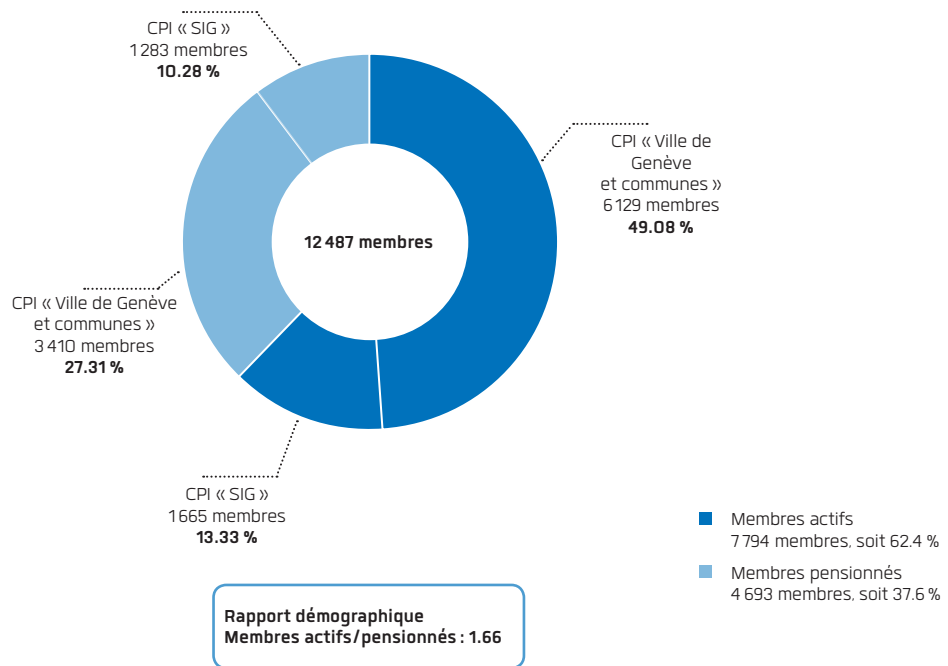
EFFECTIF

Employeurs et employeuses

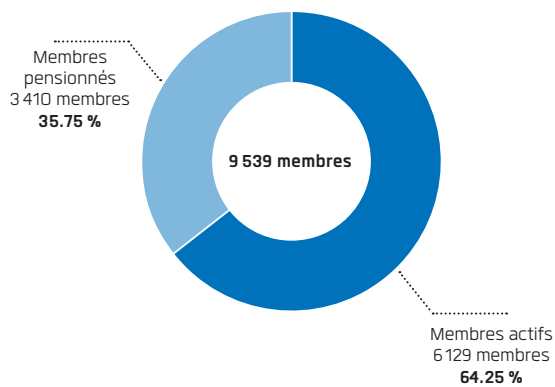
A fin 2016, CAP Prévoyance comptait 51 employeurs et employeuses affilié-e-s (voir point 1.F).

Répartition et rapport démographique des membres actifs et pensionnés

Consolidé CAP Prévoyance

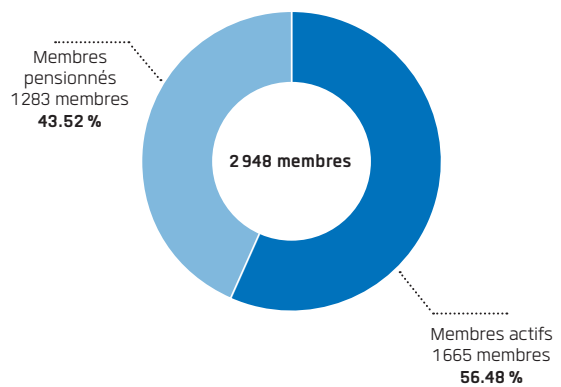


CPI « Ville de Genève et communes »



Rapport démographique
Membres actifs/pensionnés : 1.80

CPI « SIG »

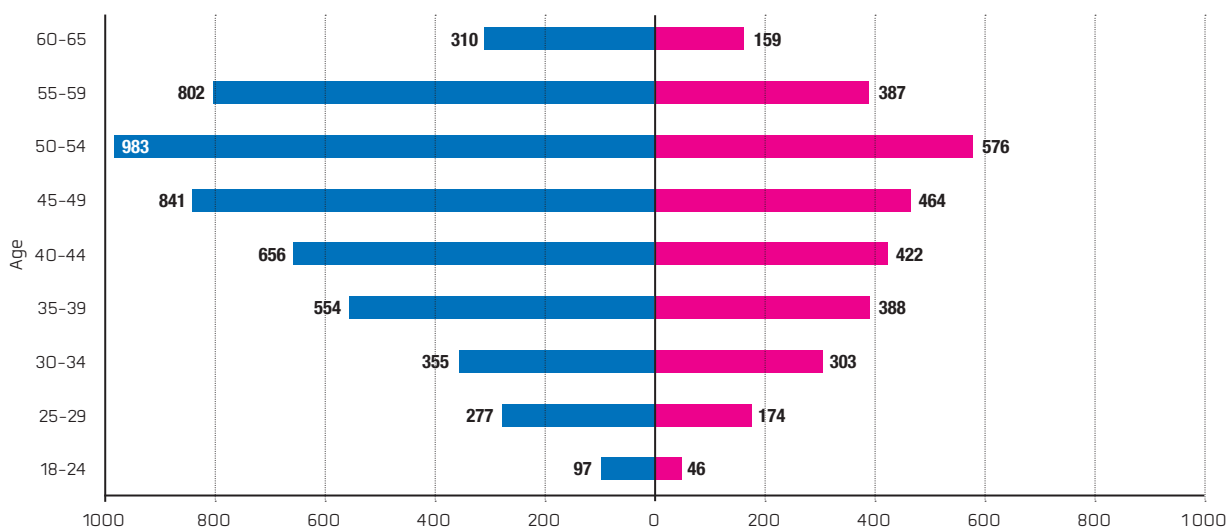


Rapport démographique
Membres actifs/pensionnés : 1.30

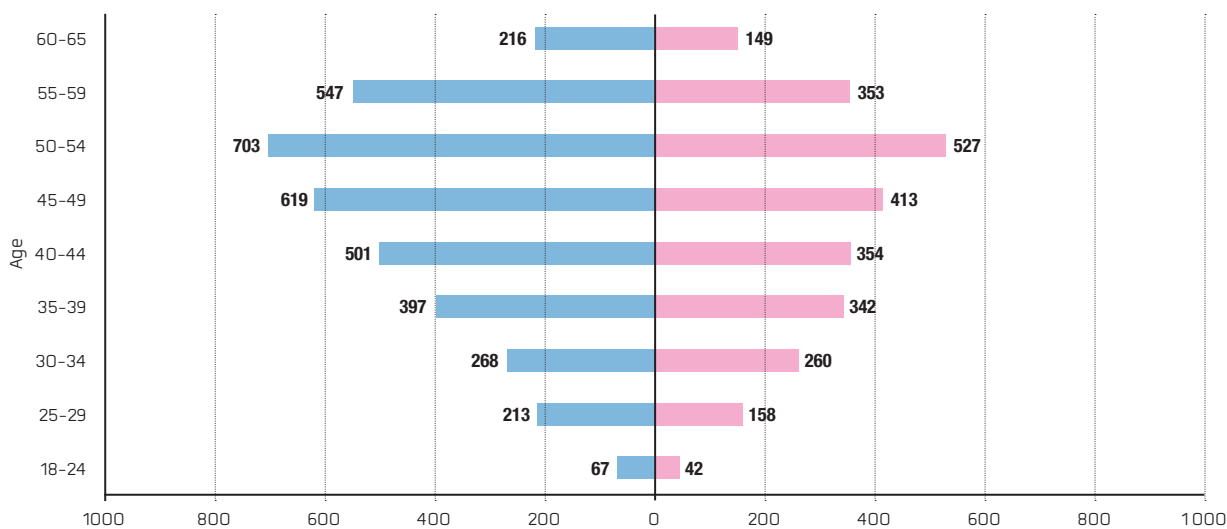
Répartition des membres actifs par sexe et par classe d'âge

Hommes Femmes

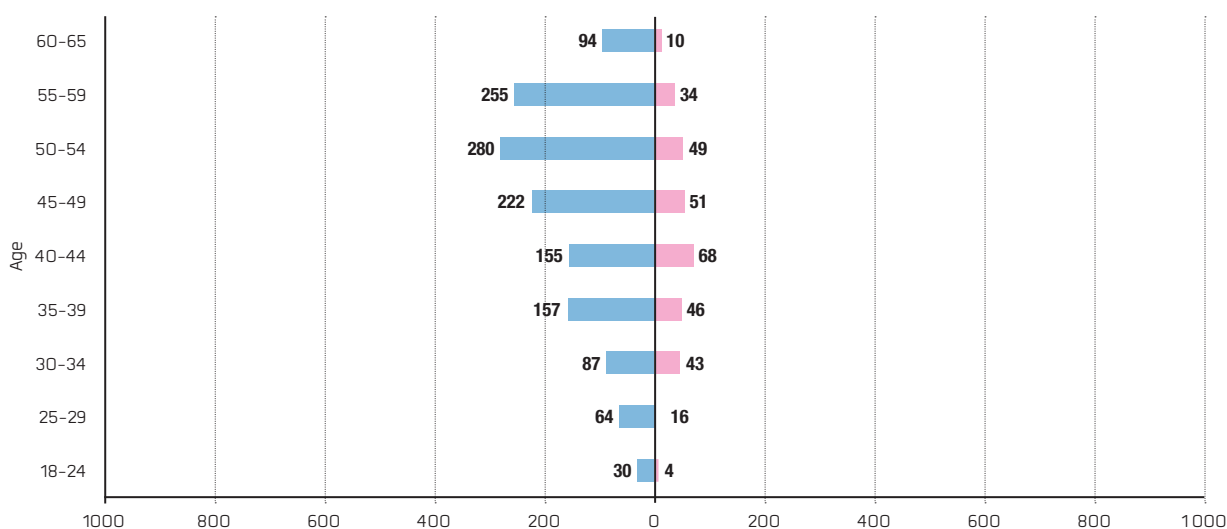
Consolidé CAP Prévoyance



CPI « Ville de Genève et communes »



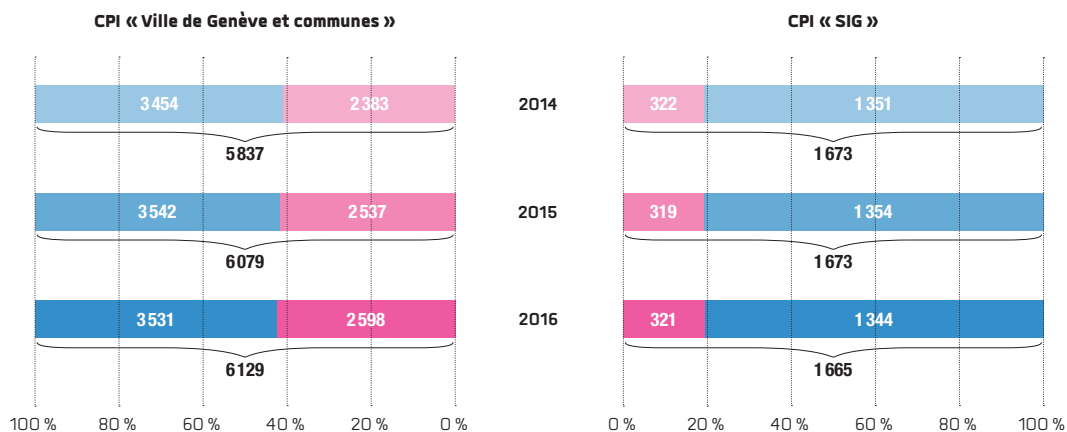
CPI « SIG »



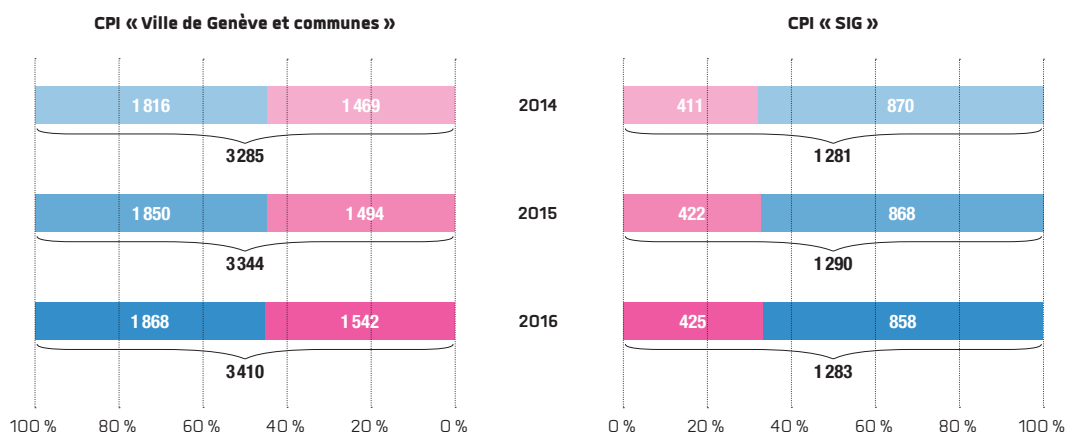
Evolution de l'effectif des membres actifs et pensionnés

Hommes Femmes

Membres actifs



Membres pensionnés



Caractéristiques moyennes du membre actif

	Consolidé CAP Prévoyance	CPI « Ville de Genève et communes »	CPI « SIG »
Age	46 ans 1 mois	46 ans	46 ans 7 mois
Salaire de base	CHF 89 372.–	CHF 84 879.–	CHF 105 914.–
Salaire assuré	CHF 68 442.–	CHF 64 765.–	CHF 81 979.–
Prestation de sortie	CHF 233 650.–	CHF 208 363.–	CHF 326 737.–
Taux de rente de retraite dès 64 ans	59.58 %	58.67 %	62.93 %
Rente annuelle de retraite dès 64 ans	CHF 41 253.–	CHF 38 418.–	CHF 51 689.–

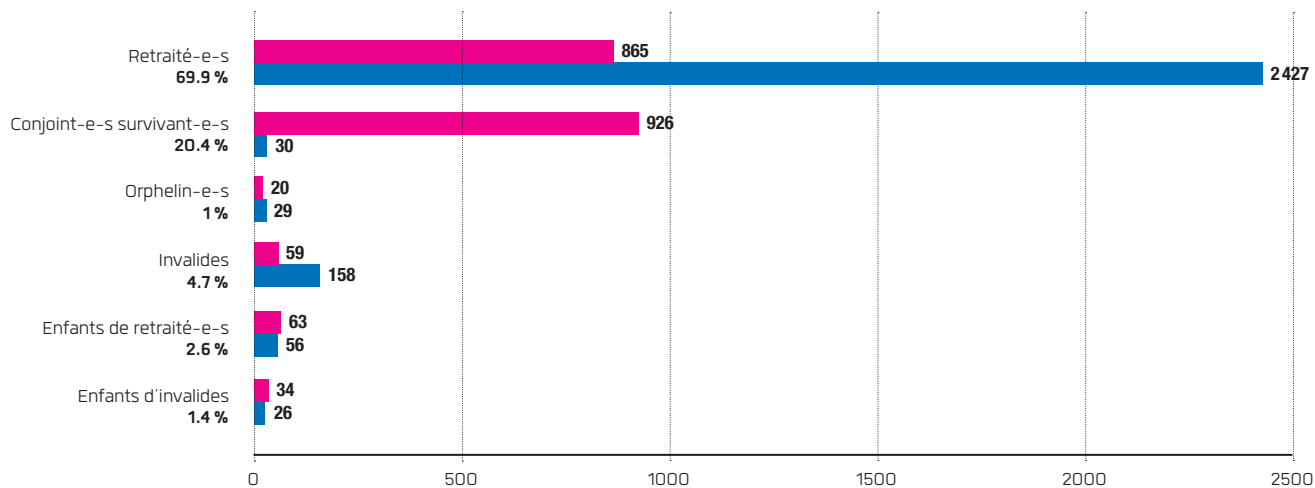
Caractéristiques moyennes du membre retraité

	Consolidé CAP Prévoyance	CPI « Ville de Genève et communes »	CPI « SIG »
Age	73 ans 3 mois	72 ans 11 mois	74 ans 1 mois
Rente annuelle de retraite de base	CHF 41 059.–	CHF 36 800.–	CHF 53 105.–
Cumul des indexations accordées	CHF 3 278.–	CHF 2 531.–	CHF 5 391.–
Rente annuelle de retraite	CHF 44 337.–	CHF 39 331.–	CHF 58 496.–

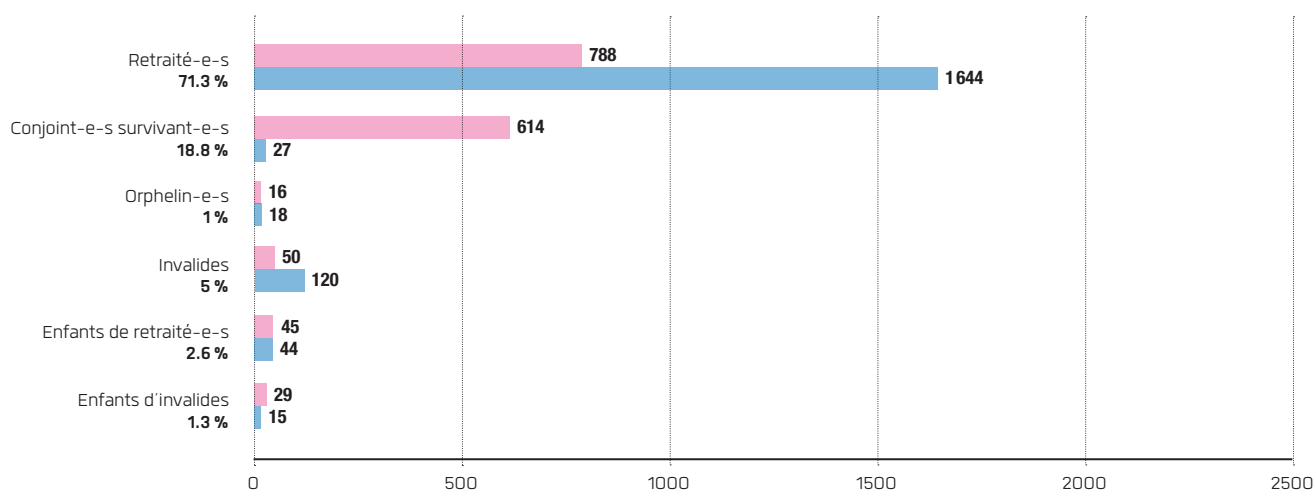
Répartition des membres pensionnés par type de pension et par sexe

Hommes Femmes

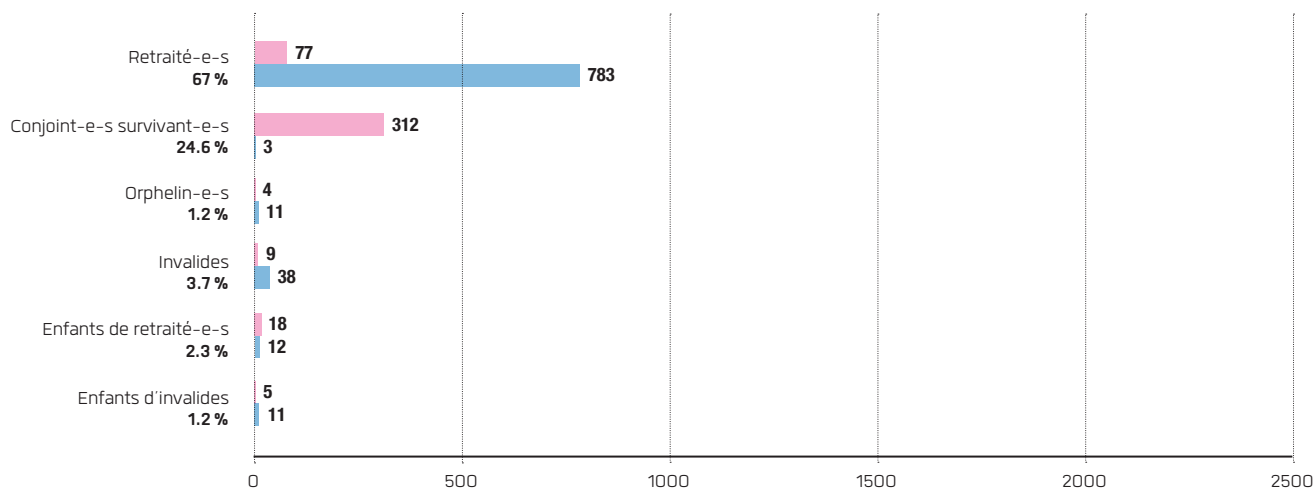
Consolidé CAP Prévoyance



CPI « Ville de Genève et communes »



CPI « SIG »



Au 31 décembre 2016, les prestations de vieillesse représentaient 72.7 %, respectivement 73.9 % pour la CPI « Ville de Genève et communes » et 69.4 % pour la CPI « SIG » des rentes ouvertes, contre 27.3 %, respectivement 26.1 % pour la CPI « Ville de Genève et communes » et 30.6 % pour la CPI « SIG » s'agissant des prestations risques invalidité et décès.

A elles seules, les rentes de vieillesse englobaient 81.64 %, soit pour la CPI « Ville de Genève et communes » 82.15 % et 80.31 % pour la CPI « SIG » de la somme des rentes servies, contre 18.36 %, respectivement 17.85 % pour la CPI « Ville de Genève et communes » et 19.69 % pour la CPI « SIG » s'agissant des rentes de risques.

ENCOURAGEMENT À LA PROPRIÉTÉ DU LOGEMENT

Consolidé CAP Prévoyance	31.12.2016	31.12.2015
Nombre de retraits	74	77
dont en Suisse	26	44
dont en France	48	33
Age moyen	41 ans 7 mois	43 ans
Retrait moyen	CHF 100 752.–	CHF 104 346.–
Somme des retraits	CHF 7 455 683.–	CHF 8 034 629.–

CPI « Ville de Genève et communes »	31.12.2016	31.12.2015
Nombre de retraits	55	55
dont en Suisse	20	30
dont en France	35	25
Age moyen	41 ans 8 mois	41 ans 8 mois
Retrait moyen	CHF 100 677.–	CHF 99 099.–
Somme des retraits	CHF 5 537 232.–	CHF 5 450 448.–

CPI « SIG »	31.12.2016	31.12.2015
Nombre de retraits	19	22
dont en Suisse	6	14
dont en France	13	8
Age moyen	41 ans 4 mois	46 ans 2 mois
Retrait moyen	CHF 100 971.–	CHF 117 463.–
Somme des retraits	CHF 1 918 450.–	CHF 2 584 181.–

COMPTES 2016

BILAN

AU 31 DÉCEMBRE 2016

Index de l'annexe	Consolidé CAP Prévoyance		CPI « Ville de Genève et communes »		CPI « SIG »	
	31.12.2016	31.12.2015	31.12.2016	31.12.2015	31.12.2016	31.12.2015
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
ACTIF						
Placements						
Liquidités et réalisables à court terme 6.D/7.A	196 277 185.89	331 250 906.15	135 021 227.67	186 112 532.16	61 155 958.22	145 038 373.99
Obligations et créances en CHF 6.D/7.B	438 218 389.11	502 551 653.20	144 821 666.78	143 757 018.36	293 396 722.33	358 794 634.84
Dont dette d'assainissement SIG 7.B	283 682 933.77	346 512 031.00			283 682 933.77	346 512 031.00
Obligations en devises 6.D	426 959 310.74	335 291 035.07	327 718 809.09	315 685 009.58	99 240 501.65	19 606 025.49
Actions suisses 6.D	638 229 878.44	605 282 514.31	395 871 848.84	365 181 865.58	242 358 029.60	240 100 648.73
Actions étrangères et marchés émergents 6.D	827 839 122.10	789 035 262.57	512 937 572.22	498 132 267.06	314 901 549.88	290 902 995.51
Autres placements 6.D/6.E	272 388 209.14	145 080 592.41	172 715 504.32	97 784 297.56	99 672 704.82	47 296 294.85
Immobilier suisse direct 6.D/7.D	1 235 557 527.55	1 224 069 113.75	832 765 773.57	825 022 582.67	402 791 753.98	399 046 531.08
Immobilier suisse indirect 6.D/7.D	46 248 595.77	31 231 206.15	-	-	46 248 595.77	31 231 206.15
Immobilier étranger indirect 6.D/7.D	35 021 918.11	23 263 312.91	-	-	35 021 918.11	23 263 312.91
Total placements	4 116 740 136.85	3 987 055 596.52	2 521 852 402.49	2 431 675 572.97	1 594 787 734.36	1 555 280 023.55
Compte de régularisation actif 7.E						
Cotisations à encaisser	1 677 937.70	4 606 134.30	1 668 341.35	1 517 512.40	9 596.35	3 088 621.90
Comptes courants régies	799 083.64	467 025.74	538 582.37	314 775.35	260 501.27	152 250.39
Impôt anticipé à récupérer	262 078.90	192 645.22	8 039.38	20 705.86	254 039.52	171 939.36
Autres transitoires	13 284 587.70	14 529 939.76	1 304 137.00	975 555.88	11 980 450.70	13 554 383.88
Total compte de régularisation actif	16 023 687.94	19 795 745.02	3 519 100.10	2 828 549.49	12 504 587.84	16 967 195.53
Immobilisations corporelles	-	94 745.15	-	63 858.24	-	30 886.91
TOTAL DE L'ACTIF	4 132 763 824.79	4 006 946 086.69	2 525 371 502.59	2 434 567 980.70	1 607 292 322.20	1 572 278 105.99

BILAN

AU 31 DÉCEMBRE 2016

Index de l'annexe	Consolidé CAP Prévoyance		CPI « Ville de Genève et communes »		CPI « SIG »	
	31.12.2016	31.12.2015	31.12.2016	31.12.2015	31.12.2016	31.12.2015
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
PASSIF						
Dettes						
Comptes courants bancaires 7.G	-	21.76	-	14.67	-	7.09
Prestations de prévoyance à payer 7.H	8 869 044.00	8 533 796.35	7 667 511.20	7 401 101.65	1 201 532.80	1 132 694.70
Emprunts hypothécaires 6.H	23 290 000.00	23 290 000.00	15 697 460.00	15 697 460.00	7 592 540.00	7 592 540.00
Autres dettes 7.H	1 142 155.39	1 303 742.60	780 305.73	879 455.57	361 849.66	424 287.03
Total dettes	33 301 199.39	33 127 560.71	24 145 276.93	23 978 031.89	9 155 922.46	9 149 528.82
Compte de régularisation passif 7.I	1 783 364.98	1 624 716.23	1 308 929.47	1 172 610.11	474 435.51	452 106.12
Provisions non techniques	-	-	-	-	-	-
Capitaux de prévoyance et provisions techniques						
Capital de prévoyance des membres actifs 5.C	1 799 375 259.30	1 743 784 729.85	1 261 726 645.45	1 225 601 667.90	537 648 613.85	518 183 061.95
Capital de prévoyance des membres pensionnés 5.C	2 082 159 473.00	2 068 384 250.00	1 392 616 712.00	1 369 432 846.00	689 542 761.00	698 951 404.00
Provisions techniques 5.C	572 182 527.80	555 783 027.70	399 721 082.85	388 818 016.00	172 461 444.95	166 965 011.70
Total des engagements de prévoyance	4 453 717 260.10	4 367 952 007.55	3 054 064 440.30	2 983 852 529.90	1 399 652 819.80	1 384 099 477.65
Part de financement en répartition (-20%)	-610 812 888.06	-596 770 505.98	-610 812 888.06	-596 770 505.98	-	-
Total capitaux de prévoyance et provisions techniques	3 842 904 372.04	3 771 181 501.57	2 443 251 552.24	2 387 082 023.92	1 399 652 819.80	1 384 099 477.65
Réserve de fluctuation de valeurs 6.C	254 674 888.38	200 912 308.18	56 665 743.95	22 335 314.78	198 009 144.43	178 576 993.40
Fortune libre/découvert						
Capital de fondation 9	100 000.00	100 000.00	-	-	-	-
Situation en début de période	-	-	-	-	-	-
Excédent de produits / de charges de l'exercice	-	-	-	-	-	-
Total fortune libre/découvert 9	100 000.00	100 000.00	-	-	-	-
TOTAL DU PASSIF	4 132 763 824.79	4 006 946 086.69	2 525 371 502.59	2 434 567 980.70	1 607 292 322.20	1 572 278 105.99

COMPTE D'EXPLOITATION AU 31 DÉCEMBRE 2016

Index de l'annexe	Consolidé CAP Prévoyance		CPI « Ville de Genève et communes »		CPI « SIG »	
	31.12.2016	31.12.2015	31.12.2016	31.12.2015	31.12.2016	31.12.2015
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Cotisations, apports ordinaires, autres						
Cotisations des salarié-e-s	41 883 854.10	41 176 811.65	31 177 071.75	30 560 119.85	10 706 782.35	10 616 691.80
Cotisations des employeurs et employeuses	83 811 055.95	82 306 511.90	62 397 525.40	61 073 159.90	21 413 530.55	21 233 352.00
Cotisations rappels des salarié-e-s	4 390 001.15	4 585 217.05	3 193 434.95	3 363 078.25	1 196 566.20	1 222 138.80
Cotisations rappels des employeurs et employeuses	14 252 070.65	14 733 196.95	10 232 430.05	10 699 644.75	4 019 640.60	4 033 552.20
Primes uniques et rachats	3 388 232.95	4 331 824.10	1 768 138.40	2 353 024.05	1 620 094.55	1 978 800.05
Total cotisations, apports ordinaires, autres	147 725 214.80	147 133 561.65	108 768 600.55	108 049 026.80	38 956 614.25	39 084 534.85
Prestations d'entrée						
Apports de libre passage	26 270 299.02	29 777 069.94	23 382 138.04	25 243 163.16	2 888 160.98	4 533 906.78
Remboursements de versements anticipés pour l'EPL	1 956 933.20	3 284 129.05	1 020 532.15	2 876 693.30	936 401.05	407 435.75
Apports de libre passage à la suite de divorces	141 204.85	141 087.60	36 919.50	32 060.05	104 285.35	109 027.55
Total prestations d'entrée	28 368 437.07	33 202 286.59	24 439 589.69	28 151 916.51	3 928 847.38	5 050 370.08
Total cotisations, apports ordinaires et prestations d'entrée	176 093 651.87	180 335 848.24	133 208 190.24	136 200 943.31	42 885 461.63	44 134 904.93
Prestations réglementaires						
Rentes de vieillesse	-144 072 606.90	-143 693 875.25	-93 575 375.20	-92 839 119.45	-50 497 231.70	-50 854 755.80
Rentes de survivants	-26 565 744.10	-26 141 611.15	-15 254 720.30	-15 232 017.35	-11 311 023.80	-10 909 593.80
Rentes d'invalidité	-5 756 325.45	-5 673 186.50	-4 809 511.60	-4 554 795.85	-946 813.85	-1 118 390.65
Autres prestations réglementaires	6 210 878.85	5 828 421.25	4 045 391.40	3 800 441.35	2 165 487.45	2 027 979.90
Prestations en capital à la retraite	-5 011 803.45	-3 029 198.70	-3 536 819.95	-2 537 622.65	-1 474 983.50	-491 576.05
Prestations en capital au décès et à l'invalidité	-1 370 590.75	-303 800.35	-1 238 814.25	-290 832.75	-131 776.50	-12 967.60
Total prestations réglementaires	-176 566 191.80	-173 013 250.70	-114 369 849.90	-111 653 946.70	-62 196 341.90	-61 359 304.00
Prestations de sortie						
Prestations de libre passage de sortie	-19 084 562.35	-18 707 764.51	-16 271 193.85	-14 227 025.36	-2 813 368.50	-4 480 739.15
Prestations de libre passage à la suite de divorces	-1 216 892.67	-3 183 242.93	-1 061 062.62	-2 076 061.05	-155 830.05	-1 107 181.88
Versements anticipés pour l'EPL	-7 455 682.75	-8 034 628.70	-5 537 232.20	-5 450 447.50	-1 918 450.55	-2 584 181.20
Total prestations de sortie	-27 757 137.77	-29 925 636.14	-22 869 488.67	-21 753 533.91	-4 887 649.10	-8 172 102.23
Total prestations réglementaires et de sortie	-204 323 329.57	-202 938 886.84	-137 239 338.57	-133 407 480.61	-67 083 991.00	-69 531 406.23
Variation des capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions						
Variation nette des capitaux de prévoyance des membres actifs 5.C	-55 590 529.45	-71 028 066.85	-36 124 977.55	-54 295 631.45	-19 465 551.90	-16 732 435.40
Variation nette des capitaux de prévoyance des membres pensionnés 5.C	-13 775 223.00	5 646 345.00	-23 183 866.00	-5 206 052.00	9 408 643.00	10 852 397.00
Variation nette des provisions techniques 5.C	-16 399 500.10	-117 069 349.68	-10 903 066.85	-74 117 222.34	-5 496 433.25	-42 952 127.34
Variation part de financement en répartition 5.C	14 042 382.08	26 723 781.16	14 042 382.08	26 723 781.16	-	-
Total variation des capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions	-71 722 870.47	-155 727 290.37	-56 169 528.32	-106 895 124.63	-15 553 342.15	-48 832 165.74
Charges d'assurance						
Cotisations au fonds de garantie	-439 840.35	-429 932.40	-334 718.43	-324 598.95	-105 121.92	-105 333.45
RÉSULTAT NET DE L'ACTIVITÉ DE PRÉVOYANCE	-100 392 388.52	-178 760 261.37	-60 535 395.08	-104 426 260.88	-39 856 993.44	-74 334 000.49

COMPTE D'EXPLOITATION AU 31 DÉCEMBRE 2016

Index de l'annexe	Consolidé CAP Prévoyance		CPI « Ville de Genève et communes »		CPI « SIG »		
	31.12.2016	31.12.2015	31.12.2016	31.12.2015	31.12.2016	31.12.2015	
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	
Résultat des placements							
Liquidités et réalisables à court terme	6.J	-318 998.78	-593 487.77	-41 253.40	-147 681.43	-277 745.38	-445 806.34
Obligations et créances en CHF	6.J	11 813 401.12	15 899 048.28	1 735 707.94	3 402 642.32	10 077 693.18	12 496 405.96
Obligations en devises	6.J	16 374 789.69	-14 133 961.17	13 516 961.30	-13 803 166.85	2 857 828.39	-330 794.32
Actions suisses	6.J	9 811 674.40	22 617 849.84	7 212 088.06	13 842 828.86	2 599 586.34	8 775 020.98
Actions étrangères et marchés émergents	6.J	63 292 566.84	-9 498 516.50	39 186 224.41	-6 133 718.35	24 106 342.43	-3 364 798.15
Placements non traditionnels	6.J	15 544 286.40	-411 342.54	10 309 033.03	-286 685.97	5 235 253.37	-124 656.57
Placements immobiliers suisses indirects	6.J	2 619 329.82	1 194 771.06	-	-	2 619 329.82	1 194 771.06
Placements immobiliers étrangers indirects	6.J	1 535 883.34	1 736 718.79	-	-	1 535 883.34	1 736 718.79
Immobilier suisse direct	7.J	53 084 545.39	53 121 606.09	35 778 983.58	35 803 962.51	17 305 561.81	17 317 643.58
Variation de la valeur financière de l'immobilier suisse direct	6.I	4 794 019.91	28 353 747.80	3 231 169.42	19 110 426.02	1 562 850.49	9 243 321.78
Intérêts sur prestations de sortie		-66 035.35	-109 600.75	-55 994.40	-89 710.90	-10 040.95	-19 889.85
Frais de gestion de fortune mobilière	6.J	-16 689 546.29	-15 307 944.98	-10 665 483.74	-10 290 191.92	-6 024 062.55	-5 017 753.06
Frais de gestion de fortune immobilière	6.J	-5 433 639.47	-5 401 796.85	-3 662 273.00	-3 638 383.02	-1 771 366.47	-1 763 413.83
Total résultat net des placements		156 362 277.02	77 467 091.30	96 545 163.20	37 770 321.27	59 817 113.82	39 696 770.03
Variation des provisions non techniques		-	-	-	-	-	-
Autres produits	7.K	162 788.39	212 487.53	121 843.98	149 735.74	40 944.41	62 751.79
Autres frais	7.L	-5 183.02	-964.29	-5 182.69	-40.32	-0.33	-923.97
Frais d'administration							
Frais d'administration	7.M	-2 124 220.92	-1 866 297.65	-1 619 176.80	-1 415 796.37	-505 044.12	-450 501.28
Honoraires organe de révision	7.M	-92 828.00	-89 927.85	-65 258.11	-67 895.52	-27 569.89	-22 032.33
Honoraires expert en prévoyance	7.M	-136 879.20	-119 502.00	-104 165.07	-90 224.01	-32 714.13	-29 277.99
Emoluments autorité de surveillance	7.M	-10 985.55	-19 432.50	-7 404.26	-14 671.54	-3 581.29	-4 760.96
Total frais d'administration		-2 364 913.67	-2 095 160.00	-1 796 004.24	-1 588 587.44	-568 909.43	-506 572.56
Excédent de produits / de charges avant variation de la réserve de fluctuation de valeurs		53 762 580.20	-103 176 806.83	34 330 425.17	-68 094 831.63	19 432 155.03	-35 081 975.20
Variation de la réserve de fluctuation de valeurs	7.N	-53 762 580.20	103 176 806.83	-34 330 425.17	68 094 831.63	-19 432 155.03	35 081 975.20
EXCÉDENT DE PRODUITS / DE CHARGES DE L'EXERCICE		-	-	-	-	-	-

ANNEXE AUX COMPTES 2016

1. BASES ET ORGANISATION

1.A FORME JURIDIQUE, BUT ET SIÈGE SOCIAL

CAP Prévoyance est une fondation collective constituée par loi du Grand Conseil de la République et canton de Genève du 28 juin 2013, précédée des délibérations des communes affiliées et de la décision du Conseil d'administration des Services industriels de Genève (ci-après SIG).

Elle a pour but d'assurer la prévoyance professionnelle du personnel de la Ville de Genève, des SIG et des communes affiliées, ainsi que des autres employeurs et employeuses affilié-e-s conventionnellement contre les conséquences économiques résultant de la vieillesse, du décès et de l'invalidité.

Dans ce cadre, elle gère deux caisses de prévoyance internes (CPI), l'une pour la Ville de Genève, les communes affiliées, ainsi que les autres employeurs et employeuses affilié-e-s conventionnellement, selon le système de la capitalisation partielle, l'autre pour les SIG, selon le système de la capitalisation complète.

Les CPI participent à l'assurance obligatoire prévue par la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) et appliquent toutes deux un plan de prévoyance en primauté des prestations au sens de l'article 16 de la Loi fédérale sur le libre passage (LFPL). Elles sont autonomes et assument elles-mêmes les risques liés à la longévité, au décès et à l'invalidité.

CAP Prévoyance a une durée indéterminée et est inscrite au Registre du commerce. Elle a son siège dans le canton de Genève.

1.B ENREGISTREMENT AU REGISTRE DE LA PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE ET FONDS DE GARANTIE

CAP Prévoyance remplit les obligations de la LPP et est inscrite au Registre de la prévoyance professionnelle du Canton de Genève (ASFIP) depuis le 29 novembre 2013 sous le numéro GE-0058. Elle cotise au Fonds de garantie LPP.

1.C INDICATION DE LA LOI, DES STATUTS ET DES RÈGLEMENTS APPLICABLES EN 2016

- b) **Statuts** entrés en vigueur le 16 novembre 2013.
 - c) **Règlement de la CPI « Ville de Genève et communes » relatif au financement et à la garantie de la prévoyance** approuvé par délibérations communales, du 1^{er} janvier 2014.
 - d) **Règlement de prévoyance de la CPI « Ville de Genève et communes »** du 5 décembre 2013, état au 1^{er} janvier 2017.
 - e) **Règlement de prévoyance de la CPI « SIG »** du 5 décembre 2013, état au 3 avril 2014.
 - f) **Règlement d'encouragement à la propriété du logement** du 5 décembre 2013.
 - g) **Règlement d'organisation** du 5 décembre 2013, état au 3 avril 2014.
 - h) **Règlement de liquidation partielle** du 5 décembre 2013, état au 24 juin 2016.
 - i) **Règlement pour les passifs de nature actuarielle au bilan** du 5 décembre 2013.
 - j) **Règlement de placement** du 5 décembre 2013, état au 24 juin 2016.
- a) **Loi du Grand Conseil de la République et canton de Genève du 28 juin 2013**, précédée des délibérations des communes affiliées et de la décision du Conseil d'administration des Services industriels de Genève, entrée en vigueur le 16 novembre 2013.

1.D ORGANES DE GESTION

L'organe suprême de CAP Prévoyance est le Conseil de Fondation. Il est composé de 17 membres, soit 8 représentant-e-s des membres actifs, 8 représentant-e-s des employeurs et employeuses et un représentant des membres retraités avec

voix consultative. Les membres du Conseil de Fondation et de l'Administration ayant le droit de signature collective à deux sont inscrits au Registre du commerce. En 2016, la composition du Conseil de Fondation était la suivante :

Conseil de Fondation

Employeurs

et employeuses

Ville de Genève	GARRIDO Dalcinda	
	KREBS Philippe *	
	PAGANI Rémy	
	SALERNO Sandrine *	Présidente
Communes	GOEHRING Marcel *	Vice-président
	MUMENTHALER François	
SIG	DEVAUD Daniel *	(dès le 29.01.2016)
	MONIN Robert	
	VANEK Pierre *	(jusqu'au 28.01.2016)

Membres actifs

Ville de Genève	DALPHIN Marc *	
	KELLER Simon-Pierre	
	MORO Nicolas *	
	TABOURIN Jean-Lou	
Communes	LUZZATTO Christine	
	RUETTIMANN Patrick *	
SIG	CARMINATI Louis	(jusqu'au 30.06.2016)
	SENTI MARI SANTA CRUZ Christine	(dès le 01.07.2016)
	SCHAUB Patrick *	

Membres retraités

URCAP	POSCIA Daniel	Voix consultative
-------	----------------------	-------------------

* membres ayant le droit de signature collective à deux

Le Conseil de Fondation a délégué un certain nombre de tâches au Bureau du Conseil de Fondation, au Bureau délégué (dissout début 2016) ainsi qu'à des Commissions, composés, en 2016, des membres suivants :

Bureau du Conseil de Fondation

Employeurs

et employeuses

Ville de Genève	KREBS Philippe	
	SALERNO Sandrine	Présidente
Communes	GOEHRING Marcel	Vice-président
SIG	DEVAUD Daniel	(dès le 29.01.2016)
	VANEK Pierre	(jusqu'au 28.01.2016)

Membres actifs

Ville de Genève	DALPHIN Marc	
	MORO Nicolas	
Communes	RUETTIMANN Patrick	
SIG	SCHAUB Patrick	

Bureau délégué du Conseil de Fondation (dissout début 2016)

Employeurs

et employeuses

Ville de Genève	KREBS Philippe	
SIG	DEVAUD Daniel	(dès le 29.01.2016)
	VANEK Pierre	(jusqu'au 28.01.2016)

Membres actifs

Ville de Genève	MORO Nicolas	
SIG	SCHAUB Patrick	

Commission de placement

Employeurs

et employeuses

Ville de Genève	KREBS Philippe	
	PAGANI Rémy	
Communes	GOEHRING Marcel	
SIG	DEVAUD Daniel	(dès le 29.01.2016)
	VANEK Pierre	(jusqu'au 28.01.2016)

Membres actifs

Ville de Genève	DALPHIN Marc	
	KELLER Simon-Pierre	Vice-président (jusqu'au 30.06.2016) Président ad interim (dès le 01.07.2016)
Communes	RUETTIMANN Patrick	
SIG	CARMINATI Louis	Président (jusqu'au 30.06.2016)
	SENTI MARI SANTA CRUZ Christine	(dès le 01.07.2016)

Commission assurance et juridique

Employeurs

et employeuses

Ville de Genève	GARRIDO Dalcinda	
	KREBS Philippe	
Communes	MUMENTHALER François	
SIG	MONIN Robert	

Membres actifs

Ville de Genève	MORO Nicolas	Vice-président
	TABOURIN Jean-Lou	
Communes	LUZZATTO Christine	
SIG	SCHAUB Patrick	Président

Chaque CPI dispose d'un Comité de gestion dont les tâches sont énumérées dans les statuts, composé des membres suivants en 2016 :

CPI « Ville de Genève et communes »

Employeurs

et employeuses	Ville de Genève	BURRI Olivier	
		GARRIDO Dalcinda	
		KREBS Philippe	
		MORET Jacques	
		PAGANI Rémy	
		SALERNO Sandrine	Vice-présidente
Communes	GOEHRING Marcel		
	MOREL Anne-Françoise		
	MUMENTHALER François		

Membres actifs

Ville de Genève	BARRIERA Gabrielle	
	CHEVALLEY Denis	
	DALPHIN Marc	
	KELLER Simon-Pierre	
	MORO Nicolas	
	TABOURIN Jean-Lou	
Communes	LAVANCHY Frank	
	LUZZATTO Christine	Présidente
	RUETTIMANN Patrick	

Membres retraités

URCAP	MARECHAL Raymond	Voix consultative
-------	-------------------------	-------------------

CPI « SIG »

Employeurs

et employeuses	SIG	DEVAUD Daniel	(dès le 29.01.2016)
		GAUDERLOT Céline	
		MONIN Robert	
		ROCH Barthélémy	Vice-président (jusqu'au 31.05.2016) Président (dès le 01.06.2016)
		VANEK Pierre	(jusqu'au 28.01.2016)

Membres actifs

SIG	CARMINATI Louis	Vice-président (dès le 01.06.2016)
	FIVAZ Fabien	
	SCHAUB Patrick	
	SENTI MARI SANTA CRUZ Christine	

Membres retraités

URCAP	POSCIA Daniel	Voix consultative
-------	----------------------	-------------------

Droit à la signature

Les membres du Bureau du Conseil de Fondation et les membres de la Direction (voir appendice 4) ont un droit de signature collectif à deux. Le Conseil de Fondation peut en outre conférer le droit de signature à deux à des collaborateurs et collaboratrices de CAP Prévoyance. Les personnes concernées sont inscrites au Registre du commerce.

Principe de loyauté

Conformément à la législation fédérale, CAP Prévoyance met en œuvre les règles en matière de loyauté et d'intégrité dans la gestion, dont les principes sont inscrits dans le Règlement de placement.

Elle applique les directives et la charte de l'ASIP (dont elle est membre) en matière de loyauté dans la gestion. Les mandataires qui agissent pour le compte de CAP Prévoyance en sont informé-e-s et doivent également s'y conformer, ou suivre des principes équivalents.

Tous les membres des instances ainsi que le personnel de CAP Prévoyance sont soumis à ces règles. Ils signent une déclaration de subordination lors de leur entrée en fonction, puis remplissent chaque année une déclaration périodique attestant du respect des principes et qui intègre les dispositions fédérales, notamment les articles 51b LPP et 48f à 49a OPP 2.

Pour l'exercice 2016, toutes les personnes concernées se sont conformées à ces obligations.

1.E EXPERTS, ORGANE DE RÉVISION, CONSEILLERS ET AUTORITÉ DE SURVEILLANCE

Experts en prévoyance professionnelle

Gilles GUENAT – AON Suisse SA (jusqu'au 31.12.2016)

Bernard ROMANENS – Pittet Associés SA (dès le 01.01.2017 – y compris sur les comptes 2016)

Organe de révision

Nicolas BIDERBOST – PricewaterhouseCoopers SA (PwC)

Ludovic DERENNE – PricewaterhouseCoopers SA (PwC)

Conseillers financiers

Graziano LUSENTI – Lusenti Partners Sàrl

Michel GADA – Olifan Finance SA

Médecin-conseil

D^{re} Marianna LALICATA-GISSELBAEK

Autorité de surveillance

Autorité cantonale de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance (ASFIP)

Direction du fonds Capacity

FundPartners Solutions SA

1.F EMPLOYEURS ET EMPLOYEUSES AFFILIÉ-E-S

- 3 Chêne-Culture
- AFJ-Rhône sud
- Aire-la-Ville
- Anières
- Association des Communes genevoises
- Avully
- Avusy
- Bardonnex
- Bellevue
- Bernex
- CAP Prévoyance
- Cartigny
- Céligny
- Centre sportif de Sous-Moulin
- Chancy
- Chêne-Bougeries
- Chêne-Bourg
- Choulex
- Collex-Bossy
- Collonge-Bellerive
- Cologny
- Confignon
- Corsier
- Dardagny
- Fondation de la commune de Thônex pour le logement
- Genthod
- Grand-Saconnex
- Groupement Intercommunal de la Protection Civile OPC Salève
- Groupement Intercommunal de la Protection Civile Seymaz
- Hermance
- Jussy
- Laconnex
- Lancy
- Meinier
- Meyrin
- Onex
- Perly-Certoux
- Plan-les-Ouates
- Pregny-Chambésy
- Presinge
- Puplinge
- Russin
- Satigny
- Services industriels de Genève
- Thônex
- Troinex
- Vandœuvres
- Vernier
- Versoix
- Veyrier
- Ville de Genève

2. MEMBRES ACTIFS ET PENSIONNÉS

	Consolidé CAP Prévoyance		CPI « Ville de Genève et communes »		CPI « SIG »	
	31.12.2016	31.12.2015	31.12.2016	31.12.2015	31.12.2016	31.12.2015
Membres actifs	7794	7752	6129	6079	1665	1673
Hommes	4875	4896	3531	3542	1344	1354
Femmes	2919	2856	2598	2537	321	319
Membres pensionnés	4693	4634	3410	3344	1283	1290
Hommes	2726	2718	1868	1850	858	868
Femmes	1967	1916	1542	1494	425	422
	12487	12386	9539	9423	2948	2963

	Consolidé CAP Prévoyance		CPI « Ville de Genève et communes »		CPI « SIG »	
	31.12.2016	31.12.2015	31.12.2016	31.12.2015	31.12.2016	31.12.2015
Retraité-e-s	3292	3238	2432	2375	860	863
Enfants de retraité-e-s	119	119	89	85	30	34
Invalides	217	216	170	168	47	48
Enfants d'invalides	60	64	44	49	16	15
Conjoint-e-s survivant-e-s	956	948	641	633	315	315
Orphelin-e-s	49	49	34	34	15	15
	4693	4634	3410	3344	1283	1290

3. PLAN DE PRÉVOYANCE : NATURE ET APPLICATION

3.A EXPLICATIONS DES PLANS DE PRÉVOYANCE EN VIGUEUR EN 2016

Financement	
Taux de cotisation des membres actifs (en pourcent du salaire assuré)	1% entre 17 et 23 ans 8 % pour les membres actifs de 24 ans et plus
Taux de cotisation des employeurs et employeuses (en pourcent du salaire assuré)	2 % entre 17 et 23 ans 16 % pour les membres actifs de 24 ans et plus
Rappel de cotisations	Le montant des rappels de cotisations correspond au coût de l'augmentation du salaire assuré en sus de l'inflation déterminée sur la base l'indice genevois des prix à la consommation.
Rappel de cotisations à charge des membres actifs	Un tiers du montant du rappel de cotisations mais au maximum 90 % de l'augmentation du salaire assuré au taux d'activité en vigueur.
Rappel de cotisations à charge des membres actifs	Part non financée par les membres actifs
Prestations	
Type de plan	Primauté des prestations
Age de début d'assurance pour les risques invalidité et décès	1 ^{er} janvier qui suit le 17 ^e anniversaire
Age de début d'assurance pour la retraite	1 ^{er} jour du mois qui suit le 24 ^e anniversaire
Age ordinaire de la retraite	64 ans
Durée d'assurance possible	40 ans
Rachat d'années d'assurance	Possible sans limite d'âge
Compte individuel d'épargne	Possible pour financer les réductions en cas de retraite anticipée, pour autant que le membre actif dispose de la totalité des années d'assurance possibles
Salaire de base	Il prend en compte le salaire mensuel fixe sur 12 mois et lorsque l'employeur ou l'employeuse le décide, les éventuels compléments fixes, non soumis à variation, y compris le 13 ^e salaire.
Déduction de coordination	25 % du salaire de base, mais au maximum la rente vieillesse maximum complète de l'AVS (28 200 en 2017) adaptée selon le taux d'activité en vigueur
Salaire assuré	Salaire de base diminué de la déduction de coordination
Rente de retraite à l'âge terme	1.75 % x salaire assuré à 100 % x durée d'assurance x taux moyen d'activité
Facteurs de retraite en cas d'anticipation ou d'ajournement	5 % par année d'anticipation ou par année d'ajournement
Rente d'enfant de retraité-e	Montant de la rente pour enfant calculée selon les prestations minimales de la LPP

Prestations (suite)	
Rente d'invalidité	1.75 % x Salaire assuré à 100 % x durée d'assurance projetée jusqu'à 64 ans x taux moyen d'activité projeté jusqu'à 64 ans
Rente d'enfant d'invalidité	Montant de la rente pour enfant calculée selon les prestations minimales de la LPP
Rente de conjoint-e survivant-e	60 % de la rente d'invalidité assurée ou de la rente en cours
Rente d'orphelin-e	20 % de la rente d'invalidité assurée ou de la rente en cours
Capital décès	<p>Le droit au capital naît lorsqu'un membre assuré décède sans ouverture du droit à une prestation. Le cercle des bénéficiaires est défini selon la LPP.</p> <p>Le montant du capital est égal aux versements effectués par la ou le défunt-e dès l'âge de 24 ans révolus sous déduction des retraits effectués, des pensions ou capitaux déjà versés, ainsi que des créances de la CPI.</p>

3.B FINANCEMENT, MÉTHODES APPLIQUÉES

Les plans de prévoyance appliqués sont en primauté des prestations.

Les rappels de cotisations sont financés selon la même répartition de 1/3 – 2/3, avec un plafond maximum de 90 % de l'augmentation assurée – pondéré au taux d'activité –, pour les membres actifs, le solde étant à la charge des employeurs et employeuses.

La CPI « Ville de Genève et communes » applique le système de la capitalisation partielle et bénéficie de la garantie des communes affiliées. Son plan de financement, établi conformément aux articles 72a à 72g LPP et 44 OPP 2, a été approuvé par l'autorité de surveillance.

4. PRINCIPES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES COMPTES, PERMANENCE

4.A CONFIRMATION SUR LA PRÉSENTATION DES COMPTES SELON LA NORME SWISS GAAP RPC 26

Les comptes de CAP Prévoyance sont présentés, à l'exception des capitaux de prévoyance et des provisions techniques de la CPI « Ville de Genève et communes », selon la norme Swiss GAAP RPC 26, obligatoire pour toutes les institutions de prévoyance depuis le 1^{er} janvier 2005.

L'exception résulte du fait que la CPI « Ville de Genève et communes » répond aux dispositions relatives au financement des institutions de prévoyance de corporation de droit public en capitalisation partielle selon les articles 72a à 72g LPP et 44 OPP 2.

Cette CPI dispose d'un règlement spécifique relatif au financement et à la garantie de la prévoyance, lequel prescrit notamment que la Caisse est tenue d'assurer son équilibre financier à long terme en tenant compte d'un objectif de taux de couverture de 80 % d'ici à 2052.

Aussi, avec l'accord de l'organe de révision, CAP Prévoyance a choisi de considérer l'objectif réglementaire de 80 % comme niveau de couverture intégrale (équivalant au degré de couverture de 100 % des caisses de droit privé), et de constituer une réserve de fluctuation de valeurs dès que ce niveau est atteint.

Par conséquent, pour faire correspondre la norme Swiss GAAP RPC 26 avec la réalité réglementaire, les capitaux de prévoyance et provisions techniques de la CPI « Ville de Genève et communes » sont intégrés au bilan en totalité, puis la part de financement en répartition (20%) est déduite. Cette manière de faire permet de :

- faire ressortir le montant du financement en répartition (20 %) résultant du fait que la Caisse déroge au principe du bilan en caisse fermée, compte tenu de la garantie des communes affiliées ;
- constituer une réserve de fluctuation de valeurs dès que l'objectif réglementaire est atteint, en lien avec la stratégie de placement (voir point 6.C).

Chaque employeur et employeuse affilié-e est informé-e de la part des engagements qui lui incombe.

Pour la CPI « SIG », qui applique le système de la capitalisation complète, les comptes sont présentés intégralement en conformité avec la norme Swiss GAAP RPC 26.

4.B PRINCIPES COMPTABLES ET D'ÉVALUATION

Les principes comptables et d'évaluation appliqués sont les suivants :

Titres

Les titres cotés sont évalués à leur valeur boursière.

Les valeurs nettes d'inventaire des compartiments des fonds institutionnels, comme le fonds Capacity, sont calculées par la société de direction du fonds et vérifiées par l'organe de révision du fonds institutionnel concerné.

Les titres non cotés sont comptabilisés selon la valeur transmise par la banque dépositaire des titres, qui l'établit selon des standards communs en collaboration avec les mandataires concernés. Au besoin, un audit externe peut être requis.

Positions en devises étrangères

Les positions en devises étrangères sont évaluées au cours du jour de clôture.

Instruments dérivés

Les instruments dérivés, utilisés exclusivement dans une optique de couverture, sont évalués à leur valeur de marché.

Autres créances

Les autres créances sont évaluées à leur valeur de réalisation, déduction faite des éventuels ajustements de valeur. En cas de doute sur la valeur d'une ou plusieurs créances, des corrections de valeurs sont portées à l'actif, afin de réduire les risques de pertes en cas de réalisation des créances.

Immobilier

Les immeubles sont portés au bilan de CAP Prévoyance à la valeur économique. La valeur économique du parc immobilier fait chaque année l'objet d'une estimation réalisée en interne. La méthode utilisée est celle du « cash flows actualisés » (« discounted cash flows »). Cette évaluation interne fait l'objet d'une contre-expertise externe en principe tous les quatre ans, sur la base d'un échantillon représentatif.

Une provision pour entretien des immeubles subventionnés est constituée et ajustée en fonction de l'évolution de l'écart entre les charges budgétisées dans le plan financier et les charges réelles d'exploitation. Elle est intégrée au passif dans la rubrique « provisions non techniques ».

Matériel et mobilier

Le matériel informatique et le mobilier de bureau sont amortis linéairement à raison de 50 % pour le matériel informatique et de 10 % pour le mobilier de bureau.

Engagements

Les engagements non techniques sont portés au bilan à leur valeur nominale.

Les engagements techniques portés au bilan correspondent aux données déterminées par CAP Prévoyance et validées par l'expert en prévoyance professionnelle. Ils sont intégrés au bilan, conformément au point 4.A.

5. COUVERTURE DES RISQUES / RÈGLES TECHNIQUES / DEGRÉS DE COUVERTURE

5.A NATURE DE LA COUVERTURE DES RISQUES, RÉASSURANCE

CAP Prévoyance est une institution de prévoyance autonome.

différenciés de 4 % pour les capitaux de prévoyance des membres actifs, et de 3.5 % pour les capitaux de prévoyance des membres pensionnés.

5.B BASES TECHNIQUES ET AUTRES HYPOTHÈSES SIGNIFICATIVES SUR LE PLAN ACTUARIEL

Les calculs actuariels sont réalisés pour chaque CPI avec les bases techniques VZ 2010 aux taux d'intérêts techniques

5.C INFORMATIONS ACTUARIELLES, DEGRÉ DE COUVERTURE SELON L'ART. 44 OPP 2

Le bilan technique, établi au 31 décembre 2016, se présente ainsi :

Capitaux de prévoyance des membres actifs et pensionnés

	Consolidé CAP Prévoyance		CPI « Ville de Genève et communes »		CPI « SIG »	
	31.12.2016	31.12.2015	31.12.2016	31.12.2015	31.12.2016	31.12.2015
Prestations de libre passage (selon nouveaux salaires)	1 632 882 090.10	1 569 704 251.15	1 149 752 473.00	1 108 936 057.45	483 129 617.10	460 768 193.70
Rappels de cotisations des membres actifs	- 5 014 946.00	4 278 256.50	3 623 405.00	3 112 394.10	1 391 541.00	1 165 862.40
Rappels de cotisations des employeurs et employeuses	- 16 680 927.30	13 594 232.60	11 703 831.90	9 705 515.00	4 977 095.40	3 888 717.60
Prestations de libre passage nettes (PLPN)	= 1 611 186 216.80	1 551 831 762.05	1 134 425 236.10	1 096 118 148.35	476 760 980.70	455 713 613.70
Crédits de rappels des membres actifs	+ 222 778.60	196 196.45	177 361.00	150 182.90	45 417.60	46 013.55
Crédits de rappels des employeurs et employeuses	+ 801 620.80	742 716.35	588 084.45	547 026.00	213 536.35	195 690.35
Comptes individuels d'épargne des membres actifs	+ 187 164 643.10	191 014 055.00	126 535 963.90	128 786 310.65	60 628 679.20	62 227 744.35
Capitaux de prévoyance des membres actifs	- 1 799 375 259.30	1 743 784 729.85	1 261 726 645.45	1 225 601 667.90	537 648 613.85	518 183 061.95
Capitaux de prévoyance des membres pensionnés (CPP)	+ 2 082 159 473.00	2 068 384 250.00	1 392 616 712.00	1 369 432 846.00	689 542 761.00	698 951 404.00
Capitaux de prévoyance des membres actifs et pensionnés	= 3 881 534 732.30	3 812 168 979.85	2 654 343 357.45	2 595 034 513.90	1 227 191 374.85	1 217 134 465.95

Provisions techniques

	Consolidé CAP Prévoyance		CPI « Ville de Genève et communes »		CPI « SIG »	
	31.12.2016	31.12.2015	31.12.2016	31.12.2015	31.12.2016	31.12.2015
Adaptation des bases techniques des membres actifs	40 279 655.40	31 036 635.20	28 360 630.90	21 922 362.95	11 919 024.50	9 114 272.25
Adaptation des bases techniques des membres pensionnés +	52 053 986.85	41 367 685.00	34 815 417.80	27 388 656.90	17 238 569.05	13 979 028.10
Adaptation des bases techniques =	92 333 642.25	72 404 320.20	63 176 048.70	49 311 019.85	29 157 593.55	23 093 300.35
Evénements spéciaux (décisions des Comités de gestion) +	455 901 886.70	297 582 188.00	320 584 762.20	207 822 183.00	135 317 124.50	89 760 005.00
Taux d'intérêt technique différencié (3.5 % vs 4 %) +	11 649 544.00	169 969 242.70	7 884 592.00	120 647 171.20	3 764 952.00	49 322 071.50
Cas d'invalidité en suspens +	12 297 454.85	15 827 276.80	8 075 679.95	11 037 641.95	4 221 774.90	4 789 634.85
Total des provisions techniques =	572 182 527.80	555 783 027.70	399 721 082.85	388 818 016.00	172 461 444.95	166 965 011.70

Engagements de prévoyance

	Consolidé CAP Prévoyance		CPI « Ville de Genève et communes »		CPI « SIG »	
	31.12.2016	31.12.2015	31.12.2016	31.12.2015	31.12.2016	31.12.2015
Capitaux de prévoyance et provisions techniques des membres actifs	2 217 751 721.25	2 156 447 993.55	1 558 016 765.50	1 518 415 482.00	659 734 955.75	638 032 511.55
Capitaux de prévoyance et provisions techniques des membres pensionnés +	2 235 965 538.85	2 211 504 014.00	1 496 047 674.80	1 465 437 047.90	739 917 864.05	746 066 966.10
Total des engagements de prévoyance =	4 453 717 260.10	4 367 952 007.55	3 054 064 440.30	2 983 852 529.90	1 399 652 819.80	1 384 099 477.65

La somme des avoirs de vieillesse selon la LPP au 31 décembre 2016 s'élève à CHF 519 268 347.40 pour la CPI « Ville de Genève et communes », et à CHF 193 849 099.55 pour la CPI « SIG ».

Détermination des fortunes de prévoyance en valeur de liquidation (art. 44 OPP 2) et des degrés de couverture

	Consolidé CAP Prévoyance		CPI « Ville de Genève et communes »		CPI « SIG »	
	31.12.2016	31.12.2015	31.12.2016	31.12.2015	31.12.2016	31.12.2015
Total de l'actif (y. c. CHF 100 000.– de capital propre dans le total consolidé)	4 132 763 824.79	4 006 946 086.69	2 525 371 502.59	2 434 567 980.70	1 607 292 322.20	1 572 278 105.99
Dettes -	33 301 199.39	33 127 560.71	24 145 276.93	23 978 031.89	9 155 922.46	9 149 528.82
Compte de régulation passif -	1 783 364.98	1 624 716.23	1 308 929.47	1 172 610.11	474 435.51	452 106.12
Provisions non techniques -	-	-	-	-	-	-
Total de la fortune en valeur de liquidation =	4 097 679 260.42	3 972 193 809.75	2 499 917 296.19	2 409 417 338.70	1 597 661 964.23	1 562 676 471.05
Détermination du degré de couverture	92.01 %	90.94 %	81.86 %	80.75 %	114.15 %	112.90 %

5.D CONSTITUTION DE LA PROVISION POUR ADAPTATION DES BASES TECHNIQUES

La provision pour adaptation des bases techniques est destinée à prendre en compte l'accroissement futur de l'espérance de vie. Elle a pour but de financer le coût futur du changement des bases techniques qui intervient environ chaque 5 à 10 ans.

Au 31 décembre 2016, la provision pour adaptation des bases techniques représentait 2.5 % des capitaux de prévoyance des membres actifs (non compris les crédits de rappels et les comptes individuels d'épargne) et 2.5 % des capitaux de prévoyance des membres pensionnés.

Ces taux sont augmentés chaque année de 0.5 % pour les membres actifs, et de 0.5 % pour les membres pensionnés, l'objectif étant d'atteindre un montant de 5 % des capitaux de prévoyance des membres actifs et des capitaux de prévoyance des membres pensionnés avant changement des bases techniques.

Lors du changement des bases techniques, le montant nécessaire est prélevé sur cette provision et les principes futurs de dotation font l'objet d'une nouvelle analyse.

5.E CONSTITUTION DE LA PROVISION POUR CAS D'INVALIDITÉ EN SUSPENS

La provision pour cas d'invalidité en suspens est destinée à prendre en charge le coût des cas d'incapacité de gain de 6 mois ou plus, connus (ou attendus en fonction de l'expérience), à la date du bilan, mais dont le versement des rentes n'a pas débuté.

Cette provision est calculée chaque année. Son montant cible tient compte du pourcentage atteint par la provision pour changement des bases techniques. Elle correspond au différentiel entre le capital de prévoyance des membres actifs et le capital de prévoyance des membres pensionnés en cas de sinistre.

5.F CONSTITUTION DE LA PROVISION POUR TAUX D'INTÉRÊTS TECHNIQUES DIFFÉRENCIÉS

La provision pour taux d'intérêts techniques différenciés est destinée à prendre en charge le coût futur des mises à la retraite des membres actifs compte tenu du taux d'intérêt technique plus faible pour les membres pensionnés (4.0 % / 3.5 %).

Cette provision est calculée chaque année compte tenu de l'effectif des membres actifs.

Le montant cible de la provision pour taux d'intérêts techniques différenciés tient compte du pourcentage atteint par la provision pour changement des bases techniques. Elle correspond à la différence entre la prestation de sortie réglementaire (non compris les crédits de rappels et les comptes individuels d'épargne) et la même prestation de sortie déterminée selon le taux d'intérêt technique retenu pour les membres pensionnés.

5.G CONSTITUTION DE LA PROVISION POUR ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX

La provision pour événements spéciaux a pour but de tenir compte de toute décision des Comités de gestion et du Conseil de Fondation ou de tout événement qui amènerait, à court terme, soit à augmenter les capitaux de prévoyance des membres actifs et/ou pensionnés, soit à relever le montant cible des provisions, ou encore à procéder à des versements exceptionnels.

Considérant les recommandations de l'expert en prévoyance professionnelle visant à abaisser les taux d'intérêts techniques des CPI et les travaux y relatifs en cours, les Comités de gestion ont décidé, étant donné l'impact négatif qu'aura un tel abaissement sur les situations financières des CPI, d'attribuer un montant à la provision pour événements spéciaux. Le Conseil de Fondation a approuvé ces décisions.

Des montants de respectivement CHF 112.76 mio pour la CPI « Ville de Genève et communes » et de CHF 45.56 mio pour la CPI « SIG » ont ainsi été attribués à la provision pour événements spéciaux. Ces montants ont été calculés par l'expert en prévoyance professionnelle.

6. EXPLICATIONS RELATIVES AUX PLACEMENTS ET AUX RÉSULTATS NETS DES PLACEMENTS

6.A ORGANISATION DE L'ACTIVITÉ DE PLACEMENT, RÈGLEMENT DE PLACEMENT

Règlement de placement

Les objectifs, les principes et les instances compétentes en matière d'exécution et de contrôle des placements sont fixés dans les statuts, le Règlement d'organisation et le Règlement de placement.

Le Règlement de placement a été révisé par le Conseil de Fondation le 3 décembre 2015 concernant la stratégie de placement, le rendement des immeubles (nouveaux investissements), et en prenant en compte les adaptations exigées par l'OPP 2 (classification de certaines classes d'actifs).

Le Règlement de placement décrit les principes généraux et les objectifs spécifiques liés à la gestion de la fortune. Il contient des dispositions sur les organes compétents, les processus, l'allocation des actifs, les catégories et instruments de placement, la rémunération des gérant-e-s, les contrôles et évaluations des placements.

Le Règlement de placement est complété des annexes suivantes :

- la charte relative aux principes d'investissements responsables ;
- les principes relatifs à l'exercice des droits d'actionnaire ;
- la méthode et l'objectif cible de la réserve de fluctuation de valeurs ;
- les stratégies de placement des CPI ;
- les critères applicables à l'acquisition, la construction, la rénovation, l'entretien, la location et la vente des immeubles détenus en direct.

Organisation de l'activité de placement

Le Conseil de Fondation a constitué une Commission de placement pour la gestion des investissements en valeurs mobilières et immobilières. La Commission de placement peut faire appel à des conseillers et conseillères externes. La réalisation des placements mobiliers est confiée à des spécialistes externes selon des mandats spécifiques.

Afin d'assurer une gestion commune des placements mobiliers pour les deux CPI, CAP Prévoyance dispose d'un fonds de placement institutionnel dédié, le fonds Capacity, subdivisé en compartiments pour répondre aux allocations stratégiques propres aux CPI. Seuls les investissements en fonds hypothécaires, en private equity et en fonds immobiliers suisses et étrangers sont gérés séparément. Grâce à une gestion com-

mune des placements, les rendements des portefeuilles respectifs sont optimisés. Les comptes annuels de Capacity ont été audités par un organe de révision indépendant qui n'a pas émis de remarques et a recommandé leur approbation.

Les placements en valeurs mobilières sont répartis entre des solutions de gestion active, qui visent à obtenir des résultats supérieurs aux indices de référence concernés, et de gestion passive, qui ont pour objectif de répliquer l'évolution des indices à moindre coût.

Les titres et les compartiments du fonds Capacity sont déposés auprès d'un dépositaire global, la banque Pictet & Cie SA à Genève.

Les actifs intégrés au fonds institutionnel Capacity, qui représentaient près de 95 % des valeurs mobilières à fin décembre 2016 hors dette d'assainissement des SIG, sont également déposés auprès de Pictet & Cie SA, qui est le dépositaire désigné par la société de direction du fonds (FundPartner Solutions).

La direction du fonds est responsable de l'administration du fonds, de la gestion des aspects légaux, de la conformité des placements, de la gestion du risque, du contrôle des investissements ainsi que de la comptabilité des titres concernés. Elle est chargée de calculer et de transmettre la valeur nette d'inventaire des parts des compartiments du fonds Capacity, ainsi que de remettre à CAP Prévoyance un rapport annuel audité du fonds.

Les placements immobiliers sont gérés en interne avec l'appui de mandataires spécialisé-e-s, selon les principes et objectifs immobiliers adoptés par le Conseil de Fondation, et sous la responsabilité de la Commission de placement. La gestion et la répartition des tâches sont réglementés.

Les nouveaux investissements, ainsi que les budgets de rénovation et d'entretien sont décidés par le Conseil de Fondation, sur la base du préavis de la Commission de placement.

Les Comités de gestion des CPI sont consultés afin de préavisser l'allocation stratégique de la fortune, les budgets annuels de fonctionnement, d'investissement et de trésorerie.

Pour le compte du Conseil de Fondation, l'Administration de CAP Prévoyance assume la gestion des affaires courantes et le suivi des décisions prises par les organes. L'Administration instruit les dossiers et rapporte régulièrement sur les activités de placement.

Gestionnaires de placements mobiliers et agréments

La liste des gérant-e-s ainsi que leurs agréments figure à l'appendice 1.

Stratégies de placement en vigueur pour la période 2014-2018

Chaque CPI dispose de sa propre stratégie de placement adoptée par le Conseil de Fondation le 5 décembre 2013, et amendée en 2015 en ce qui concerne les liquidités, pour la période 2014-2018.

Conformément à l'article 21 du Règlement de placement, les stratégies de placement des CPI sont déterminées sur la base d'études de congruence actifs/passifs (ci-après études ALM)

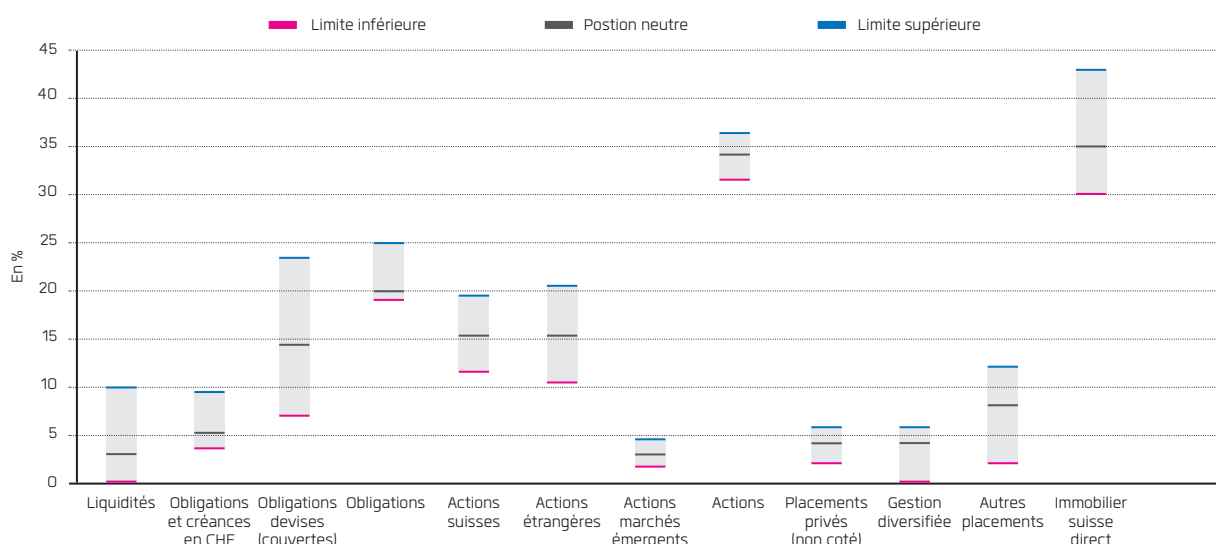
propres à chacune des CPI, et consistent en la détermination des besoins de rendement, l'évaluation des tolérances aux risques et des conséquences en termes de placement pour l'équilibre financier propre aux CPI.

Les dernières études ont été réalisées en 2013 en collaboration avec la société Mercer (conseil en prévoyance professionnelle), et selon les dispositions réglementaires, elles doivent être réalisées au moins tous les 5 ans.

Cependant, compte tenu des travaux liés à l'abaissement du taux d'intérêt technique en cours à fin 2016, le Conseil de Fondation a décidé d'anticiper le renouvellement des études ALM et de les mener en 2017.

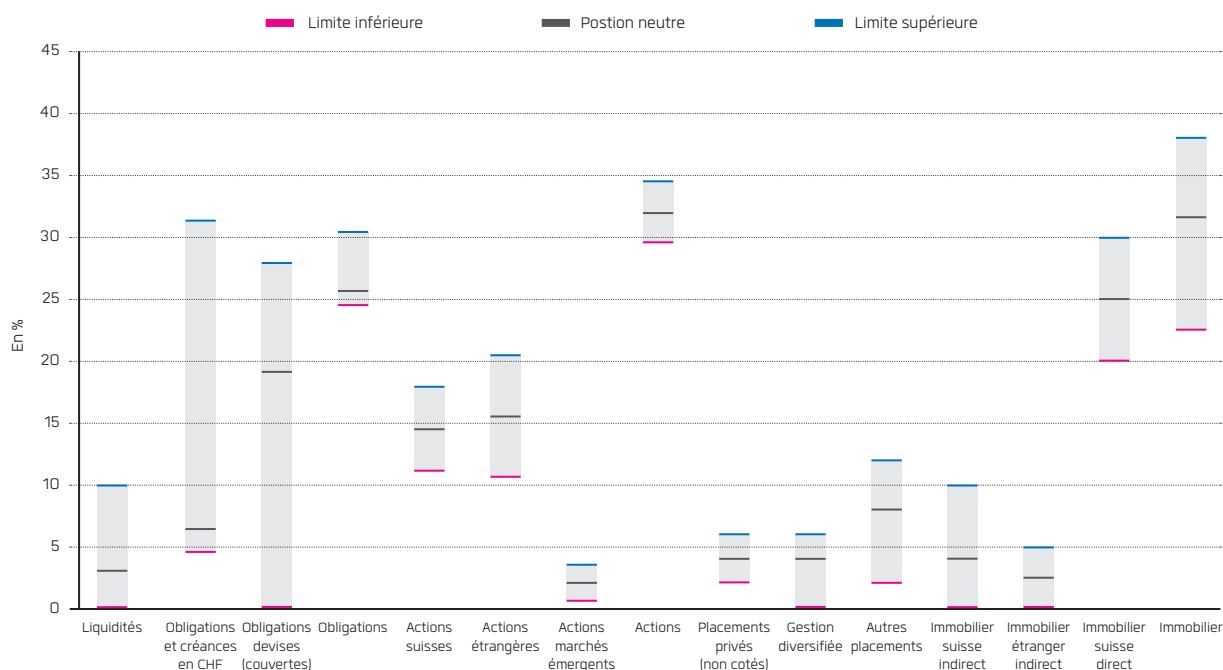
CPI « Ville de Genève et communes »

Catégories de placement	Limite inférieure	Position neutre	Limite supérieure
Liquidités	0.0%	3.0%	10.0%
liquidités	0.0%	3.0%	10.0%
Obligations et créances en CHF	3.5%	5.5%	9.5%
Obligations en devises (couvertes)	7.0%	14.5%	23.5%
obligations	19.0%	20.0%	25.0%
Actions suisses	11.5%	15.5%	19.5%
Actions étrangères	10.5%	15.5%	20.5%
Actions marchés émergents	1.5%	3.0%	4.5%
actions	31.5%	34.0%	36.5%
Placements privés (non cotés)	2.0%	4.0%	6.0%
Gestion diversifiée	0.0%	4.0%	6.0%
autres placements	2.0%	8.0%	12.0%
Immobilier suisse direct	30.0%	35.0%	43.0%
immobilier	30.0%	35.0%	43.0%
TOTAL		100.00%	
RENDEMENT ANNUALISÉ ESPÉRÉ		4.60%	
VOLATILITÉ ANNUALISÉE ANTICIPÉE		5.60%	



CPI « SIG »

Catégories de placement	Limite inférieure	Position neutre	Limite supérieure
Liquidités	0.0%	3.0%	10.0%
liquidités	0.0%	3.0%	10.0%
Obligations et créances en CHF	4.5%	6.5%	31.5%
Obligations en devises (couvertes)	0.0%	19.0%	28.0%
obligations	24.5%	25.5%	30.5%
Actions suisses	11.0%	14.5%	18.0%
Actions étrangères	10.5%	15.5%	20.5%
Actions marchés émergents	0.5%	2.0%	3.5%
actions	29.5%	32.0%	34.5%
Placements privés (non cotés)	2.0%	4.0%	6.0%
Gestion diversifiée	0.0%	4.0%	6.0%
autres placements	2.0%	8.0%	12.0%
Immobilier suisse indirect	0.0%	4.0%	10.0%
Immobilier étranger indirect	0.0%	2.5%	5.0%
Immobilier suisse direct	20.0%	25.0%	30.0%
immobilier	22.5%	31.5%	38.0%
TOTAL		100.00%	
RENDEMENT ANNUALISÉ ESPÉRÉ		4.20%	
VOLATILITÉ ANNUALISÉE ANTICIPÉE		4.90%	



6.B EXTENSION DES POSSIBILITÉS DE PLACEMENT

Conformément à la législation (49a et 50 OPP2), les stratégies appliquées font usage des possibilités d'extension des limites de placement autorisées. Ces extensions ont été décidées sur la base des études ALM pour des raisons de diversification et d'optimisation du ratio rendement/risques. Elles concernent les investissements immobiliers qui dépassent la limite de 30 % définie dans l'OPP 2 (voir point 6.D).

Ces extensions ne remettent nullement en cause la pérennité de CAP Prévoyance et des CPI dès lors que les principes d'une répartition appropriée des risques sont respectés. De plus, CAP Prévoyance est une investisseuse expérimentée en matière immobilière, dotée de compétences internes dévolues à la gestion professionnelle de ce type d'actifs. Ces possibilités d'extension ont été consignées dans le Règlement de placement.

Suite à l'apport extraordinaire des Services industriels de Genève du 1^{er} janvier 2014, prévu à l'article 31 des statuts, un dépassement temporaire de la limite de l'article 57 de l'OPP 2 est autorisé.

Le Conseil de Fondation a considéré que les principes de sécurité et de répartition des risques de l'article 50 al. 1 à 3 de l'OPP 2 sont respectés.

Pour rappel, CAP Prévoyance ne peut pas aliéner librement ses biens immobiliers, car leur vente est soumise à l'article 98 de la Constitution genevoise.

6.C OBJECTIF ET CALCUL DE LA RÉSERVE DE FLUCTUATION DE VALEURS

Pour compenser la variation de valeur des placements, une réserve de fluctuation de valeurs est constituée au passif du bilan pour chaque CPI.

Le but de cette réserve est de couvrir les risques inhérents à la stratégie de placement, en limitant les effets de fluctuation de valeurs sur la situation financière.

Les aspects techniques liés à la méthode utilisée pour la détermination et la constitution de la réserve, à l'objectif visé (objectif cible) et aux paramètres techniques appliqués, sont définis dans le cadre des études ALM.

Le calcul et l'objectif cible de la réserve sont déterminés comme suit :

- le montant des réserves à constituer est inscrit au passif des bilans des CPI respectives ;
- le niveau de la réserve (objectif cible) est précisé en annexe des bilans des CPI respectives.

Les éléments pris en considération pour calculer le niveau de la réserve cible de chaque CPI sont :

- les stratégies de placement en vigueur dans le cadre de la détermination de l'allocation des actifs et des passifs (étude ALM), au 31 décembre ;
- les hypothèses sur les rendements et les risques attendus ;
- un horizon temps de 3 ans ;
- les objectifs de rendement minimaux nécessaires pour maintenir à long terme l'équilibre financier respectif des CPI ;
- un degré de sécurité de 97.5 % ;
- la valeur totale des actifs des CPI au 31 décembre, y compris les immeubles.

Pour la CPI « Ville de Genève et communes », la réserve est constituée, dès lors que le degré de couverture de 80 % est atteint ou dépassé.

Pour la CPI « SIG », la réserve est constituée, dès lors que le degré de couverture de 100 % est atteint ou dépassé.

Cette réserve doit permettre de maintenir, dans le temps, l'objectif de couverture défini dans les statuts. Elle doit être proportionnellement, voire entièrement dissoute, dès lors que le degré de couverture passe en dessous de l'objectif fixé statutairement (80 %, respectivement 100 %). Inversement, elle doit être reconstituée prioritairement dès lors que ce dernier est atteint.

Selon les dispositions du Règlement de placement en vigueur jusqu'au 31 décembre 2015 et les calculs effectués lors de la dernière étude ALM, la réserve de fluctuation de valeurs devrait s'élever à 18.3 % de la fortune de prévoyance pour la CPI « Ville de Genève et communes », et à 16.0 % des engagements de prévoyance pour la CPI « SIG ».

Pour la CPI « Ville de Genève et communes », calculé sur la base de la valeur des actifs nets au 31 décembre 2016, le montant cible de la réserve est de CHF 457 484 865.-.

Pour la CPI « SIG », calculé sur la base des engagements de prévoyance totaux au 31 décembre 2016, le montant cible de la réserve est de CHF 223 944.451.-.

Les rendements obtenus en 2016 ont permis d'alimenter les réserves de fluctuation de valeurs, dont les soldes au 31 décembre 2016 sont les suivants :

- CHF 56 665 744.- pour la CPI « Ville de Genève et communes »
- CHF 198 009 144.- pour la CPI « SIG »

Pour la CPI « Ville de Genève et communes », cette réserve représente 2.27 % de la valeur des actifs nets, ou 12.39 % de la valeur de la cible. La réserve de fluctuation de valeurs n'est donc que très partiellement constituée, limitant de ce fait la capacité de risque.

Pour la CPI « SIG », cette réserve représente 14.15 % de la valeur des engagements totaux, soit 88.42 % de la valeur de la cible. La réserve de fluctuation de valeurs n'est donc pas totalement constituée, et serait encore plus faible si l'on excluait de la fortune de prévoyance de la CPI le solde de la dette d'assainissement.

6.D PRÉSENTATION DES PLACEMENTS PAR CATÉGORIE

Consolidé CAP Prévoyance	Au 31.12.2016		Au 31.12.2015		Limite par catégorie OPP 2	Art. OPP 2
	MCHF	%	MCHF	%		
Liquidités	196.3	4.7%	331.3	8.3%		
Placements chez l'employeur ou l'employeuse sans garantie	-	-	-	-	5.0%	art. 57
Obligations et créances en CHF	438.2	10.6%	502.6	12.5%		
Obligations étrangères en CHF	-	-	-	-		art. 54
Obligations en devises (couvertes)	427.0	10.3%	335.3	8.4%		
Actions suisses	638.2	15.4%	605.3	15.1%		
Actions étrangères et marchés émergents	827.8	20.0%	789.0	19.7%	50.0%	art. 54b/55
Placements privés (non cotés)	110.9	2.7%	89.6	2.2%		
Gestion diversifiée	161.5	3.9%	55.5	1.4%	15.0%	art. 55
Matières premières	-	-	-	-		
Immobilier suisse	1281.8	31.0%	1255.3	31.3%	30% dont 10% max. à l'étranger	art. 54b/55
Immobilier étranger	35.0	0.8%	23.3	0.6%		
Titres hypothécaires, lettres de gages	-	-	-	-	50.0%	art. 55
Actifs divers (débiteurs, transitoires)	16.0	0.4%	19.8	0.5%		
Immobilisations corporelles	-	-	-	-		
Instruments financiers dérivés	-	-	-	-		art. 56a
TOTAUX	4132.8	100.0%	4006.9	100.0%		

Les limites fixées aux articles de l'OPP 2 suivantes sont respectées :

- art. 54 (10 % par débiteur/débitrice)
- art. 54a (5 % par société)
- art. 54b (5 % par objet)
- art. 57 al. 3 (5 % en biens immobiliers utilisés à plus de 50 % de leur valeur par l'employeur ou l'employeuse)
- art. 55e (30 % en devises étrangères non couverts)

CPI « Ville de Genève et communes »	Limite inférieure	Position neutre	Limite supérieure	Au 31.12.2016		Au 31.12.2015		Limite par catégorie OPP 2	Art. OPP 2
				MCHF	%	MCHF	%		
	<i>minimale</i>	%	<i>maximale</i>	<i>MCHF</i>	<i>%</i>	<i>MCHF</i>	<i>%</i>	<i>%</i>	
Liquidités	0.0%	3.0%	10.0%	135.0	5.3%	186.1	7.6%		
Placements chez l'employeur ou l'employeuse sans garantie	-	-	-	-	-	-	-	5.0%	art. 57
Obligations et créances en CHF	3.5%	5.5%	9.5%	144.8	5.7%	143.8	5.9%		
Obligations étrangères en CHF	-	-	-	-	-	-	-		art. 54
Obligations en devises (couvertes)	7.0%	14.5%	23.5%	327.7	13.0%	315.7	13.0%		
Actions suisses	11.5%	15.5%	19.5%	395.9	15.7%	365.2	15.0%		
Actions étrangères et marchés émergents	12.0%	18.5%	25.0%	512.9	20.3%	498.1	20.5%	50.0%	art.54b/55
Placements privés (non cotés)	2.0%	4.0%	6.0%	74.7	3.0%	60.4	2.5%		
Gestion diversifiée	0.0%	4.0%	6.0%	98.1	3.9%	37.4	1.5%	15.0%	art. 55
Matières premières	-	-	-	-	-	-	-		
Immobilier suisse	30.0%	35.0%	43.0%	832.8	33.0%	825.0	33.9%	30% dont 10% max. à l'étranger	art. 54b/55
Immobilier étranger	-	-	-	-	-	-	-		
Titres hypothécaires, lettres de gages	-	-	-	-	-	-	-	50.0%	art. 55
Actifs divers (débiteurs, transitoires)	-	-	-	3.5	0.1%	2.8	0.1%		
Immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	0.1%	0.0%		
Instruments financiers dérivés	-	-	-	-	-	-	-		art. 56a
TOTAUX		100.0%		2525.4	100.0%	2434.6	100.0%		

CPI « SIG »	Limite inférieure	Position neutre	Limite supérieure	Au 31.12.2016		Au 31.12.2015		Limite par catégorie OPP 2	Art. OPP 2
				MCHF	%	MCHF	%		
	<i>minimale</i>	%	<i>maximale</i>	<i>MCHF</i>	<i>%</i>	<i>MCHF</i>	<i>%</i>	<i>%</i>	
Liquidités	0.0%	3.0%	10.0%	61.2	3.7%	145.0	9.2%		
Placements chez l'employeur ou l'employeuse sans garantie	-	-	-	-	-	-	-	5.0%	art. 57
Obligations et créances en CHF	4.5%	6.5%	31.5%	293.4	18.2%	358.8	22.8%		
Obligations étrangères en CHF	-	-	-	-	-	-	-		art. 54
Obligations en devises (couvertes)	0.0%	19.0%	28.0%	99.2	6.2%	19.6	1.2%		
Actions suisses	11.0%	14.5%	18.0%	242.4	15.1%	240.1	15.3%		
Actions étrangères et marchés émergents	11.0%	17.5%	24.0%	314.9	19.6%	290.9	18.5%	50.0%	art.54b/55
Placements privés (non cotés)	2.0%	4.0%	6.0%	36.2	2.3%	29.2	1.9%		
Gestion diversifiée	0.0%	4.0%	6.0%	63.5	4.0%	18.1	1.1%	15.0%	art. 55
Matières premières	-	-	-	-	-	-	-		
Immobilier suisse	20.0%	29.0%	40.0%	449.0	27.9%	430.3	27.4%	30% dont 10% max. à l'étranger	art. 54b/55
Immobilier étranger	0.0%	2.5%	5.0%	35.0	2.2%	23.3	1.5%		
Titres hypothécaires, lettres de gages	-	-	-	-	-	-	-	50.0%	art. 55
Actifs divers (débiteurs, transitoires)	-	-	-	12.5	0.8%	17.0	1.1%		
Immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-	-		
Instruments financiers dérivés	-	-	-	-	-	-	-		art. 56a
TOTAUX		100.0%		1607.3	100.0%	1572.3	100.0%		

Répartition des actifs avec l'effet des dérivés (art. 56a OPP 2)

Placements	Consolidé CAP Prévoyance		CPI « Ville de Genève et communes »		CPI « SIG »	
	31.12.2016	31.12.2015	31.12.2016	31.12.2015	31.12.2016	31.12.2015
Avoirs en banques, comptes à terme et parts de fonds de placement monétaires en francs suisses	188 153 455.92 4.55%	318 498 405.52 7.95%	129 545 833.66 5.13%	180 276 327.51 7.40%	58 507 622.26 3.64%	138 122 078.01 8.78%
Avoirs en banques et parts de fonds de placement monétaires en monnaies étrangères	8 123 729.97 0.20%	12 463 755.09 0.31%	5 475 394.01 0.22%	8 400 570.93 0.35%	2 648 335.96 0.16%	4 063 184.16 0.26%
Obligations suisses en francs suisses	154 227 689.04 3.73%	152 949 345.43 3.82%	144 513 900.48 5.72%	143 233 746.71 5.88%	97 137 888.56 0.60%	97 155 988.72 0.62%
Titres de gages immobiliers, lettres de gages et prêts hypothécaires	283 990 700.07 6.87%	349 602 307.77 8.72%	307 766.30 0.01%	523 271.65 0.02%	283 682 933.77 17.65%	349 079 036.12 22.20%
Obligations suisses et étrangères libellées en monnaies étrangères et parts de fonds de placement	426 959 310.74 10.33%	335 291 035.07 8.37%	327 718 809.09 12.98%	315 685 009.58 12.97%	99 240 501.65 6.17%	19 606 025.49 1.25%
Actions étrangères cotées, parts de fonds de placement en actions et titres analogues	1 092 524 095.89 26.44%	924 363 561.83 23.07%	680 504 138.17 26.95%	586 584 560.00 24.09%	412 019 957.72 25.63%	337 779 001.83 21.48%
Actions suisses, parts de fonds de placement en actions et titres analogues	645 933 113.79 15.63%	615 323 553.00 15.36%	401 020 787.21 15.88%	371 949 503.92 15.28%	244 912 326.58 15.24%	243 374 049.08 15.48%
Immeubles, sociétés immobilières et parts de fonds de placement « immobilier »	1 316 828 041.43 31.86%	1 278 563 632.81 31.91%	832 765 773.57 32.98%	825 022 582.67 33.89%	484 062 267.86 30.12%	453 541 050.14 28.85%
	4 116 740 136.85 99.61%	3 987 055 596.52 99.50%	2 521 852 402.49 99.86%	2 431 675 572.97 99.88%	1 594 787 734.36 99.22%	1 555 280 023.55 98.92%
Autres actifs						
Débiteurs, actifs transitoires et actifs de fonctionnement	16 023 687.94 0.39%	19 890 490.17 0.50%	3 519 100.10 0.14%	2 892 407.73 0.12%	12 504 587.84 0.78%	16 998 082.44 1.08%
TOTAL DE LA FORTUNE DÉTERMINANTE	4 132 763 824.79 100.00%	4 006 946 086.69 100.00%	2 525 371 502.59 100.00%	2 434 567 980.70 100.00%	1 607 292 322.20 100.00%	1 572 278 105.99 100.00%

Comparaison avec l'allocation stratégique

CPI « Ville de Genève et communes »

Il ressort des tableaux précédents que, mis à part les obligations consolidées, situées légèrement en dessous de la limite inférieure de la stratégie (18.6 % contre 19 %), toutes les catégories d'actifs respectent les limites définies par la stratégie de placement.

Les liquidités ainsi que les actions dépassent les points neutres de la stratégie, tous les autres placements se situent en dessous.

L'exposition globale brute de la CPI en devises étrangères dépasse la limite globale de 30 % en devises étrangères de l'OPP 2, avec une exposition brute de 40.2 % (CHF 1 014 mios).

Cependant ces placements en devises sont, dans une proportion de près de 26.5 % (CHF 269 mios), couverts par des programmes de gestion active des devises (currency overlay), et/ou totalement couverts contre le risque de change. Ainsi, l'exposition des placements en devises qui ne fait pas l'objet de couverture est de CHF 745 mios, soit 73.5 % de l'exposition totale en devises, ou 29.5 % de la fortune globale.

CPI « SIG »

Il ressort des tableaux précédents que, mis à part un léger dépassement de la limite stratégique supérieure pour les actions consolidées (34.7 % contre 34.5 %), toutes les catégories d'actifs respectent les limites définies par la stratégie de placement.

Les liquidités ainsi que les actions dépassent les points neutres de la stratégie, tous les autres placements se situent en dessous.

A noter en particulier que le portefeuille d'obligations en monnaies étrangères, conforme toutefois aux limites stratégiques, est faiblement doté.

L'exposition globale brute de la CPI en devises étrangères dépasse la limite globale de 30 % en devises étrangères de l'OPP 2, avec une exposition brute de 34.2 % (CHF 550 mios).

Ces placements en devises sont, dans une proportion de près de 24.9 % (CHF 137 mios), couverts par des programmes de gestion active des devises (currency overlay), et/ou totalement couverts contre le risque de change. Ainsi, l'exposition des placements en devises qui ne fait pas l'objet de couverture est de CHF 413 mios, soit 75.1 % de l'exposition totale en devises, ou 25.7 % de la fortune globale.

Ainsi pour les deux CPI, les dispositions de l'OPP 2 relatives à la limite globale maximale de 30 % en devises étrangères sont respectées.

6.E ENGAGEMENTS DE VERSEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Véhicule de placement	Engagements en devises		Engagements en CHF	
	31.12.2016	31.12.2015	31.12.2016	31.12.2015
Private Equity en CHF	889 000.00	2 435 911.00	889 000.00	2 435 911.00
Private Equity en CAD	1 417 173.00	1 433 068.00	1 074 047.07	1 192 484.54
Private Equity en JPY	235 552.00	224 936.00	2 052.58	1 871.74
Private Equity en USD	21 946 355.93	27 699 773.00	23 203 033.09	27 702 542.98
Private Equity en EUR	26 232 989.13	17 386 136.00	28 121 764.35	18 905 510.43
Private Equity en GBP	5 362 878.70	7 052 468.00	6 734 971.21	10 404 999.71
Private Equity en DKK	4 912 555.00	5 251 841.00	708 254.00	765 246.80
Private Equity en NOK	1 692 195.00	2 710 804.00	199 805.00	306 565.10
Private Equity en AUD	1 027 371.00	1 294 770.00	756 083.41	942 955.10
TOTAL DES ENGAGEMENTS COMPLÉMENTAIRES			61 689 010.71	62 658 087.40

Les engagements complémentaires ont diminué de CHF -969'076.- par rapport au 31 décembre 2015, suite à des distributions encaissées et à l'appel pour de nouveaux investissements, permettant ainsi de se rapprocher à terme de la position neutre de la stratégie de placement.

6.F INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS EN COURS (OUVERTS)

Les opérations avec des instruments dérivés doivent être enregistrées et prises en compte dans la répartition de la fortune selon l'article 56a OPP 2. Toutes ces opérations concernent des placements effectués en direct et sont couvertes, soit par des liquidités, soit par les sous-jacents exigés par les dispositions légales.

La plupart des mandats de gestion active des devises ont été intégrés dans les compartiments du fonds Capacity, et

les opérations sont dès lors effectuées sous le contrôle de la société de direction du fonds, hormis en ce qui concerne les placements privés non cotés. Au 31 décembre 2016, les opérations ouvertes dans le cadre de Capacity sont intégrées dans les valeurs nettes d'inventaire communiquées par le dépositaire des parts de compartiments concernés.

En ce qui concerne les placements en private equity, effectués hors Capacity, des opérations en devises étaient ouvertes à la date de clôture et laissaient apparaître un gain non réalisé de CHF 25 433.– au 31 décembre 2016. Ces opérations ouvertes sont détaillées dans le tableau ci-dessous.

Échéance	Date de transaction	Exposition longue	Exposition courte	Non réalisé en CHF
		CHF 3 647 909.00	GBP -2 880 000.00	39 821.00
28.02.2017	05.12.2016	CHF 1 232 352.00	GBP -960 000.00	29 450.00
28.02.2017	21.12.2016	CHF 1 213 320.00	GBP -960 000.00	10 371.00
		GBP 960 000.00	CHF -1 216 589.00	-14 388.00
28.02.2017	07.12.2016	GBP 960 000.00	CHF -1 216 589.00	-13 648.00
28.02.2017	30.12.2016	CHF 1 202 237.00	GBP -960 000.00	-740.00
				25 433.00

6.G VALEURS DE MARCHÉ ET CO-CONTRACTANTS DES TITRES EN SECURITIES LENDING

Il n'y a aucun prêt de titres en direct en cours à la date de clôture, conformément au Règlement de placement.

bénéficiant du régime de subventions étatiques, et pour une durée limitée (20 ans).

Ces financements hypothécaires ne représentent que 1.9 % de la valeur économique des immeubles inscrite au bilan.

6.H EMPRUNTS HYPOTHÉCAIRES

En date des 15 décembre 2000, 31 octobre 2003, 10 octobre 2007 et 28 avril 2009, la Banque Cantonale de Genève a accordé des prêts commerciaux pour respectivement CHF 8 200 000.–, CHF 3 150 000.–, CHF 7 215 000.– et CHF 4 725 000.–, destinés au financement des immeubles subventionnés sis chemin du Gué 65 à 65d à Lancy, route d'Hermance 6-8 à Collonge-Bellerive, chemin de Montfleury 27-29 à Versoix et rue Marie-Brechbühl 2b-2c, à Genève. Le taux moyen de ces prêts en 2016 est de 2.24%.

Ces quatre prêts, d'un montant total de CHF 23 290 000.–, ont été accordés en blanc. Toutefois, la banque s'est réservé le droit d'exiger des cédules en premier rang à première réquisition.

L'utilisation des fonds étrangers pour le financement d'immeubles (prêts hypothécaires) n'est légalement admise que de manière marginale et temporaire.

Dans ce cadre légal, CAP Prévoyance utilise le financement hypothécaire pour les opérations immobilières susmentionnées

6.I VALEUR ÉCONOMIQUE DES IMMEUBLES

La valeur économique des immeubles est calculée selon la méthode Discounted Cash Flow (DCF). S'inspirant de théories financières classiques, cette valeur correspond à la somme des flux futurs de l'actif, ramenée à sa valeur actuelle. En application de la norme Swiss GAAP RPC 26, la valeur économique figure dans les comptes.

Le calcul est effectué au moyen d'un taux de capitalisation qui correspond au taux de performance minimal requis par l'investissement, en fonction de ses risques et opportunités.

Il est déterminé selon « le coût moyen pondéré du capital » prenant en compte un rendement idéal des fonds propres et le coût des fonds étrangers (hypothèques), tel que le pratiquerait usuellement un propriétaire.

Conformément au Règlement de placement, l'évaluation des immeubles effectuée en interne fait régulièrement l'objet de contre-expertises établies sur des échantillons variables du parc immobilier. La dernière contre-expertise a été réalisée en 2015 sur un échantillon représentant un peu plus de 30 %

du parc immobilier. L'appréciation externe des divers-e-s expert-e-s mandaté-e-s a permis de confirmer la solidité de la méthodologie ainsi que la fiabilité des données et des analyses effectuées. De manière générale, elle a également permis de constater que le parc immobilier est estimé en lien avec une vision conservatrice à long terme, conduisant à une politique de location et d'entretien raisonnable. Dès lors, l'évaluation effectuée en interne est généralement plus prudente, puisque moins liée aux fluctuations du marché.

Sur la base notamment des taux de capitalisation ajustés et validés annuellement, la valeur au bilan des immeubles au 31 décembre 2016 s'élève à CHF 1 235 557 528.– (CHF 1 224 069 114.– en 2015). Elle correspond à la valeur économique des immeubles calculée de CHF 1 235 313 000.–, augmentée de CHF 244 528.– correspondant aux frais de différentes études en cours. Les taux de capitalisation, pondérés en fonction du nombre de bâtiments appartenant à chacune des catégories, varient entre 3.68 % et 4.70 %.

La variation de la valeur économique des immeubles incluant les plus-values comptabilisées est de CHF 18 582 000.– représentant une augmentation de 1.53 % par rapport à l'exercice précédent. Déduction faite des travaux à plus-values qui s'élèvent à CHF 13 787 980.–, l'augmentation de valeur est de CHF 4 794 020.–, soit 0.39 % (voir appendice 2).

L'évolution de la valeur économique de 1.53 % est le résultat de la variation des paramètres principaux explicités ci-après (somme des lettres (a) à (d)).

Les deux nouveaux immeubles sis rue Camille-Martin 2a-2b, dont la commercialisation s'est achevée début 2016, engendrent une augmentation de la valeur du parc de 0.77 % (a). L'augmentation supplémentaire de valeur de 1.54 % (b) est le résultat de divers paramètres positifs, comme par exemple l'augmentation des loyers moyens cibles à atteindre pour les logements ou encore la diminution du taux moyen de capitalisation, ainsi que divers paramètres négatifs, comme par exemple la diminution des loyers encaissés, ou encore l'augmentation des charges extraordinaires prévues.

Les immeubles arrivés en fin de régime HLM durant ces dernières années ont subi des diminutions consistantes de leurs états locatifs, ceci en raison essentiellement des taux d'intérêts hypothécaires très bas. Sur la base de ce constat, les revenus futurs espérés pour les immeubles HLM sortant du régime dans les prochaines années ont été revus à la baisse, ce qui a pour conséquence une diminution de leur valeur. La réévaluation à la baisse des immeubles HLM provoque une diminution de -0.64 % (c) de la valeur du parc. Quant aux difficultés du marché de bureau observables dans le complexe des Charmilles, elles se traduisent par une diminution de -0.14 % (d) de la valeur immobilière totale.

En d'autres termes, si le parc immobilier n'avait pas subi les pertes de valeur importantes dues aux bâtiments HLM, l'augmentation globale de valeur se serait élevée à 2.17 % au lieu de 1.53 %.

6.J DÉTAIL DES RÉSULTATS DES PLACEMENTS MOBILIERS ET TRANSPARENCE DES COÛTS

Consolidé CAP Prévoyance	Liquidités et réalisables à court terme	Obligations et créances en CHF	Obligations en devises (couvertes)	Actions suisses	Actions étrangères	Autres placements	Placements immobiliers suisses indirects	Placements immobiliers étrangers indirects	Total
Rendements bruts	-	10286351.05	-	-	-	476690.23	715614.17	880319.38	12358974.83
Intérêts nets c/c	-26237.40	-	-	-	-	-1329.38	-714.39	-3695.83	-31977.00
Revenus divers	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rendements bruts	-26237.40	10286351.05	-	-	-	475360.85	714899.78	876623.55	12326997.83
Gains/pertes nets sur titres	-187788.79	-	-	-	-532652.99	7590549.42	434051.69	-	7304159.33
Réévaluations de titres	-104876.66	1669050.07	16374789.69	9811674.40	63323293.93	11157831.47	1470378.35	659259.79	104361401.04
Provision titres	-	-142000.00	-	-	-	-	-	-	-142000.00
Résultat de cours sur titres	-292665.45	1527050.07	16374789.69	9811674.40	62790640.94	18748380.89	1904430.04	659259.79	111523560.37
Gains et pertes de change	-95.93	-	-	-	-	-70569.81	-	-	-70665.74
Réévaluations de change	-	-	-	-	501925.90	-3608885.53	-	-	-3106959.63
Résultat de change	-95.93	-	-	-	501925.90	-3679455.34	-	-	-3177625.37
Frais de gestion	-967737.60*	-	-	-	-213429.54	-1373187.55	-107840.15	-109543.25	-2771738.09
Frais bancaires	-75357.26	-	-	-	-	-44415.40	-	-	-119772.66
Honoraires de custodian	-	-10300.62	-	-	-11778.88	-47921.05	-16524.68	-11678.48	-98203.71
Frais sur placements collectifs	-148812.24	-339156.46	-1963971.22	-1231110.27	-4976307.31	-4433666.74	-326360.00	-280447.59	-13699831.83
Frais d'administration titres	-1191907.10	-349457.08	-1963971.22	-1231110.27	-5201515.73	-5899190.74	-450724.83	-401669.32	-16689546.29
RÉSULTAT NET	-1510905.88	11463944.04	14410818.47	8580564.13	58091051.11	9645095.66	2168604.99	1134214.02	103983386.54

* La rubrique « Frais de gestion » comprend les frais généraux et d'administration imputés aux valeurs mobilières, pour un total de CHF 967 738.– (voir point 7.M).

CPI « Ville de Genève et communes »	Liquidités et réalisables à court terme	Obligations et créances en CHF	Obligations en devises (couvertes)	Actions suisses	Actions étrangères	Autres placements	Placements immobiliers suisses indirects	Placements immobiliers étrangers indirects	Total
Rendements bruts	-	247 074.35	-	-	-	321 289.22	-	-	568 363.57
Intérêts nets c/c	-25 646.56	-	-	-	-	-896.01	-	-	-26 542.57
Revenus divers	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rendements bruts	-25 646.56	247 074.35	-	-	-	320 393.21	-	-	541 821.00
Gains/pertes nets sur titres	-46 390.21	-	-	-	-532 652.99	5 116 020.85	-	-	4 536 977.65
Réévaluations de titres	30 848.03	1 584 341.59	1 351 696.130	7 212 088.06	39 380 609.66	7 352 571.89	-	-	69 077 420.53
Provision titres	-	-95 708.00	-	-	-	-	-	-	-95 708.00
Résultat de cours sur titres	-15 542.18	1 488 633.59	1 351 696.130	7 212 088.06	38 847 956.67	12 468 592.74	-	-	73 518 690.18
Gains et pertes de change	-64.66	-	-	-	-	-47 564.07	-	-	-47 628.73
Réévaluations de change	-	-	-	-	338 267.74	-2 432 388.85	-	-	-2 094 121.11
Résultat de change	-64.66	-	-	-	338 267.74	-2 479 952.92	-	-	-2 141 749.84
Frais de gestion	-652 255.15*	-	-	-	-143 051.26	-925 528.41	-	-	-1 720 834.82
Frais bancaires	-50 888.41	-	-	-	-	-29 935.98	-	-	-80 824.39
Honoraires de custodian	-	-6 942.50	-	-	-8 623.93	-32 298.78	-	-	-47 865.21
Frais sur placements collectifs	-30 848.03	-298 929.82	-1 653 004.74	-770 644.80	-3 138 946.77	-2 923 585.16	-	-	-8 815 959.32
Frais d'administration titres	-733 991.59	-305 872.32	-1 653 004.74	-770 644.80	-3 290 621.96	-3 911 348.33	-	-	-10 665 483.74
RÉSULTAT NET	-775 244.99	1 429 835.62	1 186 395.66	6 441 443.26	35 895 602.45	6 397 684.70	-	-	61 253 277.60

* La rubrique « Frais de gestion » comprend les frais généraux et d'administration imputés aux valeurs mobilières, pour un total de CHF 652 255.– (voir point 7.M).

CPI « SIG »	Liquidités et réalisables à court terme	Obligations et créances en CHF	Obligations en devises (couvertes)	Actions suisses	Actions étrangères	Autres placements	Placements immobiliers suisses indirects	Placements immobiliers étrangers indirects	Total
Rendements bruts	-	10 039 276.70	-	-	-	155 401.01	715 614.17	880 319.38	11 790 611.26
Intérêts nets c/c	-590.84	-	-	-	-	-433.37	-714.39	-3 695.83	-5 434.43
Revenus divers	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rendements bruts	-590.84	10 039 276.70	-	-	-	154 967.64	714 899.78	876 623.55	11 785 176.83
Gains/pertes nets sur titres	-141 398.58	-	-	-	-	2 474 528.57	434 051.69	-	2 767 181.68
Réévaluations de titres	-135 724.69	84 708.48	2 857 828.39	2 599 586.34	23 942 684.27	3 805 259.58	1 470 378.35	659 259.79	35 283 980.51
Provision titres	-	-46 292.00	-	-	-	-	-	-	-46 292.00
Résultat de cours sur titres	-277 123.27	38 416.48	2 857 828.39	2 599 586.34	23 942 684.27	6 279 788.15	1 904 430.04	659 259.79	38 004 870.19
Gains et pertes de change	-31.27	-	-	-	-	-23 005.74	-	-	-23 037.01
Réévaluations de change	-	-	-	-	163 658.16	-1 176 496.68	-	-	-1 012 838.52
Résultat de change	-31.27	-	-	-	163 658.16	-1 199 502.42	-	-	-1 035 875.53
Frais de gestion	-315 482.45*	-	-	-	-70 378.28	-447 659.14	-107 840.15	-1 095 432.25	-1 050 903.27
Frais bancaires	-24 468.85	-	-	-	-	-14 479.42	-	-	-38 948.27
Honoraires de custodian	-	-3 358.12	-	-	-3 154.95	-15 622.27	-16 524.68	-11 678.48	-50 338.50
Frais sur placements collectifs	-117 964.21	-40 226.64	-310 966.48	-460 465.47	-1 837 360.54	-1 510 081.58	-326 360.00	-280 447.59	-4 883 872.51
Frais d'administration titres	-457 915.51	-43 584.76	-310 966.48	-460 465.47	-1 910 893.77	-1 987 842.41	-450 724.83	-401 669.32	-6 024 062.55
RÉSULTAT NET	-735 660.89	10 034 108.42	2 546 861.91	2 139 120.87	22 195 448.66	3 247 410.96	2 168 604.99	1 134 214.02	42 730 108.94

* La rubrique « Frais de gestion » comprend les frais généraux et d'administration imputés aux valeurs mobilières, pour un total de CHF 315 482.– (voir point 7.M).

L'estimation des frais de gestion des titres qui ne sont pas directement facturés à CAP Prévoyance (TER, Total Expense Ratio des placements collectifs) résulte des informations communiquées par la direction du fonds Capacity, dépositaire des titres, ainsi que des gérant-e-s concerné-e-s. Ces données ont été utilisées pour compléter le tableau ci-dessus, dont l'analyse permet de faire ressortir les éléments suivants :

CPI « Ville de Genève et communes »

- le total estimé des frais de gestion de la fortune, y compris les frais de l'Administration, imputés aux valeurs mobilières s'élève à CHF 10 665 484.- ; ces frais de gestion sont intégrés au compte d'exploitation ;
- ce total représente 0.65 % de l'évaluation pondérée de la fortune mobilière pour 2016 ;
- le total des frais estimés concernant les placements collectifs s'élève à CHF 8 815 959.- ;
- sur la base des informations recueillies, le taux de transparence des frais de gestion de la fortune mobilière est de 100 %.

CPI « SIG »

- le total estimé des frais de gestion de la fortune, y compris les frais de l'Administration, imputés aux valeurs mobilières s'élève à CHF 6 024 063.- ; ces frais de gestion sont intégrés au compte d'exploitation ;
- ce total représente 0.51 % de l'évaluation pondérée de la fortune mobilière pour 2016 ;
- le total des frais estimés concernant les placements collectifs s'élève à CHF 4 883 873.- ;
- sur la base des informations recueillies, le taux de transparence des frais de gestion de la fortune mobilière est de 100 %.

Frais de gestion de la fortune immobilière détenue en direct

Les frais de gestion de la fortune immobilière investie en direct se présentent ainsi :

- le total des frais de gestion, qui comprennent les frais de régies ainsi que les frais de l'Administration imputés aux valeurs immobilières s'élève à CHF 5 433 639.- ; ces frais de gestion sont intégrés au compte d'exploitation et ventilés dans les deux CPI selon leurs parts respectives ;
- ce total représente 0.44 % de l'évaluation pondérée de la fortune immobilière pour 2016.

Frais de gestion consolidés

Ainsi, de manière consolidée, la totalité des frais de gestion de fortune, y compris les frais de l'Administration imputés aux valeurs mobilières et immobilières, s'élève pour la CPI « Ville de Genève et communes » à CHF 14 327 757.-, et pour la CPI « SIG » à CHF 7 795 429.-.

Ces totaux représentent respectivement 0.58 % (0.58 % en 2015) de l'évaluation pondérée de la fortune globale de la CPI « Ville de Genève et communes » en 2016, et 0.49 % (0.44 % en 2015) de l'évaluation pondérée de la fortune globale de la CPI « SIG » en 2016.

Le TER consolidé de CAP Prévoyance est de 0.54 % (0.52 % en 2015).

Rétrocessions

Conformément aux dispositions du Règlement de placement, dans le cadre de placements collectifs, CAP Prévoyance n'investit en principe pas dans des véhicules de placement qui prévoient des rétrocessions. En 2016, à l'intérieur de Capacity, des rétrocessions ont néanmoins été versées dans le cadre d'investissements de type fonds à fonds. Les rétrocessions ainsi reversées au fonds Capacity se sont élevées à CHF 69 490.-. Elles ont été intégrées aux TER communiqués par la direction du fonds.

Transparence des frais

Le Conseil de Fondation a pris note que le taux de transparence des frais de gestion de la fortune est de 100 % et s'est prononcé sur la continuité de sa politique en matière de placement, selon art 48a al. 3 OPP 2.

6.K RENDEMENTS NETS PAR CATÉGORIE DE PLACEMENT

CPI « Ville de Genève et communes »	31.12.2016	31.12.2015
Valeurs mobilières Rendement calculé selon la méthode du taux de rendement interne	3.84%	0.26%
Liquidités	-0.03%	-0.13%
Obligations suisses	1.02%	2.00%
Obligations en devises	3.76%	-4.76%
Actions suisses	1.36%	3.73%
Actions étrangères et marchés émergents	7.69%	-2.28%
Autres placements	4.00%	-2.54%
Valeurs immobilières détenues en direct (revenus annuels nets / (valeur économique moyenne ./ 1/2 revenus annuels nets))	¹ 4.34%	¹ 6.52%
Rendement global de la fortune (revenus annuels nets / (fortune moyenne ./ 1/2 revenus annuels))	3.94%	1.53%

CPI « SIG »	31.12.2016	31.12.2015
Valeurs mobilières Rendement calculé selon la méthode du taux de rendement interne	3.64%	1.25%
Liquidités	-0.51%	-0.41%
Obligations suisses	3.43%	3.44%
Obligations en devises	3.19%	-1.98%
Actions suisses	0.89%	3.59%
Actions étrangères et marchés émergents	7.60%	-1.84%
Autres placements	3.49%	-2.54%
Immobilier suisse indirect	6.22%	5.01%
Immobilier étranger indirect	3.66%	7.01%
Valeurs immobilières détenues en direct (revenus annuels nets / (valeur économique moyenne ./ 1/2 revenus annuels nets))	¹ 4.34%	¹ 6.52%
Rendement global de la fortune (revenus annuels nets / (fortune moyenne ./ 1/2 revenus annuels))	3.82%	2.56%

¹ Ce calcul tient compte des revenus nets des immeubles (+3.95 %) et de la mise à jour de la valeur économique des immeubles (+0.39 %).

7. EXPLICATIONS RELATIVES À D'AUTRES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE D'EXPLOITATION

7.A COMPTES COURANTS EN BANQUES ET DÉPÔTS À COURT TERME

Ces postes sont constitués du disponible sur les comptes courants, de dépôts à court terme auprès de la Banque Cantonale de Genève, de Postfinance (CCP) et du Crédit Suisse ainsi que des liquidités en attente de placement dans les portefeuilles sous mandats.

7.B OBLIGATIONS ET CRÉANCES EN FRANCS SUISSES

Dette d'assainissement SIG

Au 1^{er} janvier 2014, dans le cadre de la création de CAP Prévoyance, une dette d'assainissement pour les SIG a été intégrée au bilan de leur CPI. Cette dette est amortie sur une durée de 7 ans (échéance 1^{er} janvier 2020) et porte un intérêt de 3.5%. L'amortissement est calculé sur la base d'une annuité constante « praenumerando ».

Le solde de cette dette d'assainissement est de CHF 283 682 934.– au 31 décembre 2016 (CHF 346 512 031.– au 31 décembre 2015). Il a été porté au bilan de la CPI « SIG » dans la catégorie obligations et créances en francs suisses.

Hypotheka

En 2016, la Direction et les organes de CAP Prévoyance ont suivi de près les procédures relatives à la Fondation Hypotheka. Ces procédures sont longues et complexes.

Au cours de l'année, le solde nominal des prêts octroyés par CAP Prévoyance via la Fondation Hypotheka est resté de CHF 8 420 000.–, aucun remboursement n'ayant été effectué en cours d'année. Sept prêts sont ainsi encore ouverts au 31 décembre 2016.

Pour tenir compte des risques d'évaluation de ces prêts, une correction de valeur a été constituée au bilan sur la base de leur solde nominal. Elle a été portée à CHF 2 561 000.– au 31 décembre 2016, soit 20 % du solde nominal des prêts en cours au 31 décembre 2013 (CHF 1 684 000.–) auquel ont été ajoutés les amortissements non reçus, ainsi que la moitié des intérêts qui n'ont pas été perçus depuis le 1^{er} janvier 2014 (CHF 877 000.–). En 2015, cette correction de valeur était de CHF 2 419 000.–.

Prêts hypothécaires

Au 31 décembre 2016, plus aucun prêt n'était encore ouvert. Le dernier prêt, pour un montant résiduel de CHF 340 406.–, concernant un membre assuré de la CPI « SIG » et a été totalement remboursé début 2016.

A noter que les prêts précédemment octroyés par CAP Prévoyance n'entraient pas dans le champ d'application des nouvelles Directives D-05/2014 de la CHS PP « Octroi de prêts hypothécaires (hypothèques sur son propre immeuble) ».

Prêts divers

Les prêts octroyés aux membres assurés par CAP Prévoyance pour les rachats d'années d'affiliation sont intégrés au bilan dans les obligations et créances en francs suisses. Au 31 décembre 2016, le solde de ces prêts s'élève à CHF 307 766.– pour la CPI « Ville de Genève et communes ». Il n'y avait aucun prêt en cours pour la CPI « SIG ».

7.C PORTEFEUILLES TITRES

Les valeurs mobilières sont évaluées à leur valeur boursière au 31 décembre 2016.

Les valeurs nettes d'inventaire des compartiments du fonds institutionnel Capacity sont calculées sur la base des valeurs boursières des actifs concernés.

Pour la répartition des portefeuilles titres par gestionnaire, ainsi que leurs agréments, voir tableau « Répartition par gestionnaire des placements mobiliers » à l'appendice 1.

7.D PLACEMENTS IMMOBILIERS

Les placements immobiliers suisses indirects, dont les parts sont déposées auprès du dépositaire global, sont portés au bilan à la valeur de marché.

Les placements immobiliers étrangers indirects, dont les parts sont également déposées auprès du dépositaire global, sont aussi portés au bilan à la valeur de marché.

Les valeurs immobilières détenues en direct sont détaillées, par immeuble, à l'appendice 2.

7.E DÉBITEURS / ACTIFS TRANSITOIRES

Le compte de régularisation actif est composé des débiteurs (CHF 2 739 100.–) et des actifs transitoires (CHF 13 284 588.–).

Le détail par CPI figure dans les tableaux suivants :

Débiteurs	Consolidé CAP Prévoyance		CPI « Ville de Genève et communes »		CPI « SIG »	
	31.12.2016	31.12.2015	31.12.2016	31.12.2015	31.12.2016	31.12.2015
Impôt anticipé suisse à récupérer	262 078.90	192 645.22	8 039.38	20 705.86	254 039.52	171 939.36
Cotisations à encaisser	1 677 937.70	4 606 134.30	1 668 341.35	1 517 512.40	9 596.35	3 088 621.90
Régies	799 083.64	467 025.74	538 582.37	314 775.35	260 501.27	152 250.39
TOTAL	2 739 100.24	5 265 805.26	2 214 963.10	1 852 993.61	524 137.14	3 412 811.65

Actifs transitoires	Consolidé CAP Prévoyance		CPI « Ville de Genève et communes »		CPI « SIG »	
	31.12.2016	31.12.2015	31.12.2016	31.12.2015	31.12.2016	31.12.2015
Intérêts courus sur obligations	11 721 841.11	12 788 820.70	615 105.48	0.00	11 106 735.63	12 788 820.70
Produits à recevoir	1 182 040.89	1 673 619.06	432 435.88	930 060.88	749 605.01	743 558.18
Charges payées d'avance	380 705.70	67 500.00	256 595.64	45 495.00	124 110.06	22 005.00
TOTAL	13 284 587.70	14 529 939.76	1 304 137.00	975 555.88	11 980 450.70	13 554 383.88

En ce qui concerne la CPI « SIG », les actifs transitoires tiennent compte des intérêts dus au 31 décembre 2016, relatifs à la dette d'assainissement des SIG.

7.G COMPTES COURANTS EN BANQUES (PASSIF)

Il s'agit de découverts temporaires au 31 décembre sur les comptes courants sous mandats de gestion.

7.F PERTES SUR DÉBITEURS

En application de la norme Swiss GAAP RPC 26, un ajustement de valeur supplémentaire a été constitué afin de couvrir les risques de pertes sur les loyers à encaisser. A fin 2016, son niveau était de CHF 550 423.– (fin 2015 = CHF 542 801.–), soit une augmentation de CHF 7 622.–.

7.H CRÉANCIERS

Les dettes, hors emprunts hypothécaires et comptes courants bancaires, sont réparties de la façon suivante :

Créanciers	Consolidé CAP Prévoyance		CPI « Ville de Genève et communes »		CPI « SIG »	
	31.12.2016	31.12.2015	31.12.2016	31.12.2015	31.12.2016	31.12.2015
Fournisseurs	1 100 213.67	1 012 073.85	752 037.01	682 870.83	348 176.66	329 203.02
Régies	41 941.72	291 668.75	28 268.72	196 584.74	13 673.00	95 084.01
Communes	-	-	-	-	-	-
Prestations de libre passage et pensions à verser	8 869 044.00	8 533 796.35	7 667 511.20	7 401 101.65	1 201 532.80	1 132 694.70
TOTAL	10 011 199.39	9 837 538.95	8 447 816.93	8 280 557.22	1 563 382.46	1 556 981.73

7.I PASSIFS TRANSITOIRES

La composition du compte de régularisation passif est la suivante :

Passifs transitoires	Consolidé CAP Prévoyance		CPI « Ville de Genève et communes »		CPI « SIG »	
	31.12.2016	31.12.2015	31.12.2016	31.12.2015	31.12.2016	31.12.2015
Charges à payer	1 266 717.38	1 133 357.67	927 177.56	881 900.71	339 539.82	251 456.96
Frais de gestion	234 305.33	208 683.21	144 227.64	100 186.20	90 077.69	108 497.01
Produits reçus d'avance	282 342.27	282 675.35	237 524.27	190 523.20	44 818.00	92 152.15
TOTAL	1 783 364.98	1 624 716.23	1 308 929.47	1 172 610.11	474 435.51	452 106.12

7.J CHARGES ET REVENUS DES IMMEUBLES GÉRÉS EN DIRECT

Les immeubles détenus par CAP Prévoyance et gérés en commun pour le compte des CPI ont dégagé des revenus nets de CHF 50 644 875.- avant déduction des coûts de réparations prélevés sur le compte « Gros Travaux ».

Les revenus bruts, avant déduction des frais de gestion et après déduction des charges d'exploitation ainsi que des coûts de réparations prélevés sur le compte « Gros Travaux », ont été de CHF 53 084 545.-.

7.K AUTRES PRODUITS

Ce poste comprend notamment les commissions de perception de l'impôt à la source, le différentiel entre la TVA encaissée et la TVA reversée, les encaissements liés aux frais de dossiers pour l'accession à la propriété, ainsi que des intérêts versés à CAP Prévoyance pour encaissement de factures avec retard.

7.L AUTRES FRAIS

Ce poste comprend notamment une différence entre les impôts anticipés remboursés et ceux qui avaient été déclarés, ainsi que les frais d'enregistrement au Registre foncier non encore remboursés par les membres assurés concernés.

7.M FRAIS GÉNÉRAUX ET D'ADMINISTRATION

Les prestations fournies par le personnel de l'Administration relatives à la gestion et à l'entretien des immeubles ont été prises en compte dans les charges d'exploitation des immeubles. Il a été procédé de la même manière pour les prestations de l'Administration relatives à la gestion des valeurs mobilières.

Frais généraux et d'administration	Consolidé CAP Prévoyance		CPI « Ville de Genève et communes »		CPI « SIG »	
	31.12.2016	31.12.2015	31.12.2016	31.12.2015	31.12.2016	31.12.2015
Frais d'administration des instances de la Fondation et charges du personnel	3 352 562.19	3 446 441.70	2 377 049.10	2 602 063.48	975 513.09	844 378.22
./ Imputation aux immeubles	-1 635 273.70	-1 841 641.15	-1 102 174.47	-1 390 439.07	-533 099.23	-451 202.08
./ Imputation aux valeurs mobilières	-367 608.20	-339 257.05	-247 767.93	-256 139.07	-119 840.27	-83 117.98
	1 349 680.29	1 265 543.50	1 027 106.70	955 485.34	322 573.59	310 058.16
Frais généraux	2 006 040.70	1 776 452.65	1 422 101.14	1 347 963.40	583 939.56	428 489.25
Honoraires organe de révision	92 828.00	89 927.85	65 258.11	67 895.52	27 569.89	22 032.33
Honoraires expert en prévoyance	136 879.20	119 502.00	104 165.07	90 224.01	32 714.13	29 277.99
Emoluments autorité de surveillance	10 985.55	19 432.50	7 404.26	14 671.54	3 581.29	4 760.96
./ Imputation aux immeubles	-631 370.67	-689 811.30	-425 543.82	-520 807.53	-205 826.85	-169 003.79
./ Imputation aux valeurs mobilières	-600 129.40	-485 887.20	-404 487.22	-366 844.84	-195 642.18	-119 042.36
	1 015 233.38	829 616.50	768 897.54	633 102.10	246 335.84	196 514.40
TOTAL	2 364 913.67	2 095 160.00	1 796 004.24	1 588 587.44	568 909.43	506 572.56

Conformément à la législation fédérale, les organes de CAP Prévoyance perçoivent une indemnité pour leur activité et suivent des formations. Pour 2016, le montant net total des indemnités et frais de formation s'est élevé à CHF 110 211.–.

Les frais d'administration par membre actif et pensionné s'élèvent à CHF 189.39 (CHF 169.16 en 2015 et CHF 182.50 en 2014).

7.N VARIATION DES RÉSERVES DE FLUCTUATION DE VALEURS

Le résultat net des placements obtenu en 2016, ainsi que la variation de la valeur financière des immeubles ont été suffisants pour permettre une augmentation des degrés de couverture des CPI au 31 décembre 2016, en prenant en compte la variation des capitaux de prévoyance ainsi que de la provision pour événements spéciaux.

Conformément aux dispositions décrites au point 4.A ci-avant, la réserve de fluctuation de valeurs des deux CPI a pu être augmentée des montants suivants :

- CHF 34 330 425.– pour la CPI « Ville de Genève et communes » ;
- CHF 19 432 155.– pour la CPI « SIG ».

8. DEMANDES DE L'AUTORITÉ DE SURVEILLANCE

Le rapport d'activité 2015, accompagné des attestations de l'expert en prévoyance professionnelle et du rapport de l'organe de révision, et l'extrait du procès-verbal du Conseil de Fondation approuvant les comptes 2015 ont été adressés à l'Autorité de surveillance (ASFIP) le 30 juin 2016. Le 15 mars 2017, l'ASFIP a pris note que l'objectif de financement de 80% de la CPI était atteint et que des travaux relatifs à l'abaissement du taux d'intérêt technique étaient en cours pour les deux CPI. Elle a demandé à être tenue informée des changements qui seraient menés ensuite de ces travaux et de leurs conséquences sur l'équilibre financier des CPI.

L'ASFIP a également demandé à ce que l'annexe aux comptes du rapport d'activité soit complétée sous point 9 d'une information concernant les liquidations partielles. La présente annexe est donc complétée en sens.

Enfin, d'autres demandes de l'Autorité de surveillance portant sur la rédaction de certaines dispositions réglementaires sont en cours d'étude et/ou ont donné lieu à une réponse circonstanciée.

9. AUTRES INFORMATIONS RELATIVES À LA SITUATION FINANCIÈRE

Capital de Fondation

CAP Prévoyance est une Fondation de prévoyance intercommunale de droit public, constituée par loi du Grand Conseil de la République et canton de Genève du 28 juin 2013, précédée des délibérations des communes affiliées et de la décision du Conseil d'administration des Services industriels de Genève, avec un capital propre de CHF 100'000.-.

Liquidation partielle

Néant.

Procédures judiciaires en cours

CAP Prévoyance participe à diverses procédures dans le cadre de l'affaire Hypotheka, pour laquelle une correction de valeur a été constituées au bilan (voir point 7.B).

Les quelques autres procédures judiciaires en cours en 2016 relèvent essentiellement du droit du bail, de la prévoyance professionnelle ou du domaine immobilier et ne sont pas de nature à influencer les comptes, quelle que soit l'issue des procédures.

10. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

Néant.

APPENDICES

Répartition par gestionnaire de placements mobiliers au 31 décembre 2016

Consolidé CAP Prévoyance (montants indiqués à la valeur boursière)

	Classe d'actifs	Investissements	Liquidités	Dépôts à court terme	Total
BCGE, CCP	Gestion trésorerie	-	146 950 823.72	-	146 950 823.72
CREDIT SUISSE	Gestion trésorerie	-	89.01	-	89.01
CAPACITY « GESTION LIQUIDITÉS »	Gestion trésorerie	-	2 002 116.40	35 064 107.91	37 066 224.31
Liquidités et réalisables à court terme		-	148 953 029.13	35 064 107.91	184 017 137.04
CAPACITY « OBLIGATIONS SUISSES »	Obligations en CHF	124 431 614.76	-	-	124 431 614.76
CREDIT SUISSE	Hypothèques	23 937 074.28	-	-	23 937 074.28
HYPOTHEKA	Hypothèques	5 859 000.00	-	-	5 859 000.00
DETTE D'ASSAINISSEMENT SIG	Divers	283 682 933.77	-	-	283 682 933.77
PRÊTS DIVERS	Divers	307 766.30	-	-	307 766.30
Obligations suisses et créances en CHF		438 218 389.11	-	-	438 218 389.11
CAPACITY « OBLIGATIONS ÉTRANGÈRES »	Oblig. monde hors Suisse	341 561 317.09	-	-	341 561 317.09
CAPACITY « OBLIGATIONS ÉTRANGÈRES GOUVERN. »	Oblig. monde hors Suisse gov.	85 397 993.65	-	-	85 397 993.65
Obligations en devises		426 959 310.74	-	-	426 959 310.74
CAPACITY « ACTIONS SUISSES »	Act. suisses	513 033 529.17	-	-	513 033 529.17
CAPACITY « ACTIONS SUISSES » S. & M. CAPS	Act. suisses	125 196 349.27	-	-	125 196 349.27
Actions suisses		638 229 878.44	-	-	638 229 878.44
CAPACITY « ACTIONS ÉTRANGÈRES »	Act. monde hors Suisse	423 869 935.95	-	-	423 869 935.95
CAPACITY « ACTIONS ÉTRANGÈRES REND. ABS »	Act. Monde hors Suisse rend. ABS	306 892 670.01	-	-	306 892 670.01
CAPACITY « ACTIONS MARCHÉS ÉMERGENTS »	Act. marchés émergents	97 076 516.14	-	-	97 076 516.14
Actions étrangères		827 839 122.10	-	-	827 839 122.10
CAPACITY (GESTION DIVERSIFIÉE)	Classes d'actifs diversifiés	161 467 055.85	-	-	161 467 055.85
EURO PRIVATE EQUITY	Private Equity	55 909 795.37	1 322 452.72	2 761 242.07	59 993 490.16
PICTET	Private Equity	31 553 023.75	1 091 863.26	3 356 678.40	36 001 565.41
BERGER VAN BERCHEM	Private Equity	15 665 671.11	232 268.15	-	15 897 939.26
« RENAISSANCE-PME »	Private Equity	7 703 235.35	1 474 022.69	-	9 177 258.04
EDREAM	Gestion de devises	-	18 391.43	-	18 391.43
EIM	Hedge funds USD (en liquidation)	89 427.71	-	-	89 427.71
Autres placements		272 388 209.14	4 138 998.25	6 117 920.47	282 645 127.86
BCV	Immobilier suisse indirect	46 248 595.77	17 822.61	1 985 307.52	48 251 725.90
Immobilier suisse indirect		46 248 595.77	17 822.61	1 985 307.52	48 251 725.90
UBS / AFIAA	Immobilier étranger indirect	35 021 918.11	-	-	35 021 918.11
Immobilier étranger indirect		35 021 918.11	-	-	35 021 918.11
TOTAL		2 684 905 423.41	153 109 849.99	43 167 335.90	2 881 182 609.30

Liste des gérant-e-s et agréments à la page 71.

Répartition par gestionnaire de placements mobiliers au 31 décembre 2016

CPI « Ville de Genève et communes » (montants indiqués à la valeur boursière)

	Classe d'actifs	Investissements	Liquidités	Dépôts à court terme	Total
BCGE, CCP	Gestion trésorerie	-	127 057 346.28	-	127 057 346.28
CREDIT SUISSE	Gestion trésorerie	-	89.01	-	89.01
CAPACITY « GESTION LIQUIDITÉS »	Gestion trésorerie	-	1 050 638.60	-	1 050 638.60
Liquidités et réalisables à court terme		-	128 108 073.89	-	128 108 073.89
CAPACITY « OBLIGATIONS SUISSES »	Obligations en CHF	124 431 614.76	-	-	124 431 614.76
CREDIT SUISSE	Hypothèques	16 133 319.72	-	-	16 133 319.72
HYPOTHEKA	Hypothèques	3 948 966.00	-	-	3 948 966.00
PRÊTS DIVERS	Divers	307 766.30	-	-	307 766.30
Obligations suisses et créances en CHF		144 821 666.78	-	-	144 821 666.78
CAPACITY « OBLIGATIONS ÉTRANGÈRES »	Oblig. monde hors Suisse	262 213 683.36	-	-	262 213 683.36
CAPACITY « OBLIGATIONS ÉTRANGÈRES GOUVERN. »	Oblig. monde hors Suisse gouv.	65 505 125.73	-	-	65 505 125.73
Obligations en devises		327 718 809.09	-	-	327 718 809.09
CAPACITY « ACTIONS SUISSES »	Act. suisses	311 941 229.94	-	-	311 941 229.94
CAPACITY « ACTIONS SUISSES » S. & M. CAPS	Act. suisses	83 930 618.90	-	-	83 930 618.90
Actions suisses		395 871 848.84	-	-	395 871 848.84
CAPACITY « ACTIONS ÉTRANGÈRES »	Act. monde hors Suisse	261 244 473.04	-	-	261 244 473.04
CAPACITY « ACTIONS ÉTRANGÈRES REND. ABS »	Act. Monde hors Suisse rend. ABS	186 375 164.65	-	-	186 375 164.65
CAPACITY « ACTIONS MARCHÉS ÉMERGENTS »	Act. marchés émergents	65 317 934.53	-	-	65 317 934.53
Actions étrangères		512 937 572.22	-	-	512 937 572.22
CAPACITY (GESTION DIVERSIFIÉE)	Classes d'actifs diversifiés	97 997 689.26	-	-	97 997 689.26
EURO PRIVATE EQUITY	Private Equity	37 683 202.07	891 333.14	1 861 077.16	40 435 612.37
PICTET	Private Equity	21 266 738.01	735 915.84	2 262 401.24	24 265 055.09
BERGER VAN BERCHEM	Private Equity	10 558 662.33	156 548.74	-	10 715 211.07
« RENAISSANCE-PME »	Private Equity	5 148 938.37	993 481.84	-	6 142 420.21
EDREAM	Gestion de devises	-	12 395.82	-	12 395.82
EIM	Hedge funds USD (en liquidation)	60 274.28	-	-	60 274.28
Autres placements		172 715 504.32	2 789 675.38	4 123 478.40	179 628 658.10
BCV	Immobilier suisse indirect	-	-	-	-
Immobilier suisse indirect		-	-	-	-
UBS / AFIAA	Immobilier étranger indirect	-	-	-	-
Immobilier étranger indirect		-	-	-	-
TOTAL		1 554 065 401.25	130 897 749.27	4 123 478.40	1 689 086 628.92

Liste des gérant-e-s et agréments à la page 71.

Répartition par gestionnaire de placements mobiliers au 31 décembre 2016

CPI « SIG » (montants indiqués à la valeur boursière)

	Classe d'actifs	Investissements	Liquidités	Dépôts à court terme	Total
BCGE, CCP	Gestion trésorerie	-	19793477.44	-	19793477.44
CREDIT SUISSE	Gestion trésorerie	-	-	-	-
CAPACITY « GESTION LIQUIDITÉS »	Gestion trésorerie	-	951477.80	35064107.91	36015585.71
Liquidités et réalisables à court terme		-	20744955.24	35064107.91	55809063.15
CAPACITY « OBLIGATIONS SUISSES »	Obligations en CHF	-	-	-	-
CREDIT SUISSE	Hypothèques	7803754.56	-	-	7803754.56
HYPOTHEKA	Hypothèques	1910034.00	-	-	1910034.00
DETTE D'ASSAINISSEMENT SIG	Divers	283682933.77	-	-	283682933.77
PRÊTS DIVERS	Divers	-	-	-	-
Obligations suisses et créances en CHF		293396722.33	-	-	293396722.33
CAPACITY « OBLIGATIONS ÉTRANGÈRES »	Oblig. monde hors Suisse	79347633.73	-	-	79347633.73
CAPACITY « OBLIGATIONS ÉTRANGÈRES GOUVERN. »	Oblig. monde hors Suisse gov.	19892867.92	-	-	19892867.92
Obligations en devises		99240501.65	-	-	99240501.65
CAPACITY « ACTIONS SUISSES »	Act. suisses	201092299.23	-	-	201092299.23
CAPACITY « ACTIONS SUISSES » S. & M. CAPS	Act. suisses	41265730.37	-	-	41265730.37
Actions suisses		242358029.60	-	-	242358029.60
CAPACITY « ACTIONS ÉTRANGÈRES »	Act. monde hors Suisse	162625462.91	-	-	162625462.91
CAPACITY « ACTIONS ÉTRANGÈRES REND. ABS »	Act. Monde hors Suisse rend. ABS	120517505.36	-	-	120517505.36
CAPACITY « ACTIONS MARCHÉS ÉMERGENTS »	Act. marchés émergents	31758581.61	-	-	31758581.61
Actions étrangères		314901549.88	-	-	314901549.88
CAPACITY (GESTION DIVERSIFIÉE)	Classes d'actifs diversifiés	63469366.59	-	-	63469366.59
EURO PRIVATE EQUITY	Private Equity	18226593.30	431119.58	900164.91	19557877.79
PICTET	Private Equity	10286285.74	355947.42	1094277.16	11736510.32
BERGER VAN BERCHEM	Private Equity	5107008.78	75719.41	-	5182728.19
« RENAISSANCE-PME »	Private Equity	2554296.98	480540.85	-	3034837.83
EDREAM	Gestion de devises	-	5995.61	-	5995.61
EIM	Hedge funds USD (en liquidation)	29153.43	-	-	29153.43
Autres placements		99672704.82	1349322.87	1994442.07	103016469.76
BCV	Immobilier suisse indirect	46248595.77	17822.61	1985307.52	48251725.90
Immobilier suisse indirect		46248595.77	17822.61	1985307.52	48251725.90
UBS / AFIAA	Immobilier étranger indirect	35021918.11	-	-	35021918.11
Immobilier étranger indirect		35021918.11	-	-	35021918.11
TOTAL		1130840022.16	22112100.72	39043857.50	1191995980.38

Liste des gérant-e-s et agréments à la page 71.

Liste des gérant-e-s et agréments

Classe d'actifs	Gestionnaire	Style de gestion	Autorité de régulation
Liquidités courantes	BANQUE CANTONALE DE GENÈVE		FINMA
	CREDIT SUISSE		FINMA
	POSTFINANCE SA		FINMA
CAPACITY « gestion liquidités »	MESIROW FINANCIAL INVESTMENT MANAGEMENT INC.	Gestion active	SEC
	PICTET ASSET MANAGEMENT SA	Direction de fonds	FINMA
CAPACITY « obligations suisses »	BANQUE CANTONALE DE GENÈVE	Gestion indicielle	FINMA
	UBS AG. ASSET MANAGEMENT	Gestion indicielle	FINMA
Hypothèques	CREDIT SUISSE	Fondation suisse de placement	CHS-PP
	HYPOTHEKA	Fondation suisse de placement	ASFIP
CAPACITY « obligations étrangères »	EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT (SUISSE) SA	Gestion active	FINMA
	FISCH ASSET MANAGEMENT AG	Gestion active	FINMA
	FUNDO SA	Gestion active	FINMA
	LOMBARD ODIER ASSET MANAGEMENT (SWITZERLAND) SA	Gestion active	FINMA
	PIGUET GALLAND & CIE SA	Gestion active	FINMA
	PIMCO EUROPE LTD	Gestion active	FCA
	UNION BANCAIRE PRIVÉE. UBP SA	Gestion active	FINMA
CAPACITY « obligations étrangères gouvernementales »	BANQUE CANTONALE DE GENÈVE	Négociant en valeurs mobilières suisse	FINMA
	EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT (SUISSE) SA	Négociant en valeurs mobilières suisse	FINMA
CAPACITY « actions suisses »	BANQUE CANTONALE DE GENÈVE	Gestion indicielle	FINMA
	LOMBARD ODIER ASSET MANAGEMENT (SWITZERLAND) SA	Gestion indicielle	FINMA
	PICTET ASSET MANAGEMENT SA	Gestion indicielle	FINMA
CAPACITY « actions suisses S & M. Caps »	BANQUE CANTONALE DE GENÈVE	Gestion active	FINMA
	GAM INVESTMENT MANAGEMENT (SWITZERLAND) SA	Gestion active	FINMA
	VONTOBEL ASSET MANAGEMENT SA (ex banque VONTOBEL AG)	Gestion active	FINMA
	VV VERMÖGENSVERWALTUNG AG	Gestion active	FINMA
CAPACITY « actions étrangères »	BANQUE CANTONALE DE GENÈVE	Gestion indicielle	FINMA
	BANQUE J. SAFRA-SARASIN SA	Gestion active	FINMA
	CANDRIAM BELGIUM SA	Gestion active	FSMA
	CAPITAL INTERNATIONAL SARL	Gestion active	FINMA
	INVESCO ASSET MANAGEMENT DEUTSCHLAND GmbH	Gestion active	BaFin
	MESIROW FINANCIAL INVESTMENT MANAGEMENT INC.	Gestion active	SEC
	WELLINGTON MANAGEMENT COMPANY LLP	Gestion active	SEC
CAPACITY « actions étrangères rendement absolu »	DYNAGEST SA	Gestion active	FINMA
	LOMBARD ODIER ASSET MANAGEMENT (SWITZERLAND) SA	Gestion indicielle	FINMA
	MESIROW FINANCIAL INVESTMENT MANAGEMENT INC.	Gestion active	SEC
	MIRABAUD ASSET MANAGEMENT (SUISSE) SA	Gestion active	FINMA
	PICTET ASSET MANAGEMENT SA	Gestion semi-indicelle	FINMA
CAPACITY « actions marchés émergents »	COMGEST SA	Gestion active	AMF
	DE PURY PICTET TURRETTINI & CIE	Gestion active	FINMA
	MESIROW FINANCIAL INVESTMENT MANAGEMENT INC.	Gestion active	SEC
	PICTET ASSET MANAGEMENT SA	Gestion semi-indicelle	FINMA
	VONTOBEL ASSET MANAGEMENT SA (ex Banque VONTOBEL AG)	Gestion active	FINMA
CAPACITY « gestion diversifiée »	EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT (SUISSE) SA	Gestion active	FINMA
	ETHENEA Independent Investors (Schweiz) AG	Gestion active	FINMA
	VONTOBEL ASSET MANAGEMENT S.A (ex VESCORE SA)	Gestion active	FINMA
Private Equity	EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT (SUISSE) SA	Gestion active	FINMA
	EURO PRIVATE EQUITY	Gestion active	CHS-PP
	PICTET ALTERNATIVE ADVISORS	Gestion active	FINMA
	BERGER VAN BERCHEM	Gestion active	FINMA
	« RENAISSANCE -PME »	Gestion active	CHS-PP
Hedge funds USD (en liquidation)	Ex EIM	En liquidation	
Immobilier suisse indirect	BANQUE CANTONALE VAUDOISE	Gestion active	FINMA
Immobilier étranger indirect	UBS AG. ASSET MANAGEMENT	Gestion active	CHS-PP
	AFIAA	Gestion active	CHS-PP

Détail des valeurs immobilières

Immeubles	Année de construction	Année d'acquisition	Valeur au 01.01.2016	Plus-value en 2016	Variation hors plus-value	Valeur au 31.12.2016	Etat locatif au 31.12.2016	Gros Travaux 2016
JACQUES-DALPHIN 7	1913-1914	1921	4 880 000.00	44 538.95	165 461.05	5 090 000.00	272 355.00	29 692.60
PONT-NEUF 27	1914	1921	2 388 000.00	-	81 000.00	2 469 000.00	141 312.00	-
CLUSE 29-31	1911-1912	1924	5 589 000.00	4 398.95	225 601.05	5 819 000.00	344 550.50	3 331.95
VERTE 5-7-9	1913-1914	1924	9 641 000.00	63 704.70	-66 704.70	9 638 000.00	624 936.50	29 905.30
LAUSANNE 111	1913-1914	1924	6 079 000.00	55 800.00	102 200.00	6 237 000.00	335 735.50	37 200.00
MONTCHOISY 55	1916-1917	1924	3 155 000.00	-	151 000.00	3 306 000.00	242 436.00	-
ÉDOUARD-RACINE 1	1914	1925	3 548 000.00	20 682.00	75 318.00	3 644 000.00	233 431.50	13 788.00
FRONTENEX 37	1911-1912	1926	3 921 000.00	35 163.00	77 837.00	4 034 000.00	250 680.00	23 442.00
SAINT-JEAN 86	1910-1911	1926	6 303 000.00	-	139 000.00	6 442 000.00	371 700.00	-
HENRI-DUNANT 15	1905	1927	6 452 000.00	54 342.75	430 657.25	6 937 000.00	355 599.00	51 521.15
MERLE-D'AUBIGNÉ 5	1916	1927	6 041 000.00	-	387 000.00	6 428 000.00	357 372.00	-
CHÊNE 13	1906	1928	2 503 000.00	18 329.40	-28 329.40	2 493 000.00	157 762.50	12 219.60
CANDOLLE 24	1885	1938	6 216 000.00	-	173 000.00	6 389 000.00	343 971.00	-
AÏRE 58-60 / CAMILLE-MARTIN 2	1939	1939	7 259 000.00	35 832.00	341 168.00	7 636 000.00	482 734.00	23 888.00
CAMILLE-MARTIN 2A-2B	2016	2016	-	8 087 188.00	1 290 812.00	9 378 000.00	440 053.50	-
THÉODORE-WEBER 15-17	1938-1940	1939	10 149 000.00	115 895.50	392 104.50	10 657 000.00	636 044.87	52 269.50
TACONNERIE 2	1940	1940	2 337 000.00	-	32 000.00	2 369 000.00	175 248.00	-
PLAINPALAIS 7	1860	1945	5 567 000.00	37 044.00	163 956.00	5 768 000.00	330 613.12	24 696.00
EAUX-VIVES 14	1928	1945	4 868 000.00	1 129.80	138 870.20	5 008 000.00	302 772.00	753.20
CORRATERIE 10 à 14	1834	1946	46 822 000.00	-	360 000.00	47 182 000.00	2 085 888.00	-
VEYRIER 15	1934	1948	4 390 000.00	82 924.90	-5 924.90	4 467 000.00	283 143.00	41 214.65
QUAI DU RHÔNE 2	début 20 ^e siècle	1949	6 355 000.00	9 225.60	108 774.40	6 473 000.00	374 141.50	6 150.40
ATHÉNÉE 44	1950	1952	5 793 000.00	44 971.20	8 028.80	5 846 000.00	566 267.50	29 980.80
FRONTENEX 35	1911-1912	1952	3 098 000.00	58 738.50	25 261.50	3 182 000.00	193 474.50	26 911.50
PÂQUIS 43-45-47	1952	1954	8 156 000.00	18 390.00	766 610.00	8 941 000.00	575 076.00	12 260.00
PÂQUIS 47bis	1952	1957	2 430 000.00	-	-13 000.00	2 417 000.00	130 098.00	-
VIDOLLET 13-15	1950	1956	20 522 000.00	163 609.10	1 082 390.90	21 768 000.00	1 280 838.50	130 736.95
FRANCK-THOMAS 20-22 / ROSEMONT 1-3-3A	1955	1956	7 164 000.00	18 602.40	160 397.60	7 343 000.00	648 246.50	12 401.60
WENDT 38-40	1910	1959	5 403 000.00	-	186 000.00	5 589 000.00	376 960.00	-
CROZET 22 à 28	1960	1960	25 249 000.00	169 330.45	179 669.55	25 598 000.00	1 544 402.00	138 153.00
BERGALONNE 12 / MARAÎCHERS 57	début 20 ^e siècle	1963	4 916 000.00	-	-71 000.00	4 845 000.00	276 888.00	-

Détail des valeurs immobilières

Immeubles	Année de construction	Année d'acquisition	Valeur au 01.01.2016	Plus-value en 2016	Variation hors plus-value	Valeur au 31.12.2016	Etat locatif au 31.12.2016	Gros Travaux 2016
PRÉVOST-MARTIN 55-57 / PITONS 2	1968	1968	7 058 000.00	22 671.60	232 328.40	7 313 000.00	532 072.00	15 114.40
COMMUNES-RÉUNIES 64 à 74	1967-1968	1968	43 352 000.00	1 611 489.20	-570 489.20	44 393 000.00	3 231 750.00	719 445.95
STADE 9 à 15	1969	1970	10 669 000.00	-1 927.00	507 927.00	11 175 000.00	625 581.00	-825.85
MEYRIN 12-12A-12B	1964	1970	18 503 000.00	156 356.00	622 644.00	19 282 000.00	1 160 985.50	72 374.00
ÉDOUARD-RACINE 12 / SCHAUB 29	1956	1970	8 875 000.00	686.00	232 314.00	9 108 000.00	534 192.00	294.00
DEUX-COMMUNES 4-6	1971-1972	1971	17 041 000.00	78 683.70	254 316.30	17 374 000.00	1 037 529.00	70 908.30
SAINT-JULIEN 22-24	1971-1973	1971	9 907 000.00	4 027.80	159 972.20	10 071 000.00	703 298.50	2 685.20
PONTETS 3	1971	1972	17 226 000.00	52 783.20	288 216.80	17 567 000.00	1 146 617.50	35 188.80
PONTETS 3bis	1971	1992	17 311 000.00	44 191.80	-22 191.80	17 333 000.00	1 162 679.00	29 461.20
BOIS-DE-LA-CHAPELLE 13	1973-1975	1975	31 799 000.00	102 800.40	-260 800.40	31 641 000.00	2 007 450.50	68 533.60
MÔLE 38-38B-40	1964	1978	16 113 000.00	41 848.00	581 152.00	16 736 000.00	1 039 088.80	17 934.00
CLOCHETTES 16-18	1978	1979	22 420 000.00	16 067.95	829 932.05	23 266 000.00	1 434 189.00	10 711.95
TOUR-DE-CHAMPEL 1	1979	1979	8 970 000.00	-	126 000.00	9 096 000.00	556 728.00	-
FRONTENEX 34	1968	1980	15 434 000.00	1 264 736.45	-794 736.45	15 904 000.00	1 111 590.50	542 061.65
GUTENBERG 2	1965-1970	1983	9 061 000.00	1 583.40	-263 583.40	8 799 000.00	450 651.50	1 055.60
ARTISANS 2	1982	1983	9 212 000.00	-	273 000.00	9 485 000.00	624 600.00	-
FILATURE 19-21	1982	1983	8 438 000.00	-	-99 000.00	8 339 000.00	457 152.00	-
ARMES 12 à 16	1982	1983	18 237 000.00	10 668.00	437 332.00	18 685 000.00	1 018 524.00	7 112.00
MICHEL-DU-CREST 14	1983	1983	5 390 000.00	2 551.80	94 448.20	5 487 000.00	341 904.00	1 701.20
HUGO-DE-SENGER 8	1979-1980	1984	1 208 000.00	1 944.00	-9 944.00	1 200 000.00	92 100.00	1 944.00
AMI-ARGAND 9-11	1978-1979	1984	13 834 000.00	393 155.10	-778 155.10	13 449 000.00	761 152.50	193 881.25
BACHET 8 à 12	1984	1985	31 814 000.00	32 296.80	820 703.20	32 667 000.00	1 825 992.50	21 531.20
CHABREY 11 à 15	1985	1985	17 770 000.00	48 671.40	-225 671.40	17 593 000.00	1 108 754.00	32 447.60
FRONTENEX 126	1985	1985	5 283 000.00	7 212.25	-332 212.25	4 958 000.00	321 752.00	4 448.10
CLOCHETTES 6	1985-1986	1986	11 440 000.00	9 424.80	-31 424.80	11 418 000.00	638 237.00	6 283.20
FONTENETTE 25	1987	1987	5 692 000.00	-	-27 000.00	5 665 000.00	344 028.00	-
TERRASSIÈRE 45 à 51	1981	1987	19 383 000.00	37 397.80	-19 397.80	19 401 000.00	1 215 782.00	24 497.50
FONTAINE 6-8 / PONT-DE-VILLE 22-24	1985	1988	24 002 000.00	79 939.00	78 061.00	24 160 000.00	1 700 461.60	53 292.70
VIEUX-MARCHÉ 4	1986-1988	1986	8 881 000.00	-	-330 000.00	8 551 000.00	537 006.00	-
ADRIEN-JEANDIN 29 à 37	1989	1989	25 063 000.00	30 636.00	190 364.00	25 284 000.00	1 693 946.00	20 424.00

Détail des valeurs immobilières

Immeubles	Année de construction	Année d'acquisition	Valeur au 01.01.2016	Plus-value en 2016	Variation hors plus-value	Valeur au 31.12.2016	Etat locatif au 31.12.2016	Gros Travaux 2016
QUARTIER-NEUF 12-14	1968	1990	2 540 000.00	399.00	36 601.00	2 577 000.00	181 300.00	266.00
GENÈVE 134-136	1990-1991	1991	11 331 000.00	14 829.00	92 171.00	11 438 000.00	685 546.00	9 886.00
BUGNONS 2	1973	1991	7 720 000.00	21 522.60	139 477.40	7 881 000.00	453 181.00	14 348.40
EUROPE 55-57	1991-1992	1992	15 952 000.00	12 537.00	253 463.00	16 218 000.00	1 086 935.75	8 358.00
EUROPE 59-61	1991-1992	1992	14 525 000.00	414.00	2 586.00	14 528 000.00	989 460.00	276.00
PRÉ-GENTIL 72 à 74B	1992	1992	14 388 000.00	10 273.20	-257 273.20	14 141 000.00	814 865.00	6 848.80
MERLEY 10	1978	1993	5 709 000.00	-	283 000.00	5 992 000.00	319 824.00	-
BERNEX 382	1978	1993	3 941 000.00	-	166 000.00	4 107 000.00	226 206.00	-
DÉLICES 2-4-4B	1953-1955	1993	28 385 000.00	48 114.00	863 886.00	29 297 000.00	1 543 524.00	32 076.00
CHAMP-CLAUDE 3-3A-3B	1993-1994	1993	12 885 000.00	1 794.00	587 206.00	13 474 000.00	815 323.50	1 196.00
GRADELLE 22-40	1963	1994	65 913 000.00	198 325.95	1 461 674.05	67 573 000.00	4 055 859.00	115 340.95
CLAIR-MATIN 36 à 40	1993-1994	1993	17 684 000.00	-	653 000.00	18 337 000.00	1 105 878.50	-
CLAIR-MATIN 22-24	1994-1995	1994	8 710 000.00	-	209 000.00	8 919 000.00	654 774.00	-
PENEY 61-63	1994-1995	1993	9 308 000.00	-	-450 000.00	8 858 000.00	551 880.00	-
GILBERT TROLLET 2 à 8	1994-1995	1993	24 931 000.00	22 797.60	96 202.40	25 050 000.00	1 527 459.50	15 198.40
VILLARD 2 à 4B	1994-1996	1994	21 338 000.00	-	-1 522 000.00	19 816 000.00	1 500 780.00	-
SAINT-GEORGES 79 à 87	1995-1997	1995	39 096 000.00	-1 172.00	-2 207 828.00	36 887 000.00	2 498 006.00	-
FAYARDS 268-270	1994-1996	1994	17 252 000.00	109 538.00	-715 538.00	16 646 000.00	1 218 852.50	85 381.55
LE CORBUSIER 13B	1996-1997	1996	7 432 000.00	-	-327 000.00	7 105 000.00	451 930.50	-
EUROPE 13-15-17	1994-1997	1994	22 683 000.00	-	-732 000.00	21 951 000.00	1 559 240.00	-
AMI-ARGAND 23-25	1999-2000	1998	12 484 000.00	-	528 000.00	13 012 000.00	779 868.00	-
AVALLONS 56-58-60	1994-1996	1995	9 345 000.00	15 213.00	299 787.00	9 660 000.00	579 631.00	10 142.00
CENTRE COMMERCIAL (1/6)	1995-1998	1995	20 123 000.00	-	-301 000.00	19 822 000.00	1 162 376.00	-
LYON 97 (bureaux Charmilles)	1995-1998	1995	20 739 000.00	16 574.35	-671 574.35	20 084 000.00	1 277 814.00	7 103.30
LYON 111	1995-2002	1995	14 576 000.00	-	-115 000.00	14 461 000.00	1 010 982.00	-
LYON 93	1995-1998	1999	16 060 000.00	12 430.80	-692 430.80	15 380 000.00	978 900.00	5 327.50
SALOMON-PENAY 33-35	1990	1999	5 031 000.00	420.00	92 580.00	5 124 000.00	338 472.00	280.00
GUE 65 à 65D	1999-2000	2000	15 329 000.00	-	-1 620 000.00	13 709 000.00	908 712.00	-
HERMANCE 6-8	2002-2003	2003	6 537 000.00	-1 510.36	-65 489.64	6 470 000.00	332 058.00	-
ROCHE 2-2BIS	env. 1915	2003	13 480 000.00	115 743.30	-127 743.30	13 468 000.00	775 977.00	59 861.40
MONTFLEURY 27-29	2005-2007	2007	16 376 000.00	-	-291 000.00	16 085 000.00	848 370.00	-
MARIE-BRECHBUHL 2B-2C	2007-2008	2009	18 348 000.00	-	102 000.00	18 450 000.00	967 374.00	-
TOTAL			121 673 100.00	13 787 980.09	4 794 019.91	123 531 300.00	76 351 884.14	302 491 205

* Note : différence de CHF 244 528.- avec la valeur au 31.12.2016 au bilan correspondant à des frais d'études (voir point 6.1 de l'annexe)

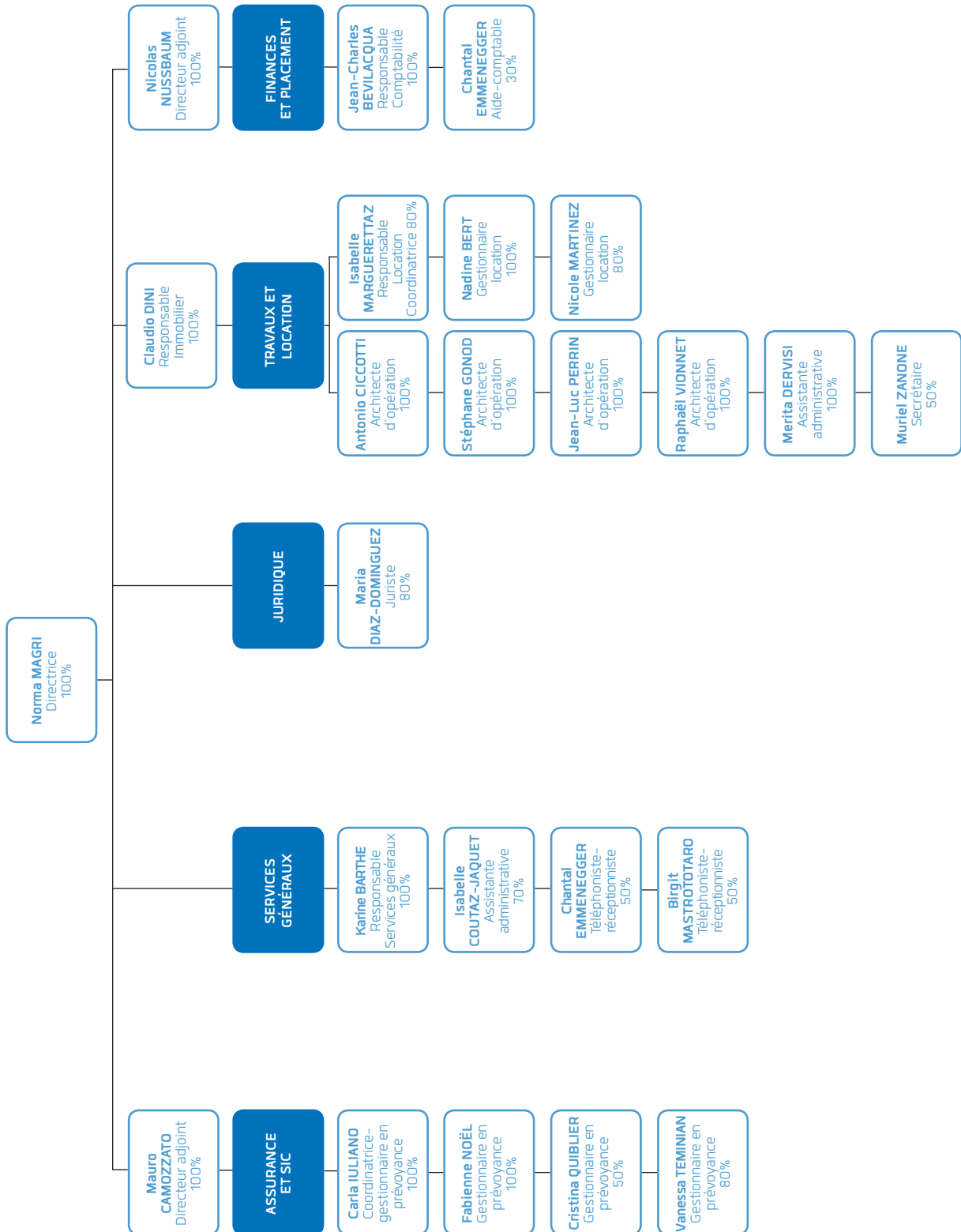
APPENDICE 3

Liste des régies au 31 décembre 2016

- BROLLIET SA
- BRUN Edouard & Cie SA
- BURGER Rodolphe SA
- COMPTOIR IMMOBILIER SA
- DAUDIN & CIE SA
- M3 REAL ESTATE SA
- NAEF IMMOBILIER GENÈVE SA
- PILET & RENAUD SA
- RÉGIE DU RHÔNE SA
- ROSSET & CIE
- SOCIÉTÉ PRIVÉE DE GÉRANCE
- TOURNIER Bertrand

APPENDICE 4

Organigramme de l'Administration



ATTESTATIONS DE L'EXPERT ET RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

EXPERTISE ACTUARIELLE AU 31 DÉCEMBRE 2016

CAP - CPI Ville de Genève et communes

Les développements effectués dans le présent rapport nous autorisent à attester que :

- Les dispositions réglementaires de la CPI relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales à la date de l'expertise.
- Avec un degré de couverture légal de 81.9 %, un degré de couverture global de 80.0 % et un degré de couverture des actifs de 59.4 %, la CPI respecte, à la date de l'expertise, les DF IPDP et le plan de financement approuvé par l'autorité de surveillance.
- Les provisions techniques constituées à fin 2016 sont conformes aux exigences réglementaires.
- Les bases techniques appliquées par la CPI sont jugées adéquates à la date de l'expertise. Nous recommandons toutefois d'appliquer les nouvelles tables périodiques VZ 2015, publiées en décembre 2016, lors du bouclage des comptes 2017, en les adaptant au besoin à la mortalité effective des bénéficiaires de rentes. Une étude sur l'effet de l'application des tables VZ 2015 sera pour cela réalisée courant 2017. Le taux d'intérêt technique implicite de 2.62 % paraît adéquat compte tenu de la performance annuelle attendue selon le conseiller financier de la Fondation ; il dépasse toutefois de plus d'un quart de point le taux de référence publié par la CSEP de 2.25 % à fin 2016.
- Le financement courant est globalement suffisant à court terme. Une étude projective sera réalisée courant 2017, afin de vérifier si le financement actuel est suffisant pour respecter le plan de financement à long terme en vertu des bases techniques recommandées.



BERNARD ROMANENS
Directeur adjoint
Expert agréé LPP

Genève, le 13 avril 2017



SÉBASTIEN VIQUERAT
Fondé de pouvoir
Actuaire ASA

EXPERTISE ACTUARIELLE AU 31 DÉCEMBRE 2016

CAP - CPI Services industriels de Genève

Les développements effectués dans le présent rapport nous autorisent à attester que :

- Les dispositions réglementaires de la CPI relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales à la date de l'expertise.
- Avec un degré de couverture légal de 114.1 %, la CPI est en mesure de garantir ses engagements à la date de l'expertise.
- Les provisions techniques constituées à fin 2016 sont conformes aux exigences réglementaires.
- Les bases techniques appliquées par la CPI sont jugées adéquates à la date de l'expertise. Nous recommandons toutefois d'appliquer les nouvelles tables périodiques VZ 2015, publiées en décembre 2016, lors du bouclage des comptes 2017, en les adaptant au besoin à la mortalité effective des bénéficiaires de rentes. Une étude sur l'effet de l'application des tables VZ 2015 sera pour cela réalisée courant 2017. Le taux d'intérêt technique implicite de 2.65 % paraît adéquat compte tenu de la performance annuelle attendue selon le conseiller financier de la Fondation ; il dépasse toutefois de plus d'un quart de point le taux de référence publié par la CSEP de 2.25 % à fin 2016.
- L'équilibre financier structurel de la Caisse est assuré à court terme compte tenu de son financement courant, du taux de cotisation structurel, du niveau de performance nécessaire et du plan de prévoyance en vigueur. Une étude projective sera réalisée en 2017, afin de vérifier si le financement actuel est structurellement suffisant à long terme en vertu des bases techniques recommandées.



BERNARD ROMANENS
Directeur adjoint
Expert agréé LPP

Genève, le 13 avril 2017



SÉBASTIEN VIQUERAT
Fondé de pouvoir
Actuaire ASA



Rapport de l'organe de révision

au Conseil de fondation de CAP Fondation de prévoyance intercommunale de droit public de la Ville de Genève, des Services industriels de Genève et des communes genevoises affiliées, ainsi que d'autres employeurs affiliés conventionnellement Genève

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de CAP Fondation de prévoyance intercommunale de droit public de la Ville de Genève, des Services industriels de Genève et des communes genevoises affiliées, ainsi que d'autres employeurs affiliés conventionnellement, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe, présentés aux pages 28 à 76, pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

PricewaterhouseCoopers SA, avenue Giuseppe-Motta 50, case postale, 1211 Genève 2
Téléphone: +41 58 792 91 00, Téléfax: +41 58 792 91 10, www.pwc.ch

PricewaterhouseCoopers SA est membre d'un réseau mondial de sociétés juridiquement autonomes et indépendantes les unes des autres.



Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément (art. 52b LPP) et d'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- si, en cas de découvert, l'institution de prévoyance avait pris les mesures nécessaires pour rétablir une couverture complète;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Les comptes annuels de la Caisse de Prévoyance Interne "Ville de Genève et communes" présentent un excédent de passif de CHF 554.1 millions et un degré de couverture de 81.86 % calculé selon l'art 44 alinéa 1 OPP2. Ce taux est supérieur au taux de couverture initial de 68 % défini dans le plan de financement approuvé par l'Autorité de surveillance et à l'objectif statutaire de 80 %.



Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA



Nicolas Biderbost

Expert-réviseur
Réviseur responsable



Ludovic Derenne

Expert-réviseur

Genève, le 23 juin 2017

© CAP Prévoyance – Juin 2017

////////////////////////////////////
Contact

À VOTRE DISPOSITION

Les équipes de CAP Prévoyance sont volontiers à votre disposition pour répondre à toutes les interrogations que vous pourriez avoir. Vous avez la possibilité de nous contacter par téléphone au 022 338 10 10 (heures de bureau), ou par email à l'adresse info@cap-prevoyance.ch.

Enfin, nous vous rappelons que le site internet www.cap-prevoyance.ch fournit toutes les informations utiles concernant votre institution de prévoyance.

CAP PRÉVOYANCE

Rue de Lyon 93 – Case postale 123 – 1211 Genève 13 – T 022 338 10 10 – F 022 338 10 01
info@cap-prevoyance.ch – www.cap-prevoyance.ch